

BOULEVARD OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARLEMENTAIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(52^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e séance du mardi 5 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 3925).
2. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3925).

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

MM. Debré,
Castor,
Esdras,
Jacques Brunhes,
Camille Petit,
Césaire,
Sablé,
Moutoussamy.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

M. le président,
MM. Benjamin Brial,
Albert Pen,
Soisson,
Pidjot,
Kaspereit,
Bertile,
Cointat,
Jalton,
Salmon,
Le Foll,
Hory.

M. Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Réponse de M. le secrétaire d'Etat aux questions de M. Esdras.

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 3955)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 3955)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3955).
4. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 3955)
5. **Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer** (p. 3955)
6. **Ordre du jour** (p. 3956)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 19 novembre 1985 inclus.

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 :

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*) :

Mercredi 6 novembre, à dix heures quinze, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Relations extérieures ; coopération et développement ; affaires européennes.

Judi 7 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Agriculture ; B.A.P.S.A.

Vendredi 8 novembre, à neuf heures trente :

Jeunesse et sports ;

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Défense.

Mardi 12 novembre, à dix heures, seize heures et vingt et une heures trente :

Redéploiement industriel et commerce extérieur ; énergie.

Mercredi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Economie, finances et budget, charges communes ; consommation ;

Intérieur et décentralisation ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet relatif à la dotation globale de fonctionnement.

Judi 14 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente et, éventuellement, vendredi 15 novembre, à neuf heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 : articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Vendredi 15 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion en troisième et dernière lecture, du projet sur la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les enseignants associés réfugiés ;

Projet sur les conseils de l'éducation nationale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la cessation d'activité des fonctionnaires et agents publics ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture, du projet sur la communication audiovisuelle.

Mardi 19 novembre à neuf heures trente :

Projet sur le droit d'expression des salariés.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales et débat sur cette déclaration.

2

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Dans la discussion, la parole est à M. Debré, premier orateur inscrit.

M. Michel Debré. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, on nous a fait entendre que l'allongement de 50 p. 100 de la durée du débat tiendrait lieu de cette grande discussion promise depuis trois ans. Mais les astuces de vocabulaire ne peuvent tromper que ceux qui acceptent d'être trompés. Transformer une fraction de la discussion budgétaire, fût-elle précédée d'un important discours prononcé par vous-même, en un grand débat sur la politique d'outre-mer, et spécialement sur la politique de développement, est un tour de passe-passe pour la galerie !

Où est le Premier ministre ?

Où est le ministre de l'économie, des finances et du budget ? Où est le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale ? Où est le ministre chargé de la formation professionnelle ?

Et même si votre secrétariat d'Etat doit redevenir un ministre, comme je le souhaite, pour vous aussi, depuis une bonne dizaine d'années, c'est-à-dire, en fait, depuis qu'il n'est plus un ministère, peut-on appeler un grand débat celui qui a lieu lors d'une séance de fin de journée et de nuit, où la tête du Gouvernement est absente ? Sans compter que l'insertion de ce prétendu grand débat dans le cours d'une discussion budgétaire harassante interdit à la majorité des parlementaires d'y assister ?

M. Pierre Micaut. C'est un guet-apens électoraliste !

M. Michel Debré. M. Goux a parlé des difficultés. C'est le mot que j'emploie depuis toujours. Si vous avez lu, monsieur le secrétaire d'Etat, les débats de 1979 ou de 1980, je

peuse que vous avez compris que les difficultés auxquelles vous vous êtes heurté et vous heurtez encore ne sont pas spéciales à votre temps : elles datent de longtemps !

Est-il besoin d'ajouter que ce n'est pas à la fin d'une législation qu'on explique une politique, mais plutôt dans ses débuts ? En vous écoutant tout à l'heure, je pensais que vous teniez un langage que nous aurions parfois aimé entendre en 1981.

Comme il est toujours plus efficace de regarder devant soi, c'est en pensant à ceux qui nous gouverneront après les élections que j'exposerai les grandes lignes d'une politique de l'outre-mer, et particulièrement de son développement.

Il y a d'abord les bases. Il y a ensuite un plan, c'est-à-dire des choix et des aides. Il y a enfin une action sociale adaptée.

Il y a d'abord les bases et ces bases sont au nombre de trois : la confiance, une politique démographique, une volonté de formation humaine.

La première base, c'est la confiance fondée sur la volonté de la majorité des habitants, comme le veut la loi républicaine. Il s'agit d'affirmer la souveraineté de la France et la citoyenneté française des hommes et des femmes qui y vivent selon leur volonté. Cette confiance, qui est à la base de tout, a été profondément altérée par le comportement de ces dernières années.

En voulez-vous des exemples ? D'abord, la loi qui a voulu supprimer les conseils généraux, heureusement annulée par le Conseil constitutionnel. Quand je vous écoutais cet après-midi vanter les institutions que vous avez mises en place, je pensais que ce ne sont pas celles que vous vouliez ou que votre gouvernement voulait initialement.

Deuxième exemple : l'affirmation en Nouvelle-Calédonie de la priorité des droits des premiers occupants ou prétendus tels. Or, c'est une politique qui conduit directement à l'apartheid car ce n'est pas autre chose que disent les Blancs d'outre-mer du Sud, et vous le savez. Cette politique est d'ailleurs aggravée par l'affirmation, entendue pendant plusieurs mois, que la minorité favorable à la sécession doit l'emporter sur la majorité qui se veut française.

Troisième exemple : l'extrême laxisme à l'égard des radios privées qui, en Guadeloupe, par exemple, au nom de groupuscules, appellent quotidiennement à la révolte, sans omettre le côté parfois partisan de la télévision et de la radio officielles.

M. Jean-Pierre Soisson. Très juste !

M. Michel Debré. Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne faut pas vouloir une chose et son contraire ! On ne peut affirmer, comme vous le faites, le caractère français des départements et des territoires d'outre-mer, on ne peut vouloir affirmer qu'ils sont la République et en même temps favoriser ceux qui veulent la sécession, des minorités auxquelles vous donnez de l'importance.

La confiance n'est pas seulement une question de mots : elle est une question de faits. Je répéterai ce que je n'ai cessé de dire : attention à la contagion ! Attention à la contagion néo-calédonienne, c'est-à-dire le soutien gouvernemental à une minorité ! Attention au syndrome guadeloupéen ; c'est-à-dire, comme on l'a vu il y a quelques semaines, une faiblesse inouïe devant la subversion.

Le nouveau gouvernement disposera de trois jours pour dire ce qu'il veut faire, de trois semaines pour prendre ses premières décisions et de trois mois pour réaliser l'essentiel du programme, afin que revienne une confiance, faute de laquelle rien de solide ne peut être bâti dans aucun domaine. C'est avec une gravité, que je ne ménage pas depuis des années et qui se transforme en angoisse, que je le dis aujourd'hui.

La deuxième base d'une politique, c'est la démographie. Certains départements et territoires d'outre-mer connaissent un équilibre entre population, natalité et ressources. D'autres sont en état de déséquilibre. La Réunion, comme peut-être demain la Polynésie, connaît une courbe démographique inquiétante. D'autres encore, telles la Nouvelle-Calédonie et la Guyane, connaissent une très large insuffisance. Or tout déséquilibre démographique, qu'il s'agisse d'insuffisance ou d'excès, est un frein au développement économique. Il provoque, par excès, des explosions et, par insuffisance, un appauvrissement.

Il ne faut pas répéter demain certaines erreurs qui ont été commises depuis quelques années.

Je prendrai l'exemple de la Réunion. L'A.N.T., l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs, a reçu au départ comme mission, je ne l'oublie pas et vous ne devez pas l'oublier, de tout faire pour arrêter la mobilité. Sans doute celle-ci devenait plus difficile, compte tenu du marché de l'emploi en métropole. Reprenant l'exemple que M. Goux, président de la commission des finances, a cité tout à l'heure en évoquant cette situation de chômage qui est due, certes, à l'évolution économique, mais aussi, pour une part, au fait que, par une sorte d'aveuglement idéologique - car il était idéologique de vouloir rompre les liens des familles réunionnaises avec la métropole - on a empêché chaque année 1 500 à 2 000 Réunionnais, bien formés, à venir en métropole, je dirai que le refus de la mobilité a entraîné une immense difficulté supplémentaire pour le développement du département que je représente.

La première mesure, demain, sera à l'exemple de ce que le conseil général de la Réunion et le comité national d'accueil des Réunionnais en métropole tentent de faire depuis quelques mois, à savoir rouvrir les portes de la métropole avec l'accueil dans les centres de formation ou des placements directs, n'en déplaise à l'Agence nationale pour l'emploi et à l'A.N.T., qui devront demain être commandées d'une manière plus ferme, plus républicaine, c'est-à-dire plus nationale. Je n'oublierai jamais la tâche qu'ils n'ont pas remplie depuis quatre ans !

Je prendrai un autre exemple concernant la Nouvelle-Calédonie et la Guyane : comment a-t-on pu ici critiquer la circulaire qu'on appelait la « circulaire Messmer » ? Comment pouvez-vous envisager que l'étendue des terres fertiles, en Nouvelle-Calédonie et en Guyane, puisse rester inféconde si, sous le drapeau de la République, on accueille de nouveaux travailleurs ?

Bref, parler de développement économique, c'est exiger une politique démographique intelligente et généreuse, qui est, après la confiance et avec elle, l'une des bases de la mise en valeur et du progrès.

Troisième base : la formation des hommes, des jeunes gens, des jeunes filles, et cette formation comprend d'abord une éducation de base.

Ah ! monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous avez fait une présentation habile, j'oserai même dire astucieuse, en disant comment l'accueil en classe devait être fait en langue créole. C'est très bien, mais qu'avons-nous entendu ici, il y a quatre ans ! Il fallait, à ce moment-là substituer l'enseignement en créole à l'enseignement en français !

M. Frédéric Jalton. Mais non !

M. Robert Le Foll. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Michel Debré. Or le développement économique exige l'enseignement en français. La conception de l'enseignement en d'autres langues est l'expression d'une volonté de non-développement et de non-progrès dans tous les départements et territoires d'outre-mer !

Après l'éducation de base, il y a la formation professionnelle qui va, pour les uns, au simple C.A.P. et, pour les autres, à des diplômes divers jusqu'aux diplômes universitaires, en passant par les lycées professionnels et les écoles du même type. En ce domaine, tout a été dit et redit, et beaucoup a été fait, notamment dans les premières années de la V^e République, mais il reste beaucoup à faire en essayant d'adapter l'effort de formation aux chances des marchés, c'est-à-dire à la fois du marché local et du marché national.

Citant à nouveau la Réunion, je recommanderai au futur gouvernement de ne pas chercher midi à quatorze heures : il existe une école militaire, une école des métiers de l'électricité, une école de la marine marchande. Pourquoi ne pas leur donner la possibilité d'accueillir 15 à 20 p. 100 d'élèves en plus - les débouchés existent - et, en même temps, créer d'autres écoles, par exemple une école d'élevage et de maraîchage, une petite école des arts et métiers, moderniser les centres de formation professionnelle qui attendent d'avoir un équipement correspondant aux exigences du temps ? Pourquoi ne pas augmenter le nombre des lycées professionnels et, parallèlement, à l'intérieur de l'enseignement universitaire, éviter l'abus des disciplines juridiques et littéraires, favoriser un institut universitaire de technologie ou des solutions ana-

logues et, enfin, rendre plus facile la venue en métropole pour les enseignements spécialisés, aussi bien pour les ouvriers que pour ceux qui se destinent aux fonctions publiques et aux professions libérales ?

Dans les départements et les territoires d'outre-mer plus qu'ailleurs, la formation professionnelle est, après la confiance et après une politique démographique, la troisième base essentielle du développement économique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez parlé du F.A.S.O. Quant à moi, j'en reparlerai tout à l'heure. A quoi assistons-nous ? A une telle réduction de ce fonds que tout l'effort accompli en faveur de la formation professionnelle a quasiment disparu ! Vous avez même dit que le F.A.S.O. était désormais consacré aux cantines scolaires, ce qui signifie qu'il ne fait plus rien pour la formation professionnelle.

Bref, confiance politique, politique démographique et politique de formation sont les bases qui doivent permettre les orientations, qui sont à la fois des choix et des aides.

Quand on parle de l'outre-mer, départements ou territoires, on évoque souvent les plans, les contrats, les organisations intégrées de développement. Pourquoi ? Alors que, ailleurs, ces mots paraissent usés à certains, ils ne le sont pas s'agissant de l'outre-mer. Car on ne peut, en effet, comparer le développement économique de la métropole, ses méthodes et ses principes, et le développement économique de l'outre-mer. L'outre-mer, quel qu'il soit, est marqué par l'éloignement, par l'isolement, par le caractère réduit de son marché intérieur. Il est marqué par cette distorsion entre sa fragilité économique, comme cela a été dit cet après-midi, et la fermeté politique de ses habitants.

Il faut donc faire des choix, apporter des aides, exprimer une volonté. Ces choix sont clairs. Cet après-midi, en écoutant aussi bien M. Micaux que M. Goux, j'ai bien senti que, d'une manière très consciente et maintenant très évidente, on voit que les choix sont du même pas, si j'ose m'exprimer ainsi : le marché intérieur, l'exportation et l'exploitation des richesses naturelles.

Le marché intérieur d'abord, quelle que soit l'influence, monsieur le président de la commission des finances, des importateurs et des exportateurs, dont le rôle est souvent grandi par l'insuffisance de l'autorité qui devrait s'exercer sur eux, doit satisfaire les besoins de la population. Chaque fois que la production régionale agricole, maritime et industrielle le permet, le marché intérieur est le premier choix à faire. Il faut ensuite aider l'exportation en favorisant les productions agricoles, maritimes et industrielles typiques et susceptibles de s'exporter. Enfin, il faut assurer l'exploitation des richesses naturelles, qu'elles soient dans le sous-sol, comme en Nouvelle-Calédonie, heureuse de ce point de vue, ou ailleurs dans la nature, attirant le tourisme, comme un peu partout. Mais il convient toutefois de savoir que cette exploitation des richesses naturelles ne doit jamais faire oublier le caractère essentiel de la production agricole et de la fabrication industrielle. Je le dis même à ceux qui voient à juste titre dans le tourisme une grande source de richesse : celui-ci n'est que subsidiaire par rapport à l'effort de production agricole et de fabrication industrielle.

Vous avez parlé, à propos de production agricole, de réforme foncière. Vous n'avez pas évoqué la Réunion pour une raison très claire, c'est qu'on n'avait pas attendu 1981 pour commencer la réforme foncière, ni pour la réussir.

Mais la réussir dans quelles conditions ? Je ne vous ai pas entendu sur ce point ! La réforme foncière ne vaut que si elle s'accompagne d'un encadrement et d'une formation. Cette réforme vise un double objectif, a ne jamais perdre de vue : la promotion des hommes et le développement de l'économie. Vous n'avez pas ménagé vos efforts, avez-vous déclaré. Vous avez pris la suite des efforts précédents, qu'il faudra continuer.

Vous avez également suivi les choix dans le domaine des équipements. Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine. Depuis vingt-cinq ans, des progrès considérables ont été accomplis et, pour l'essentiel, ils ont été poursuivis ces dernières années. Deux voies sont essentielles et il faut continuer à les privilégier : l'énergie et la communication. Néanmoins, il n'existe pas de politique économique dans les départements et les territoires d'outre-mer, sans, à l'appui du plan et des choix, une aide, indirecte, certes, par l'équipement, mais aussi une aide directe.

Que faudra-t-il faire demain ? D'abord mettre un terme à la politique de fragilité inaugurée en 1981. Les déductions fiscales pour investissements ne doivent plus être reconduites d'année en année si on entend qu'elle aient un effet incitateur. Ce n'est pas la première fois que je l'affirme depuis quatre ans ! C'est la cinquième ! Il faut qu'elles soient établies pour plusieurs années, pour obtenir un effet incitateur sur les investissements. Ces déductions fiscales, reconduites d'année en année, sont comme des fausses fenêtres : on ne sait jamais quel sera le sort des prochaines années. Vous avez accepté une faiblesse incompatible avec le développement de l'économie.

Il convient aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'éviter les conséquences des réductions de crédits décidées à la légère. En voici des exemples : d'abord les primes d'emploi, elles existent, certes, mais à combien d'industriels n'a-t-on pas promis ces primes ? Ils ne les reçoivent pas avant cinq mois, six mois, parfois une année entière, sinon davantage. Pourquoi ? Faute de crédits ! Alors à quoi bon se flatter de primes d'emploi si on ne peut pas tenir sa parole ! En outre, il faut prêter une très grande attention à certaines diminutions de crédits. Ainsi j'ai appris que l'office national interprofessionnel des céréales supprimait, en raison de la réduction de ses crédits, l'aide à l'achat du maïs métropolitain, indispensable à l'élevage. En conséquence, désormais, les achats se feront à l'étranger et l'élevage en pâtira. Alors pourquoi ces réductions de crédits incompatibles avec votre politique de développement économique ?

L'aide aux investissements et l'aide à la création d'emploi sont indispensables, de même que le maintien de certains crédits typiques, il conviendrait de les étendre à l'agriculture.

Il est une troisième recommandation que j'adresserais à un futur gouvernement : après avoir rétabli les bases du développement économique et après avoir établi, grâce à un bon plan, certains choix, certaines aides, et la volonté qu'ils expriment, il faut veiller à l'action sociale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous reprocherai d'être tombé dans une erreur de vocabulaire courante. Pour critiquer les prestations sociales, on prétend qu'elles correspondent à une politique d'assistance ; quand il s'agit de les justifier, on annonce la pratique d'une politique de solidarité !

M. Jean-Pierre Soisson. Très juste.

M. Michel Debré. Or c'est la même politique dans l'un et l'autre cas ! Je ne vois pas la différence entre la politique d'assistance d'hier et la politique de solidarité d'aujourd'hui, sinon que l'une et l'autre correspondent au même besoin, qui n'est pas toujours analysé comme il conviendrait qu'il le soit. Le maître mot de l'action sociale, c'est la parité au service de la promotion.

Depuis plus de vingt-cinq ans, je lutte, souvent à contre-courant, pour exposer que chaque département et territoire a ses problèmes sociaux, tantôt proches de ceux de la métropole, tantôt différents. Si la République se doit d'exprimer la solidarité nationale par un effort global identique à ce que la solidarité assure en métropole, les applications doivent être inspirées par une claire réponse à la question suivante, qui est cruciale : par quelles interventions assurer la promotion des Français et des Françaises de chaque département et de chaque territoire ?

Demandons-nous d'abord si l'alimentation, la santé, le logement, l'instruction et la formation des jeunes, la lutte contre le chômage et la misère ne justifient pas, à l'intérieur d'une parité globale bien calculée, bien appréciée, des mesures propres à chacun de nos départements et à chacun de nos territoires d'outre-mer. C'est ce que j'appelle la politique intelligente d'assimilation.

Considérons ce que vous avez appelé de ses initiales le F.A.S.O. des départements d'outre-mer à qui l'on doit, en particulier, l'œuvre immense que représentent les cantines scolaires et la formation professionnelle. La condition, c'est toujours le respect de la parole donnée. Qu'avait-il été annoncé ? Je le sais bien, et pour cause ! Qu'on ne développerait pas dans les départements d'outre-mer la même politique de prestations familiales, dans ses modalités, la même somme y étant consacrée globalement. Seulement, une part serait réservée à une action collective. Une condition était indispensable, il s'agit bien de la parité. Quand vous déclarez, avec une pointe d'émotion, que le fonds d'action sociale « se consacre » aux cantines, c'est une formule pour

expliquer qu'il n'a plus d'argent pour faire face aux exigences de la formation professionnelle. Pourquoi le fonds n'a-t-il plus d'argent ? Parce que la parité globale n'est pas respectée. Il faudra y revenir, comme il faudra revenir à un effort particulier en matière de logements, qu'il s'agisse de rattraper un retard, aggravé de 1981 à 1983, ou de préparer l'avenir pour l'afflux d'une jeunesse nombreuse. Sans abuser des citations, je lis, avec une triste satisfaction, dans le rapport écrit du rapporteur spécial, une phrase qui résume en quelques mots ce que je ne cesse de répéter depuis quatre ans : « les perspectives, un moment optimistes, concernant le logement à la Réunion ont été affectées par l'arrêt de l'aide à la migration vers la métropole ». Voilà qui altère quelque peu les compliments que vous adressez à votre propre action.

Il conviendra également de consentir un effort particulier pour lutter contre le chômage. Je pense notamment à l'aide si utile aux chantiers de chômage qui avaient fait et font encore leurs preuves : il s'agit même d'une des armes essentielles, bien avant que vous n'ayez inventé les T.U.C., ou d'autres formules.

Or l'effort de parité sociale, recouvrant des actions spécifiques, est d'autant plus justifié que le développement économique exige une politique salariale adaptée aussi bien aux conditions de la production que de la compétition, notamment pour ce qui concerne le salaire minimum et l'échelle des salaires, qui ne peuvent suivre à l'identique les règles métropolitaines. Sur ce point, allons jusqu'au bout de la pensée, monsieur le président de la commission des finances : vous évoquez la capacité d'exporter vers les États voisins de chaque région. Encore des conditions sont-elles nécessaires. Raison de plus pour adapter les prestations sociales aux besoins et aux particularités des départements et territoires d'outre-mer, puisque l'on ne peut pas étendre la même politique salariale.

Des bases, des plans, une action sociale adaptée : telle doit être la politique de développement du futur gouvernement. Elle pose un problème subalterne, mais non négligeable, et un problème crucial. D'abord, celui de la répartition des tâches entre autorité centrale et autorité décentralisée, ce que vous avez appelé « la mise en place » des nouvelles institutions, dont vous faites avec une certaine satisfaction, un peu théorique j'imagine, le cœur de votre politique depuis quelques années. A mon sens, demain, l'autorité première dans les départements d'outre-mer sera le conseil général, autorité de droit commun ; une assemblée régionale élue à la proportionnelle ne peut être qu'un complément.

Dans les territoires d'outre-mer, sous réserve de l'adaptation et de la rénovation de leurs statuts, notamment en Nouvelle-Calédonie où tout est à refaire, l'assemblée du territoire dirigera, guidée par son gouvernement.

Mais l'autorité de l'Etat doit demeurer pour déterminer les grandes lignes de la pensée et de l'action. L'Etat le doit et il le peut, car il apporte une bonne part de l'argent, expression de la solidarité nationale, crédits de fonctionnement, crédits d'équipement, prestations sociales, ou « dotations », que l'on appelait naguère des « subventions ».

Dès lors, il faut bien savoir définir l'essentiel de l'orientation politique. Là est, je pense, le sens du débat de ce soir, si restreint soit-il. C'est l'Etat, Gouvernement et majorité de l'Assemblée nationale, sinon l'Assemblée nationale tout entière et le Parlement, qui ont la charge de déterminer cette politique !

Là, nous en arrivons au problème crucial. Une politique française d'ensemble est nécessaire. Sans doute chaque département ou territoire d'outre-mer a son caractère et mérite un comportement particulier, notamment du point de vue économique. Mais tout est lié.

N'oublions jamais, sur les bancs de cette assemblée, que Mururoa est notre capacité nucléaire, que Kourou est notre capacité spatiale et celle de l'Europe, que la Nouvelle-Calédonie et son nickel - sans oublier les richesses de la mer - représentent des possibilités considérables uniques au monde pour notre France.

Dans ce domaine, chaque action en faveur d'un département ou territoire d'outre-mer - hélas ! trois fois hélas ! je le dis quand je pense à la Nouvelle-Calédonie - ne doit jamais être envisagée sans penser aux réactions et à la contagion sur les territoires pour lesquels la France a beaucoup fait et doit faire beaucoup dans son intérêt même. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et l'union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Micau. Très bien !

M. Michel Dabré. La France est une puissance, monsieur le secrétaire d'Etat, et d'abord une puissance maritime mondiale grâce, pour une grande part, à cet outre-mer. Or, celui-ci est convoité. On vous parlera tout à l'heure davantage du plan Reagan pour les Caraïbes qui est une menace, si nous n'y prenons pas garde, ou simplement de la politique canadienne qui est une autre menace pour notre petit territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, si nous n'y prenons pas garde. Tout est jalosé ! Quelles difficultés attendent le diplomate qui sera affecté à la C.E.E. ! Certains commissaires comme certains représentants à l'Assemblée européenne sont hostiles à l'existence même de l'outre-mer français.

« Tout cela coûte cher ! » Nous entendons parfois encore cette phrase. Mais votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est inférieur au déficit de la Régie Renault, et tout ce que nous consacrons à l'outre-mer est inférieur au montant du déficit de l'ensemble de nos entreprises nationales !

Du reste, il faut mettre en balance l'apport des Français d'outre-mer à l'économie métropolitaine, mais aussi l'apport politique que je viens d'évoquer, sans oublier l'aspect culturel capital mais sur lequel je ne peux insister. Aussi bien les Antilles que la Réunion ou la Nouvelle-Calédonie sont aujourd'hui et seront demain les instruments vigilants d'une grande politique culturelle française !

Voilà ce qui relèvera demain, je l'espère, de la responsabilité d'un ministre ! Non qu'il faille enlever aux ministères leurs compétences, mais il existe des actions spécifiques et il faut faire la synthèse, c'est-à-dire dégager une politique d'ensemble et participer au conseil des ministres. Si telle est bien la voie qui sera prise après les élections de 1986, qui n'applaudirait alors à votre conclusion ? Si vous saviez, monsieur le secrétaire d'Etat, combien de fois j'ai tenu le même propos que le vôtre, sans être écouté par certains qui vous soutiennent ! Si vous saviez combien de fois, à la Réunion, je l'ai mis en pratique sans en être le moins du monde récompensé ! Vous comprendriez alors l'intérêt que je porte aux termes de votre conclusion !

Mais, attention ! vous avez le devoir de ne pas insulter l'histoire et de ne pas sauter, comme vous l'avez fait, de 1848 à 1981, ou même de 1945 à 1981 ! Car c'est oublier le début de la V^e République et la meilleure œuvre qui ait jamais été accomplie, celle qu'a engagée le général de Gaulle à l'égard des départements et des territoires d'outre-mer.

Dans la mesure où les circonstances me permettront de poursuivre une action dans cette assemblée, comptez sur moi pour respecter l'histoire, toute l'histoire, et pour faire comprendre, notamment à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, que c'est dans la France, et sans esprit partisan, que nous revenons à l'essentiel de notre mission.

Notre génération, celle qui est aux commandes et celle qui y sera demain se doivent, en effet, par une politique de l'outre-mer, d'affirmer la puissance de la France tout en donnant l'exemple de la promotion humaine. Puissance politique et promotion humaine, là est la grandeur ! Là doit être notre grandeur ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Castor.

M. Elle Castor. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen de ce projet de loi de finances pour 1986 constitue une étape déterminante pour les départements d'outre-mer. Il convient de la marquer par un rappel exhaustif des mesures et des actions prises par le Gouvernement, sur votre proposition, afin de doter les départements d'outre-mer d'instruments leur permettant d'assurer leur développement économique et social, et d'affirmer leur identité culturelle.

Par exemple, sur le plan économique, la négociation et la signature de la convention de Lomé III ; la mise en œuvre de la procédure des « retours Feder » aux collectivités locales ; l'extension aux départements d'outre-mer du F.I.O.M. fonds d'intervention outre-mer ; la francisation de la pêche crevettière en Guyane ; la création de la C.I.D.O.M., caisse d'investissement pour les départements d'outre-mer ; la création de l'O.D.E.A.D.O.M., l'office de développement agricole des départements d'outre-mer, et le renforcement de la recherche appliquée au développement.

Sur le plan social, l'application systématique des mesures de revalorisation des prestations sociales intervenues en métropole - prestations familiales et minimum vieillesse et la réforme essentielle du F.A.S.O. fonds d'action social obligatoire.

Au-delà de ce trop bref résumé, qui concerne l'ensemble de nos régions outre-mer, il importe que je fasse ressortir les mesures spécifiques, ainsi que les dotations substantielles affectées à la Guyane, témoignages concrets de la volonté du Gouvernement de participer effectivement au rattrapage du retard qu'accusait notre pays, en particulier dans le domaine des infrastructures.

D'abord, la santé est le secteur qui constitue l'une des préoccupations majeures des élus de notre région. En effet, ici même, à cette tribune, l'an dernier, je mettais encore une fois en exergue l'urgence qu'il y avait pour le Gouvernement à considérer avec la plus grande attention la situation sanitaire alarmante et l'état déplorable des structures hospitalières de notre circonscription, héritage lourd, legs de la droite.

Comment assurer une mission de service public avec un outil aussi vétuste et obsolète ! Vous avez pris, monsieur le secrétaire d'Etat, une claire conscience de la dégradation des centres hospitaliers de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni. C'est la raison pour laquelle, sous votre impulsion, le dossier sur la reconstruction de l'hôpital Saint-Denis à la Madeleine, a connu un aboutissement heureux.

Le concours pour le choix du concepteur a été réalisé. Il me serait agréable aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez soutenir notre action auprès de votre collègue de la santé, afin que les crédits prévus dans le contrat de plan figurent bien au titre de cette loi de finances pour 1986.

S'agissant de l'hôpital André-Bouron, permettez-moi de souligner une fois de plus la nécessité et l'urgence de déroger à la réglementation sur le transfert des excédents de la caisse générale de sécurité sociale ; il s'agit de nous aider à rénover et à reconstruire un bloc médical neuf à Saint-Laurent-du-Maroni. Il m'appartient également de rappeler à votre attention, trop rapidement à mon gré, les conséquences néfastes de la crise du logement qui sévit encore en Guyane.

Le déficit en logements est tombé au-dessous d'un seuil insupportable. Pendant plus d'une quinzaine d'années, les gouvernements de droite ne se sont pas préoccupés du logement de nos compatriotes guyanais.

Selon les analyses que nous avons effectuées, il faudrait construire chaque année plus de 1 500 logements pour satisfaire les besoins qui s'expriment. Vous avez annoncé des mesures essentielles dans ce secteur. Je souhaite qu'elles puissent entrer en application très vite pour que leurs effets puissent se faire sentir dès 1986.

Qu'il me soit aussi permis toutefois d'appeler votre attention sur le fait que les objectifs en matière d'habitat en Guyane ne seront atteints, dans le cadre d'une véritable politique décentralisée, que si l'Etat accepte d'accroître les crédits alloués à notre collectivité. Ils doivent passer de 60 millions de francs à 80 millions de francs. Il s'agit pour nous de combler le retard que nous accusons et de parvenir à satisfaire vraiment les besoins en logements des catégories les plus défavorisées.

J'aimerais avoir confirmation que la dotation sera bien arrêtée à ce niveau en 1986.

L'arrivée de la gauche au pouvoir s'est traduite par un profond changement économique. Dans l'industrie, par exemple, on commence à utiliser les matériaux locaux - briques, tuiles, ainsi que le kaolin dans la région de Mana. Dans le secteur de la pêche, alors qu'avec la droite au pouvoir, cent vingt chalutiers battant pavillon étranger pillaient et exploitaient les richesses de la mer de Guyane depuis plus de vingt ans sans que notre département n'en recueille des retombées financières ou fiscales significatives, les gouvernements de 1981, saisis de ces problèmes et conscient de leur gravité, ont posé le principe de la francisation des armements de pêche industrielle.

Avec votre collègue chargé de la mer, M. Lengagne, qui est venu en Guyane, vous avez fixé comme objectif à l'armement français de disposer d'ici à la fin du 9^e Plan de plus de la moitié de la flotte exploitant les ressources des eaux guyanaises, et vous avez également, dans le cadre de négociations avec la région, arrêté le montant de l'effort d'investissement de l'Etat.

La mise en marche de ce processus de francisation est désormais irréversible. Les racketteurs de Guyane sont aujourd'hui aux abois. Il appartient désormais aux armements français, métropolitains ou guyanais de prendre leur place dans un secteur réservé jusqu'à présent à des pilliers. A cet effet, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de veiller à ce que soient inscrits les crédits nécessaires à la poursuite de ces différentes opérations.

Sans la formation des hommes, il ne saurait y avoir de véritable développement économique. L'éducation des enfants de Guyane pose aujourd'hui un problème et acceptez, monsieur le secrétaire d'Etat, que je vous dise encore une fois la vérité. La situation scolaire est inacceptable ; le retard en équipements, incommensurable. Seule l'évaluation des besoins est de nature à permettre de prendre la mesure de l'effort à consentir pour les années à venir, effort d'autant plus grand que, de 1978 à 1981, les crédits, bien loin d'augmenter, sont allés en diminuant.

Cette situation scolaire est la résultante d'un double phénomène : le retard considérable qui s'est accumulé au cours de la décennie précédente ; la poussée démographique, conséquence à la fois de l'accroissement naturel de la population et de l'immigration.

J'ai suggéré au Gouvernement d'adopter un plan d'urgence étalé sur trois ans, afin de combler le retard qu'accuse notre région. Devant la persistance de nos interventions, celui-ci a décidé de quadrupler le montant des subventions, mais celles-ci ne couvrent encore que 40 p. 100 des besoins recensés.

Il faudrait donc encore doubler la dotation mise à la disposition de la Guyane jusqu'à la fin du Plan en vue d'obtenir une scolarisation correcte dès la rentrée d'octobre 1987.

Sur les besoins propres et permanents des collectivités de la région, viennent se greffer les besoins exceptionnels de la ville de Kourou, liés au développement des activités spatiales.

A ce propos, je vous avais demandé de bien vouloir examiner avec la Communauté européenne la possibilité d'augmenter la dotation nationale afin que nous arrivions à satisfaire les besoins non seulement de Kourou, mais également de toute la Guyane.

D'autres problèmes méritent d'être évoqués : l'échec scolaire, la formation des maîtres, la mise en place du programme « Informatique pour tous », l'enseignement technique, avec la construction de l'I.U.T., ou encore l'orientation liée au développement économique.

Force est de constater que le système éducatif tel qu'il existe dans notre département est marqué par ses échecs passés et ses inadaptations. Mais je reste persuadé que vous ne permettrez pas que cette situation se perpétue, car que dirons-nous demain à cette jeunesse, dont nul ne saurait nier qu'elle demeure le fer de lance et l'élément moteur de toute action économique à mener dans le cadre de la décentralisation, si le fossé continue à se creuser entre ses aspirations et ses chances réelles d'insertion ?

Vous avez prévu pour 1986 la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'un centre de culture scientifique et technique, élément déterminant dans l'action que nous voulons conduire.

Mais, plus encore, l'installation de la bibliothèque centrale de prêt est l'un des grands projets que nous voulons voir se concrétiser dans les meilleurs délais : depuis 1985, seule de tous les départements la Guyane ne dispose pas d'une telle bibliothèque.

Aussi, il vous appartient d'être attentif à ces problèmes cruciaux et de poursuivre l'effort de redressement et de rattrapage que le Gouvernement a entrepris au profit de notre circonscription.

Je ne souhaitais pas aborder le problème de l'immigration. Mais je ne peux laisser M. Debré exprimer l'idée que la Guyane est une terre vide, et que l'on peut la peupler avec des travailleurs immigrés. Je lui réponds avec force qu'un plan de peuplement ne saurait être mis en œuvre sans les Guyanais eux-mêmes.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Elle Castor. Nous n'accepterons jamais qu'il nous soit imposé par un gouvernement par quelque moyen que ce soit : il faudrait passer sur le corps des Guyanais, qui ont le droit de vivre et de travailler au pays ! (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mon exposé serait incomplet si je ne rappelais pas une des exigences des collectivités locales guyanaises - région, département, communes - que l'Etat mette gratuitement à leur disposition une fraction de son domaine foncier.

Comment admettre, en effet, qu'un migrant dispose aujourd'hui de mille hectares de terre, les établissements publics de l'Etat - le C.N.E.S., le B.R.G.M. -, de dix mille, alors que les collectivités de la République - région, département et communes - ne peuvent en disposer d'un de plus ? C'est là une revendication politique juste dont la légitimité ne doit pas vous échapper et qui a été signalée à l'attention du Président de la République lors de son passage en Guyane.

En cette occasion, il déclarait, le jeudi 12 septembre 1985, à l'hôtel préfectoral devant tous les élus de Guyane :

« Vous avez parlé du contrat de pian à la fois pour constater ce que vous n'y trouvez pas mais aussi pour vous féliciter de ce qui s'y trouve. Il a été négocié entre l'Etat et la région.

« Les arguments de part et d'autre ont été entendus, même s'ils n'ont pu tous être retenus, et, parmi les éléments que vous énonciez, j'en reconnaissais certains, celui qui touche en particulier au patrimoine ou au réseau hospitalier. Vous savez qu'actuellement nous sommes en train de discuter pour qu'en effet, et vous aviez raison de le dire, on hâte l'allure pour que l'Etat rétrocède aux collectivités locales, régions, départements, communes, les réserves et la propriété du sol dont elles ont le plus grand besoin pour mener leur politique, sans quoi elles n'en auraient pas le moyen.

« Je dirai et répéterai à MM. les ministres ici présents, qui le savent, que c'est l'une de leurs tâches prioritaires que de hâter le moment où chacun se sentira chez soi. »

Vous avez, il y a quelques instants, monsieur le secrétaire d'Etat, apporté sur ce sujet des informations satisfaisantes.

J'ose croire que ce problème trouvera une solution positive avant la fin de l'année 1985, en dépit des difficultés que vous semblez encore rencontrer auprès de votre collègue de l'économie et des finances.

Les collectivités locales de Guyane attendent. C'est pour vous un impérieux devoir de ne pas décevoir leurs édiles et de faire en sorte que les textes législatifs et réglementaires soient publiés dans les délais que vous nous avez indiqués.

Dans cette période de rigueur et d'austérité, le budget que vous présentez me paraît avoir été épargné. Voilà qui permettra aux départements d'outre-mer de maintenir leur effort de développement. C'est la raison pour laquelle je voterai les crédits de votre département ministériel. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Esdras.

M. Marcel Esdras. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de budget obéit, bien sûr, aux impératifs de la rigueur, et l'enveloppe consentie au secrétariat des départements d'outre-mer est en régression par rapport à l'an dernier.

De plus, nous n'avons pas vraiment la possibilité d'évaluer l'effort national en faveur des départements d'outre-mer, la publication de la ventilation des crédits par ministère étant, comme d'habitude, tardive.

Si l'on ajoute que la décélération de l'inflation, que l'on se plaît à invoquer, est beaucoup moins nette chez nous qu'en métropole, on se rend compte aisément à quel point nous subissons de façon aggravée les effets de cette rigueur.

Au cours des exercices antérieurs, nous avons connu des budgets de misère. En 1986, il faudra parler de budget de famine !

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Marcel Esdras. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce constat de pénurie extrême se situe au moment même où vous avez choisi d'organiser un grand débat sur l'économie des départements d'outre-mer, dont l'annonce a bénéficié d'une large diffusion dans les médias et a même été agrémentée d'un chaleureux cocktail.

Cependant, l'opinion publique attendait une concertation dépouillée de toute préoccupation électorale et débouchant sur des engagements précis de l'Etat.

Ce « débat » a été, hélas ! fusionné avec la discussion budgétaire et les temps d'intervention de la représentation parlementaire ont été à peine modifiés. Ce que nous craignons

s'est produit : nous avons assisté à un long compte rendu de mandat et à l'énoncé de quelques promesses et mesures opportunément choisies par le Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, refusant, pour ma part, de céder à la facilité d'une analyse critique de la gestion écoulée, je tenterai simplement de dégager quelques perspectives pour nos compatriotes, aux prises avec des difficultés aggravées et un chômage croissant.

La réalité des départements d'outre-mer, notamment des Antilles et de la Guyane, c'est à la fois leur appartenance juridique à la Communauté économique européenne et leur implantation géographique dans un environnement bien particulier : la région caraïbe, zone d'intenses turbulences, champ clos des luttes d'influence Est-Ouest, mais aussi vitrine inestimable ouverte sur le vaste continent américain.

Il serait superflu d'insister sur l'importance stratégique de ce chapelet d'îles bordant l'Atlantique en un arc de cercle allant du Mexique à la Guyane, et distant de la Floride d'à peine cent cinquante kilomètres.

Les départements d'outre-mer, c'est d'abord la mer. L'archipel de la Guadeloupe, la Martinique, et la Guyane totalisent 1 300 kilomètres de littoral. Par tête d'habitant, cela n'a rien de comparable avec la modicité de l'espace côtier réservé à nos compatriotes de l'hexagone.

Avec cette zone côtière, notre réserve foncière doit être utilisée au bénéfice du développement économique grâce à une législation bien adaptée, qualité qui, malheureusement, ne semble pas pouvoir être attribuée au projet de loi sur le littoral.

Pour la Martinique et la Guadeloupe, la mer, c'est la possibilité de se baigner douze mois sur douze dans une eau tiède, atout majeur pour le tourisme. Au demeurant, avec 350 000 visiteurs par an, celui-ci représente dans l'économie du département de la Guadeloupe un poids d'ores et déjà considérable. Mais nous pourrions arriver en peu de temps à une capacité d'accueil de 10 000 chambres si certaines conditions indispensables étaient réalisées : premièrement, une adaptation correcte et réaliste des textes de loi régissant le littoral ; deuxièmement, une organisation rationnelle de la desserte aérienne, avec des prix de voyage et une capacité de transports répondant aux réalités du monde moderne et à la volonté de promouvoir l'activité touristique ; troisièmement, une étude convenablement conduite et débouchant sur la reconnaissance de l'opportunité de la création d'une zone franche ; enfin, l'instauration d'un climat social serein et de conditions de sécurité propres à inspirer confiance à nos visiteurs, au lieu de les faire fuir.

L'expansion du tourisme donnerait certainement un coup de fouet à des secteurs de développement tels que l'artisanat, la production agricole, l'élevage et la pêche.

La mer, c'est également l'espoir d'une activité prospère. Cette profession peut connaître un bon essor, à condition que le Gouvernement ne laisse pas se perpétuer et pourrir la situation actuelle qui pénalise gravement nos pêcheurs et que des accords de pêche soient rapidement conclus avec les Etats voisins de la Caraïbe afin que nos ressortissants puissent exercer en toute quiétude leur profession.

Faute de résoudre ces difficultés, les sommes consacrées par l'Etat et les collectivités locales au développement de la pêche seront dépensées en pure perte, et nous assisterons à la ruine de ce secteur d'activité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les départements d'outre-mer, c'est aussi l'aérospatiale, avec la base de Kourou qui permet à la France d'être à l'avant-garde dans un secteur clé de la technologie.

Les perspectives extraordinaires ouvertes dans ce domaine doivent entraîner des retombées au profit de l'Europe, mais aussi de la Guyane et des Antilles, en matière d'emplois et de développement.

Les départements d'outre-mer, c'est aussi la terre. L'activité sucrière doit demeurer un élément essentiel de notre économie, mais les progrès attendus en matière d'irrigation agricole ou de sélection des espèces permettront de réduire les espaces consacrés à la canne à sucre et d'évoluer très vite vers l'extension de l'élevage ainsi que vers une diversification des cultures capables non seulement de satisfaire la consommation locale, mais de s'attaquer aux marchés extérieurs.

Vous évoquez le plan Mauroy dans l'évolution de l'économie sucrière. Mais nous devons insister sur le fait que le maintien des usines de la Guadeloupe a été dû à la volonté locale des élus et à l'effort de sacrifice considérable consenti

par les assemblées locales. C'est pourquoi nous regrettons que le Gouvernement ait cru devoir annoncer que, désormais, le prix de la tonne de canne ne serait pas obligatoirement indexé sur le coût de la vie.

La banane doit bénéficier de soutiens accrus en raison du nombre d'emplois que fixe son exploitation. Or, depuis des années, la profession exprime des revendications justifiées qui ne sont toujours pas prises en compte par les pouvoirs publics. Elles portent notamment sur l'assurance coup de vent, la grille des prix, le désendettement des planteurs, l'assurance grève, la protection de la banane produite en zone de montagne. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure dans une question que je poserai au Gouvernement.

Il convient maintenant de s'interroger sur l'industrialisation des départements d'outre-mer. Mais elle est comme l'Arlésienne : on en parle beaucoup, on ne la voit jamais !

Les Antilles-Guyane, c'est un marché de 800 000 habitants dans un environnement - la Caraïbe - de plus de dix millions d'habitants, dont il convient plus que jamais d'inventorier les secteurs propres à imprimer un élan à notre industrie.

Les élus, les chambres de commerce, les comités économiques et sociaux, les entreprises sont de plus en plus attentifs à cet aspect de notre devenir.

Dans cette optique, certains facteurs doivent être pris en compte avec soin : premièrement, les télécommunications qui, avec les satellites, doivent jouer un grand rôle. De nos jours, les échanges et l'industrialisation ne peuvent se concevoir si, parallèlement, les télécommunications ne sont pas au niveau.

M. Pierre Micautz. Très bien !

M. Marcel Eadras. Deuxièmement, les moyens financiers doivent suivre. C'est l'affaire de l'Etat, des collectivités locales, mais aussi des organismes tels que la Sodega et la Soderag, ainsi que des établissements bancaires qui doivent, eux aussi, assumer leur part de risque, d'avantage qu'aujourd'hui.

Enfin, il faut aussi intégrer certaines données, l'octroi de mer, notamment. Cette recette est indispensable au budget de nos communes. Instrument de planification de notre économie, son harmonisation entre les trois départements d'outre-mer est indispensable pour le « décollage » de l'industrialisation.

Enfin, et il s'agit là de la responsabilité de l'Etat, il faut que des mesures fermes soient envisagées et imposées à nos partenaires de manière que les avantages liés à notre appartenance à la Communauté européenne ne soient pas annulés ou même rendus négatifs par les effets des accords de Lomé III et du plan Reagan. J'y reviendrai à l'occasion d'une question posée au Gouvernement.

Dans la réalisation de ces perspectives d'avenir, monsieur le secrétaire d'Etat, les collectivités locales, et notamment la région, doivent jouer un rôle essentiel. Vous avez d'ailleurs insisté sur ce point.

Cependant, la question se pose aujourd'hui de savoir quels moyens ont été réellement décentralisés depuis l'installation de la collectivité territoriale régionale.

En Guadeloupe, sur un budget de 580 millions de francs en mouvements réels, le montant des crédits en provenance de l'Etat atteint tout juste 75 millions de francs. Il comprend la formation professionnelle - 45 millions de francs - pour laquelle la région a dépensé 84 millions de francs, soit une surcharge de décentralisation de 39 millions de francs. Il intègre également les engagements du contrat de plan pour 1985, à hauteur de 10 millions de francs sur plus de 100 millions de francs de crédits contractualisés.

La décentralisation que les élus ont toujours réclamée s'est malheureusement réalisée au détriment des collectivités locales, les charges ayant été transférées sans les moyens financiers correspondants.

De plus, on a oublié que la région réalisait aussi des investissements et qu'il fallait donc prévoir une dotation globale d'équipement.

Enfin, certains projets susceptibles d'être financés par le Feder ne sont pas accessibles parce que l'Etat a pris la décision unilatérale - et ce dispositif n'existe, semble-t-il, qu'en France - que seuls les projets bénéficiant de 20 p. 100 de financement d'Etat seraient transmis à Bruxelles. Il en est de même pour la formation professionnelle. Voilà comment l'Etat reprend le contrôle des décisions en violation de l'esprit de la décentralisation qui devient synonyme de plus d'emprunts et de plus de fiscalité locale pour le contribuable.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Marcel Eadras. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce débat, nous l'avons réclamé, mais il est critiquable car la précipitation et l'improvisation qui l'ont entouré ne permettent pas une approche précise de nos problèmes. Il aura eu pourtant un mérite incontestable, celui de démontrer qu'au-delà des questions statutaires, culturelles et d'identité, qui sont certes très importantes, le contact avec la dure réalité oblige à reconnaître qu'en définitive tout doit passer par une réflexion profonde débouchant sur des solutions économiques. Vous l'avez vous-même reconnu.

Nous donnons volontiers acte au pouvoir socialiste de l'avoir finalement compris - il est vrai, en fin de législature - après avoir, en discussions de projets de loi, en votes de statuts, parfois sans lendemain, prodigué pour l'outre-mer une somme de temps et d'énergie dont le contraste avec les quelque cinquante minutes réservées au mini-débat d'aujourd'hui est significatif.

Ceux qui, dans quelques mois, auront la charge des affaires de la nation sauront, je l'espère, et sur des bases saines, ramener la confiance compromise et ouvrir des perspectives réalistes pour nos compatriotes.

Nos communautés d'outre-mer doivent pouvoir avancer résolument vers leurs destins librement choisis, fières d'une identité que personne ne songe à leur contester ! Mais l'outre-mer français, avec ses remarquables potentialités, conscient de ne pas se présenter les mains vides, doit pouvoir également occuper la place qui lui revient et participer sans complexe à l'enrichissement du patrimoine commun. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement s'était engagé à ouvrir un grand débat sur la situation des départements d'outre-mer, qui devait être précédé par les assises du développement. Les assises ne se sont pas tenues et les quelques minutes de débat supplémentaires qui nous sont octroyées ce soir, à l'occasion du projet de budget de 1986, ne sauraient faire illusion.

Le groupe communiste regrette très vivement que la réflexion approfondie qui s'imposait sur l'avenir des départements et des territoires d'outre-mer n'ait pas été organisée. Mais peut-être n'est-ce pas un hasard !

Lors du premier débat budgétaire de la législature, en novembre 1981, j'avais indiqué, au nom du groupe communiste, que la situation qui nous était léguée dans les départements d'outre-mer était caractérisée par l'absence de toute structure économique viable, par le sous-développement, la monoproduction, l'hypertrophie du secteur tertiaire, le déficit chronique des échanges extérieurs, le chômage, le manque de formation et l'expatriation de milliers de jeunes. Pour le groupe communiste, j'avais ajouté, le changement, cela signifie en finir avec la politique économique coloniale, en finir avec la politique d'assistance, en finir avec la politique de centralisation et de liens de type colonial avec la métropole.

Force est de constater en 1985, pour le regretter, monsieur le secrétaire d'Etat, que la rupture n'a pas eu lieu. Pour reprendre la formule que mon ami Ernest Moutoussamy employait lors du débat budgétaire de l'an passé, « la volonté du pouvoir a capitulé devant la réalité coloniale ».

Qu'espéraient les gens d'outre-mer ? Qu'une politique dynamique de développement viendrait rétablir l'équilibre des secteurs économiques, en privilégiant les investissements productifs. Qu'une politique véritable de décentralisation adaptée aux spécificités locales permettrait aux populations et à leurs élus de gérer directement leurs affaires, de participer pleinement aux décisions concernant leur développement, de maîtriser leur avenir.

Or, qu'en est-il aujourd'hui ?

Bien loin de voir ces promesses et ces espoirs se concrétiser, ils constatent, en général, une aggravation très nette de leur situation. On assiste, en effet, à une très vive régression sociale dans les départements d'outre-mer. Au lieu de ralentir, le chômage déjà énorme qui y sévit depuis longtemps se développe de façon vertigineuse.

Je ne prendrai que l'exemple de la Réunion. Selon la direction départementale du travail, 46 233 chômeurs y sont recensés actuellement, soit une augmentation de 20 p. 100 en

dix mois. On peut estimer d'ores et déjà, sans crainte de démenti, que le nombre de personnes sans emploi avoisine les 75 000. A ce rythme-là, dans trois ans, la Réunion comptera 100 000 chômeurs officiels. Je vous laisse mesurer, monsieur le secrétaire d'Etat, combien cela représente de chômeurs réels.

Entre 25 et 30 p. 100 de la population active des départements d'outre-mer est touchée. Et ce sont les jeunes qui sont le plus durement atteints. Ces pourcentages effarants appliqués à la France métropolitaine représenteraient près de 8 millions de chômeurs !

La situation des familles populaires des départements d'outre-mer, loin de s'améliorer, s'est considérablement détériorée. Des milliers et des milliers d'entre elles vivent dans la plus extrême pauvreté. La misère s'aggrave. Le pouvoir d'achat n'a cessé de s'éroder sous l'effet d'une inflation plus forte qu'en métropole.

Loin de se renforcer, la protection sociale s'est dégradée, alors même que vous aviez pris l'engagement de supprimer toutes les discriminations en matière de couverture sociale et d'allocations familiales. Le droit à ces allocations, toujours subordonné à l'existence d'un salaire, est aujourd'hui de plus en plus remis en cause par le développement du chômage et la multiplication des salaires non permanents.

Quant au S.M.I.C., déjà inférieur en moyenne de 20 p. 100 à celui de la métropole, il est devenu une notion très théorique, quand une large majorité de travailleurs n'est employée qu'une partie de l'année.

L'indemnisation du chômage devient tout aussi théorique. Le nombre des chômeurs en fin de droits a augmenté considérablement.

La formation des jeunes n'a pas connu d'amélioration sensible. Les crédits de l'éducation nationale et de la formation professionnelle n'ont pas permis de faire face aux besoins existants. On s'est même attaqué, ces dernières années, aux maigres dispositions visant à lutter contre les inégalités dans l'accès à la formation.

Dans le contexte socio-économique que je viens d'évoquer, la diminution inadmissible des bourses scolaires a suscité l'an passé, à la Réunion, un légitime et profond mécontentement. Cette année, la suppression du droit à un repas gratuit à la moitié des lycéens boursiers réunionnais qui en bénéficiaient jusque-là est apparue comme une véritable provocation.

L'étroitesse des crédits accordés à l'A.N.T. n'a pas permis de progrès sensible en matière de formation.

Enfin, alors que l'aspiration à mieux se loger grandit et que la démographie appelle un accoissement du nombre des logements, les taudis et les bidonvilles se développent.

La toile de fond de cette régression sociale, c'est l'effondrement général de l'économie des départements d'outre-mer, qui se traduit par un déficit commercial grandissant avec la France métropolitaine et l'extérieur. Depuis trois ans, les importations en provenance de la métropole et de l'étranger ont ainsi augmenté respectivement de 50 et de 40 p. 100, alors que les exportations stagnaient.

Le trait caractéristique de la dépendance, à savoir l'accroissement des importations de produits manufacturés et la stagnation ou la régression des exportations de produits bruts, s'accroît.

Le bilan de cette législature, c'est en somme un vaste marasme, une absence totale de débouchés et de perspectives pour les populations des départements d'outre-mer et surtout pour la jeunesse. C'est pourquoi bien des observateurs considèrent que les conditions d'une situation véritablement explosive sont désormais réunies, tant sont nombreux aujourd'hui ceux qui estiment n'avoir plus rien à perdre.

Le Gouvernement s'est révélé, en fait, incapable de rompre avec la politique économique coloniale.

Le projet de budget de 1986 en témoigne. Le décalage est complet entre les besoins et les moyens. Le montant des crédits consacrés par l'ensemble des ministères aux départements et territoires d'outre-mer pour 1986 est sensiblement le même que l'an dernier. Les crédits du budget du secrétariat d'Etat lui-même régressent globalement de 3,3 p. 100, si l'on tient compte d'une inflation prévue pour 1986 de 3,6 p. 100. Mais on sait déjà que ce chiffre sera largement dépassé. Quant à la dotation du F.I.D.O.M., elle est également en diminution.

Comment faire face, dans ces conditions, aux difficultés économiques accrues ?

Les crédits consacrés aux chantiers de développement - dispositif considéré comme central dans la lutte contre le chômage - stagneront en 1986.

Les dotations de l'action sociale et culturelle sont en diminution d'au moins 5 p. 100, du fait de l'effondrement des moyens de l'Agence nationale pour l'insertion des travailleurs d'outre-mer.

A l'exception de certains crédits pour la recherche en matière agricole et piscicole, on n'enregistre donc aucune amélioration.

En résumé, toutes les données socio-économiques attestent que l'outre-mer français souffre des déséquilibres structurels qui marquent les économies de type colonial. Votre budget accompagne ces déséquilibres au lieu de les rompre.

Quant à la décentralisation que nous avons voulue, elle est allée moins loin que les engagements pris et que la volonté populaire. Cette décentralisation implique d'ailleurs des moyens pécuniaires sans lesquels elle n'est rien.

Sur le plan économique, une nouvelle politique aurait supposé des actions prioritaires orientées vers le développement réel de ces pays. L'objectif aurait dû être de contribuer à mettre fin au caractère artificiel des économies d'outre-mer qui reposent essentiellement sur les transferts effectués depuis la métropole et qui, marquées par la stagnation totale du secteur secondaire, la précarité du secteur primaire et l'hypertrophie du secteur tertiaire, perpétuent les liens de dépendance coloniale existant avec Paris.

Au nom du groupe communiste, j'avais déclaré en 1981, lors du débat budgétaire : « Il s'agit de transformer l'économie des départements d'outre-mer, de la faire passer d'une économie de marchands à une économie de production. »

Des paroles sur le développement productif de l'outre-mer, vous en avez prononcé, monsieur le secrétaire d'Etat, de même que votre prédécesseur, le Premier ministre actuel et le Premier ministre précédent. Cet après-midi encore, en vous entendant, je pensais à ce proverbe créole que mes amis réunionnais et antillais me pardonneront sans doute d'écorcher : « Paroles en bouche pas chage. » (*Sourires sur plusieurs bancs*.) Cela signifie en gros : « Les paroles, ça ne coûte rien ! Les paroles, ça ne compte pas lourd ! »

Des paroles, il y en a eu, et même des opérations de propagande, le plan vert en Guyane, par exemple. Mais des actes point, ou point suffisamment !

Les difficultés actuelles, je le répète, sont liées aux déséquilibres structurels qui marquent les économies de type colonial. Et vous n'avez pas voulu vous attaquer à ces déséquilibres et aux privilèges. La situation ne peut, de ce fait même, que s'aggraver.

Ce sont les activités productives, notamment agricoles, qu'il conviendrait de privilégier et, en premier lieu, la canne, le sucre, qu'il ne faut pas sacrifier sur l'autel de la Communauté européenne. A propos du sucre, je pense à la Réunion où l'on note - vous l'avez indiqué - une stagnation préoccupante de la production. Je pense à Beaufort, sauvé partiellement par la bataille des travailleurs et des élus communistes de la Guadeloupe.

De même, il faut faciliter la diversification agricole pour permettre l'autosuffisance alimentaire, améliorer la pêche, développer les industries du bâtiment et de l'agro-alimentaire.

Je rappelle que, lors du débat sur les compétences des régions, j'avais proposé, au nom du groupe communiste, que les investissements productifs outre-mer représentent au moins 4 p. 100 de l'ensemble des investissements du secteur nationalisé, mesure que nous avons d'ailleurs reprise dans une proposition de loi sur les investissements publics outre-mer. Le développement des D.O.M., disions-nous, ne peut être l'affaire des seules P.M.E. et P.M.I. Le secteur nationalisé doit jouer le rôle qui est le sien outre-mer comme ailleurs, ce qu'il ne fait pas actuellement. Chacun se souvient que notre amendement avait été repoussé, notamment par le groupe socialiste et par le Gouvernement.

A toutes ces données économiques et sociales d'une situation particulièrement grave, j'ajouterai une autre dimension : celle de la dignité.

Quelles perspectives pour les jeunes ? Le chômage, l'oisiveté, l'exil.

Quelles perspectives pour les mères de famille au chômage qui ne perçoivent plus d'allocations familiales, pour la maman antillaise ou réunionnaise qui dépense de deux à quatre fois plus d'argent qu'une maman métropolitaine pour scolariser ses enfants ?

Quelles perspectives pour les pauvres, les éternels pauvres, des départements d'outre-mer ?

A ces interrogations vous n'avez pas apporté de réponse, vous n'avez pas trouvé de solution.

La situation, qui ne peut rester en l'état, appelle - elle appelle toujours - une politique dynamique de développement qui, comme je le disais en 1984, tend à rétablir l'équilibre des secteurs économiques, une véritable politique de décentralisation ayant pour finalité de permettre aux populations et à leurs élus de gérer directement leurs affaires, de participer pleinement aux décisions concernant leur développement et de maîtriser leur vie sociale, économique et culturelle. Bref, d'être maîtres de leur destin dans le cadre de leur droit à l'autodétermination.

Pour conclure, je veux dire quelques mots de la Nouvelle-Calédonie. A mon sens, on peut tirer des récentes élections deux grands enseignements.

Le premier, c'est la confirmation que l'immense majorité du peuple kanak veut pouvoir se prononcer sur son avenir. C'est le fait majeur de ces élections. Nous sommes loin de ces « petits groupes d'agitateurs », dont on parlait encore en août dernier, à la droite de cette assemblée, pour qualifier le F.L.N.K.S.

Le second, c'est que la politique que vous avez conduite en dernier ressort a contribué à accentuer dangereusement les clivages.

En vérité le seul problème, en Nouvelle-Calédonie, est celui de la décolonisation. Votre politique n'aborde même pas cette question. Elle ne tient aucun compte de la situation originale de peuplement de ce territoire puisqu'elle ne traite pas la question du corps électoral pour le scrutin d'autodétermination. De ce fait, elle ne garantit pas au peuple colonisé, le peuple kanak, l'exercice réel de son droit à l'indépendance.

Vous avez, certes, gagné du temps mais vous aurez, vous aussi, « agi trop peu et trop tard » pour reprendre une formule que M. le Premier ministre appliquait à d'autres.

Vous avez montré votre incapacité à résoudre un problème de décolonisation.

Votre politique attentiste peut être lourde de conséquences pour l'évolution pacifique de la Nouvelle-Calédonie dans le respect du droit à l'indépendance.

Vous avez laissé tous les problèmes des départements et territoires d'outre-mer en suspens.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne voterons pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Ainsi, pour quelques minutes ajoutées au temps normalement imparti à cette discussion, nous devons considérer le vote de ce budget des départements d'outre-mer comme le grand débat sur le développement que nous avions réclamé. Votre personne, monsieur le secrétaire d'Etat, et votre bonne volonté ne sont pas en cause. Ma remarque tend surtout à souligner le mépris dont témoigne le Gouvernement à l'égard du Parlement.

Il y a peu à dire, il est vrai, sur ce budget de transition, et globalement en baisse. Cette législature se termine comme elle aurait dû commencer : par la prise en compte de nos problèmes économiques au lieu de tentatives de réformes institutionnelles jugées dangereuses par nos populations et refusées par le Conseil constitutionnel.

Le développement économique des départements d'outre-mer pose des problèmes théoriques de fond que l'on ne saurait développer en si peu de temps.

Constatons, en exergue, que les plus grands pays tropicaux, même avec des richesses naturelles et des salaires de misère pour leurs travailleurs, croulent sous le poids de leurs dettes alors que, dans les départements d'outre-mer, zone tropicale de petite dimension aux ressources naturelles limitées, contraste un statut social évolué avec un sous-développement chronique, et que la consommation y est soutenue par des

transferts extérieurs. Notre grande voisine, Haïti, sa profonde misère et sa dictature, démontrent hélas ! les horribles dangers que nous font courir nos idéologues agitateurs et autres indépendantistes.

Mais, à l'instar des autres départements français, la notion de balance commerciale ne saurait s'appliquer concrètement aux départements d'outre-mer, s'agissant de parties intégrantes d'une même nation, à laquelle retourne d'ailleurs la majorité des transferts et avec laquelle s'opère l'essentiel du commerce.

Ainsi, notre statut politique définit une situation spécifique, sans équivalent dans le monde et impose un traitement qui devient évidemment urgent en période de crise afin de développer une économie moins artificielle mais sans régression sociale. Voilà bien le problème de fond !

Faut-il rappeler le bilan insuffisant de ces cinq années de pouvoir, puisque les états-majors des partis de gauche locaux se sont réunis à Paris au début de l'année, annonçant même de graves troubles sociaux ?

Ceux-ci sont effectivement intervenus, d'abord en Guadeloupe puis, récemment, à la Réunion, témoignant d'un climat social détérioré et entretenu par le chômage grandissant et la diminution du pouvoir d'achat des familles. Bien que notre P.I.B. par habitant soit l'un des meilleurs des Antilles, il reste cependant très inférieur à celui de la métropole.

Pour être moins pessimiste, rendons hommage à la départementalisation qui a fait progresser le statut social, l'éducation et la formation des hommes, la santé, et mis en place de nombreuses organisations sociales et professionnelles avec, il est vrai, l'accroissement des besoins liés à la vie moderne. La volonté de promotion d'une génération à l'autre caractérise notre société antillaise d'où la nécessité du progrès social, de la réduction des disparités et de la formation des hommes.

Cette départementalisation adaptée est le vecteur de la solidarité d'un grand ensemble national à l'égard de notre île : garantie du progrès législatif et des libertés, marché privilégié pour les productions, ouverture aux organismes nationaux de crédit, au marché européen et à ses fonds communautaires. Encore devons-nous mieux bénéficier du fonds social européen, du fonds de développement régional et de la banque européenne ainsi que du F.E.O.G.A. Les négociations contre les effets négatifs des accords de Lomé III, ouvrant nos frontières aux produits des Etats A.C.P. sans réciprocité, relèvent du Gouvernement, comme vous l'avez indiqué cet après-midi.

Nous ne pouvons pas laisser affirmer par la commission des lois - page 26 du tome VI de son rapport, par ailleurs éclairant - que la récession économique des départements d'outre-mer est liée à l'insuffisance des compétences techniques et des capitaux pour créer des productions et des activités nouvelles.

En ce qui concerne l'industrie, il se trouve aussi, dans la population antillaise, de jeunes diplômés de l'université ou d'écoles professionnelles, aptes à participer à des formations techniques très spécialisées. Il en va de même dans l'agriculture. Encore faut-il que l'Etat crée les conditions nécessaires. Ainsi, pourrait être prolongée l'action de ces générations d'Antillo-Guyanais et de Réunionnais qui ont participé et participent à la vie nationale dans l'outre-mer et en métropole comme ingénieurs, juristes, professeurs d'université, contremaîtres ou ouvriers spécialisés, voire comme président du Sénat, apportant leurs compétences à tous les niveaux de la vie nationale.

Quant aux capitaux, qu'ils soient locaux ou extérieurs au département, leur mobilisation dépendra de la confiance retrouvée sur l'ensemble du territoire national, avec un gouvernement du renouveau en 1986, qui affirmera sans ambiguïté et d'emblée sa volonté politique de progrès pour les départements d'outre-mer dans la France.

Mais la Martinique, comme les autres départements d'outre-mer, se heurte à des handicaps liés à l'insularité et contre lesquels les organisations professionnelles tentent de lutter de façon moderne, à l'aide d'études fondées sur la recherche appliquée, de confrontations interprofessionnelles et interrégionales, de motions et de propositions concrètes adressées aux élus et au Gouvernement par les chambres consulaires ou toutes organisations syndicales responsables.

Il en est ainsi des artisans capables d'être les moteurs du développement et de l'emploi. Peuvent l'être également les petites et moyennes entreprises très motivées. A titre indicatif, les petites et moyennes entreprises installées en Martinique

travaillent à 32 p. 100 dans l'agro-alimentaire, à 17 p. 100 dans le bois, à 13 p. 100 pour la chirurgie et 30 p. 100 s'occupent d'industries diverses.

De nouveaux efforts d'imagination et de recherche doivent être accomplis pour diversifier l'industrialisation, car seulement 650 emplois ont été créés en cinq ans pour un investissement de 122 millions de francs. Cette industrialisation est d'ailleurs menacée par les charges trop lourdes dont l'allègement s'impose et auxquelles s'ajoutent les contraintes de l'insularité et le coût de l'importation des matières premières.

En dépit des intéressantes créations de l'Odéadom - office de développement agricole des départements d'outre-mer et de l'A.N.D.D.O.M., association nationale pour le développement des départements d'outre-mer, par exemple, la situation de l'emploi n'a fait que s'aggraver en Martinique, le chômage passant, en un an, de 24 000 demandeurs - dont plus de 16 000 jeunes - à 29 000 au 30 juin 1985. Il frappe les jeunes surtout sans compétence professionnelle.

Les T.U.C. occasionnels ne sont parfois que rideaux de fumée pour municipalités en difficulté esquivant les vrais problèmes de la formation et de la dignité que confère le travail régulier.

La régression s'accroît dans le bâtiment avec 3 060 emplois supprimés depuis 1980 et plus de 4 000 inscrits à l'A.N.P.E., alors que l'insuffisance de crédits d'Etat maintient le très grave manque de logements sociaux en Martinique.

Il en est de même des grands travaux ; ainsi la rocade de Fort-de-France a été arrêtée malgré les efforts des élus départementaux.

Les productions traditionnelles d'exportation, sources habituelles de salaires, sont toujours menacées. L'économie de la canne et du sucre marque une reprise grâce au conseil général qui finance une société d'économie mixte avec le concours de l'Etat.

La banane déjà grevée d'un surendettement, 35 000 francs par hectare en moyenne, mal défendue sur les marchés métropolitain et européen, pâtit d'un prix de vente insuffisant fixé par l'Etat.

L'avocat, concurrencé par Israël, voire par l'Afrique du Sud, appelle aussi une meilleure protection de même que la lime, d'autres produits de la diversification des cultures et les productions florales.

Les obstacles à la production et à la commercialisation des fruits et légumes de consommation locale sont surmontables à terme, notamment par le règlement des problèmes fonciers avec les organisations professionnelles dont la S.A.F.E.R. Un effort doit être consenti dans le domaine de la réforme foncière.

L'amélioration de l'élevage, surtout bovin et porcin, impose une meilleure collaboration de tous les professionnels, producteurs et commerçants, et la poursuite de la recherche appliquée pour mieux adapter le cheptel.

Les professionnels de la pêche, soucieux de rentabiliser leurs investissements et leur travail, réclament un authentique règlement adapté à la pêche locale en fonction des zones maritimes.

La réalisation, avant 1983, par l'établissement public régional, d'une aquaculture d'eau douce et marine mérite d'être encore encouragée.

La notion de tourisme est aujourd'hui libérée d'un ostracisme sectaire. Cette activité appelle une coordination des efforts pour y faire participer population, investisseurs, salariés et agriculteurs, en vue de la consommation de produits locaux.

Pour tous ces emplois variés, le développement de la formation professionnelle est un facteur essentiel de la réussite économique. Il doit s'orienter vers les compétences correspondant aux débouchés.

Il faut rappeler, enfin, combien le développement économique d'une île dépend du coût du trafic maritime et aérien et de sa qualité. Certains posent le problème des monopoles. La question me semble être celle de l'adaptation aux besoins des Antillais et aux exigences du tourisme.

Soulignons cependant la nécessité de communications maritimes et aériennes interrégionales dans notre environnement caraïbe et américain. Des études précises aboutiront à la création ou non de zones maritimes et aériennes pour

répondre, notamment, au plan Reagan de développement de la Caraïbe et au Caricom. C'est un problème national de gouvernement, car un plan de développement insulaire ne doit négliger aucune possibilité tout en évitant rigidité des choix ou laxisme dans un monde en crise économique.

La gravité de la situation impose que, de même qu'en métropole, les chefs d'entreprise et les travailleurs conscients de leurs responsabilités comprennent la nécessité de la concertation et du dialogue pour les légitimes revendications non politisées, sans compromettre l'outil de travail.

La région, chargée du développement et devenue exécutif régional avec les moyens financiers correspondants, est donc aujourd'hui plus spécialement responsable du progrès économique. Ses actions seront coordonnées avec celles du Gouvernement par les contrats de plan que vous avez évoqués, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il faut donc souhaiter que le redressement des finances nationales soit assez rapide pour assurer un concours efficace et urgent à l'emploi et au développement dans les départements d'outre-mer. A défaut d'une relance économique, le Gouvernement aurait pu achever la parité sociale par l'extension des quelques prestations encore absentes dans les départements d'outre-mer et la suppression du critère d'activité exigé pour les allocations, notamment pour l'allocation de logement.

Les droits acquis d'une certaine indemnité de vie chère des fonctionnaires contribuent aussi à la solidarité nationale et donc à la paix sociale. Y participent les actions de promotion et de formation des hommes d'éducation et d'enseignement à tous les niveaux ainsi que les activités culturelles de loisirs et de sport.

L'insécurité, phénomène récent, exige la ferme application des lois de la République.

Enfin, vous savez combien les Antillais sont attentifs au sort de leurs proches résidant en métropole et qui sont parfois très touchés par les difficultés d'emploi, de logement ou autres. C'est pourquoi, nous regrettons l'amputation de crédits de 4,02 millions de francs de l'A.N.T. à laquelle vous aviez voulu conférer des missions élargies.

En résumé, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ces motifs, je ne saurais apporter un vote positif à ce budget des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, j'avoue avoir éprouvé une certaine amertume en constatant la difficulté qu'il y a à organiser, devant une assemblée comme la nôtre, un débat concernant l'outre-mer.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Aimé Césaire. Quand nous insistons pour que soit abordé l'examen de nos problèmes, on nous renvoie aimablement au débat budgétaire, comme si les questions d'outre-mer se réduisaient à une question d'argent et de budget. Là est peut-être le malentendu et il va plus loin qu'il n'y paraît.

Mais peu importe, l'essentiel est que soit intervenu ce débat, qui est, à nos yeux, important et opportun. Opportun pour tout le monde, ne serait-ce, monsieur le secrétaire d'Etat, que parce qu'il vous a permis de nous présenter un bilan particulièrement impressionnant et de mesurer ainsi le chemin parcouru. Opportun aussi parce qu'il est de nature à répondre à des inquiétudes et à une attente plus générale.

Il est clair, en effet, qu'après les initiatives politiques qui ont marqué le début du septennat et cette législature, après la mise en place des institutions par lesquelles se concrétise la régionalisation, il est clair, dis-je, que la manque communément ressenti outre-mer était celui de la définition d'une politique économique globale et d'une doctrine en la matière. Cette lacune est aujourd'hui, mais en partie seulement, comblée. Que les économies « domiennes », économies typiquement insulaires, soient désormais des économies en perdition, un seul chiffre l'atteste, mais éloquent : aucun des départements d'outre-mer ne couvre désormais ses importations au-delà de 15 p. 100 avec un taux de chômage qui dépasse les 30 p. 100 de la population. Cela signifie que ces pays ne

produisent plus, ne travaillent plus, et pour cause, qu'ils ne survivent que grâce aux investissements de l'Etat et aux transferts sociaux.

Il faut être net, une telle situation est intolérable, dangereuse aussi, parce que humainement inacceptable et donc politiquement inassumable.

M. Jean-Pierre Soisson. Comme vous avez raison !

M. Aimé Césaire. Oh ! je sais bien qu'il est de mode aujourd'hui de déplacer les responsabilités. Je ne veux incriminer personne, mais il faut être conscient que nous sommes devant un phénomène historique étalé dans la durée et non devant un épisode conjoncturel. Je veux parler de la dégradation, continuée depuis vingt ans, de l'économie des plantations (traditionnelles, sans pour autant qu'on ait en vue, ni même que l'on semble envisager l'émergence d'une économie nouvelle, d'une économie tropicale mais moderne. C'est cet héritage-là, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez à assumer. Vous avez à assurer la gestion d'une débâcle.

A ces considérations déjà édifiantes, je crois qu'il est bon d'en ajouter une autre qui est tirée, elle, du contexte international : l'évolution du monde caraïbe. Ce n'est pas le monde figé que l'on croit. Un plan pour la Caraïbe existe, mais il est américain. C'est le plan Reagan ou *Caribbean Basin Initiative*. Le plan Reagan n'est pas un mythe, c'est une réalité avec laquelle il faut désormais compter et dont peut dépendre tout l'équilibre de la région.

Cela vaut la peine que l'on y pense. On en connaît l'ambition : comme on connaît la teneur : il consiste à encourager l'investissement et à promouvoir l'industrialisation dans les pays caraïbes anglophones, principaux bénéficiaires, en permettant à leurs produits d'avoir librement accès au marché américain en exonération de tout droit de douane. Lâchons le mot, il s'agit de faire des Antilles bénéficiaires des N.P.I., c'est-à-dire de nouveaux pays industrialisés. Oui, de nouveaux Hong Kong peuvent surgir à n'importe quel moment et à nos portes.

Il est clair que face à tout cela, nous ne pouvons rester immobiles. On ne répond pas au développement des autres par l'incantation ou l'imprécation ; on répond au développement par le développement. Mais en attendant le développement, lequel ne viendra pas tout seul, le minimum que l'on puisse faire, ne serait-ce que par un réflexe élémentaire de conservation, c'est de tout mettre en œuvre pour sauvegarder ce qui peut encore être de l'économie traditionnelle.

Or il faut bien avouer que, même dans ce domaine bien limité, et avec des ambitions aussi modestes, la partie n'est pas gagnée d'avance. Banane, canne à sucre, ananas, avocat sont autant de produits, autant de problèmes que l'on ne peut ignorer, même l'espace d'un débat budgétaire, car c'est d'eux qu'est faite la quotidienneté économique des départements d'outre-mer.

A propos de la banane, le problème central me paraît être moins celui du prix, lequel est variable, que celui du surendettement des planteurs, consécutif aux dommages causés par les incursions de deux redoutables visiteurs, je veux parler des cyclones David et Allen. Il est absurde de continuer à considérer comme catastrophes exceptionnelles des événements trop courants et trop répétitifs pour ne pas se confondre purement et simplement avec des calamités agricoles parfaitement prévisibles. Je réclame donc des mesures exceptionnelles pour libérer nos planteurs d'un endettement réellement exceptionnel et écrasant, en même temps que la mise sur pied d'une caisse spéciale pour les protéger contre les David futurs et les Allen récurrents.

Pour la canne à sucre dont le problème, du moins à la Martinique, est celui non de la surproduction, mais plutôt de la sous-production, il est absurde de considérer comme fatal et inéluctable l'abandon d'une culture qui a fait jadis la fortune des Antilles, et plus absurde encore d'abandonner dans plusieurs de ses parties - je pense au chaulage des terres très précisément - un plan de relance longuement étudié. C'est s'arrêter au milieu du gué avec tous les inconvénients que l'on devine.

A propos de l'avocat, je dis qu'il est absurde de pousser à la diversification des cultures, de pousser à la production de certains fruits sans leur assurer, fût-ce par arbitrage gouvernemental, une juste place sur le marché métropolitain, comme cela fut fait jadis pour la banane. Dans la lutte qui

oppose l'avocat antillais et des concurrents autrement redoutables, l'Etat ne peut pas se contenter de compter les coups car on ne sait que trop par avance quel sera le vaincu.

Quant à l'ananas - et j'arrêterai là la revue de nos comices agricoles nocturnes (*Sourires*) - c'est à Bruxelles que Paris doit intervenir et peser de tout son poids pour sauver une culture dont se joue à l'heure actuelle l'existence même. Il faut d'autant plus insister à Bruxelles qu'en la circonstance l'aide communautaire ne fait que compenser le prix dont, par ailleurs, nous payons notre intégration dans la Communauté.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai plaidé le dossier de la production agricole. J'ai parlé le langage qu'on attendait de moi. J'ai parlé banane, canne à sucre, ananas et avocat mais je ne suis pas passé au point de croire que tout notre avenir se joue sur ces produits traditionnels. Il n'y a aucun miracle à attendre d'un capitalisme vert aux Antilles.

Longtemps l'insertion des Antilles dans le système départemental a pu occulter la vérité profonde de nos sociétés : nos pays sont des pays sous-développés au sens littéral du mot. Or voici que la crise se prolongeant et ses contraintes s'imposant, la réalité du sous-développement réapparaît brusquement, nous astreignant tous désormais à de particuliers devoirs. Quels sont-ils ?

Le premier d'entre eux est, bien entendu, un devoir d'investissement. C'est pourquoi aujourd'hui je me retourne vers l'Etat car qui, dans nos pays structurés comme ils sont, peut mieux donner l'exemple tout au moins dans les secteurs qui dépendent de lui ? Or j'en vois deux qui me paraissent essentiels dans la conjoncture présente : le bâtiment et les travaux publics. Chacun de ces deux sujets mériterait un long développement. Je vous en fais grâce aujourd'hui ; deux indications cependant.

A la Martinique, des routes ont été construites : les routes du Sud, la route de la plage, la route des vacanciers, la route des résidences secondaires. Mais les routes du Nord, les routes du désenclavement, la route des paysans, la route des montagnes sont encore à construire. Vaste programme, comme vous le voyez. Sans compter la rocade de l'ort-de-France qui doit être continuée et pour laquelle nous demandons la transformation en route nationale, ce qui est amplement justifié par sa fonction de voie de liaison entre quatre ou cinq routes déjà nationales. Cette nationalisation de la voie résoudrait bien des problèmes de financement qui dépendent aujourd'hui très largement des contributions toujours aléatoires, toujours exceptionnelles du fonds spécial de grands travaux.

Quant au bâtiment, vous savez aussi bien, que moi, monsieur le secrétaire d'Etat, que les besoins en logements sont considérables : 10 000, 12 000, 15 000 peut-être ! J'ajoute que le type en est encore peut-être à définir. En ce domaine, ce qui me choque le plus, c'est le manque de logements sociaux ; je devrais même employer le superlatif et parler du manque de logements « très sociaux », de logements des démunis, de logements des économiquement faibles, de logements des laissés-pour-compte du système actuel, de logements des exclus du logement, de logements de ceux qu'aucune H.L.M. n'abritera jamais car ils ne seront jamais en état de payer le loyer qui y donne droit. Comme vous le voyez, c'est un vaste programme de résorption de l'habitat insalubre qu'il convient de mettre sur pied. S'il y a une guerre à faire, c'est bien la guerre aux bidonvilles.

Fait rassurant, le problème semble avoir été parfaitement compris au ministère du Plan. Les commissaires pour la préparation du 9^e Plan écrivaient en effet, au chapitre coopération avec le tiers monde : « Notre coopération en matière d'habitat et d'urbanisme sera sensiblement augmentée. Seront privilégiés les projets et programmes bénéficiant aux populations à faible revenu. De manière générale l'organisation et la gestion des villes méritent une attention prioritaire, particulièrement en ce qui concerne la maîtrise progressive mais globale des problèmes posés par l'explosion urbaine elle-même ». Retenez bien le mot : l'explosion urbaine. Eh bien, cette doctrine élaborée pour les pays sous-développés est une saine doctrine. Reste à l'appliquer aux départements d'outre-mer que l'on ne sépare du reste du monde sous-développé que par fiction.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut prendre une claire conscience des limites du système et se décider à les transgresser sous peine de régresser ou de s'enliser. C'est bien désormais la nécessité qui s'impose à nous. Il est clair en effet qu'il ne suffira pas d'accorder un supplément de

subventions pour telle ou telle activité, ou d'opérer un sauvetage *in extremis* de telle ou telle production pour refaire une santé à l'économie des Antilles. Par-delà les cas que j'ai évoqués, il y a quelque chose de plus considérable et qui touche d'une certaine manière à la nature même des rapports économiques qui existent entre les Antilles et le reste du monde. Tant que ces rapports ne seront pas définis autrement qu'ils ne le sont actuellement, rien ne sera résolu. Il pourra y avoir telle ou telle amélioration partielle, mais elle ne sera jamais qu'épisodique et conjoncturelle. Nos terres ont le handicap d'être des îles, le handicap d'appartenir à une périphérie éloignée, le handicap de ne constituer que des marchés étroits et privés de matières premières. Tout cela est vrai, mais nous avons aussi et surtout le handicap de ne pouvoir dominer tous ces handicaps, parce que prisonniers d'un handicap majeur, qui a nom le pacte colonial.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Michel Debré. N'exagérez rien ! C'est au nom du pacte colonial que vous demandez la nationalisation des routes !

M. Aimé Césaire. La vérité est là. Malgré les mutations constitutionnelles, malgré les changements institutionnels, l'économie des Antilles est restée ce qu'elle a toujours été, une économie coloniale et rien qu'une économie coloniale.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Aimé Césaire. Croyez-moi, une petite industrie antillaise - les industries aux Antilles sont toutes petites - doit faire preuve d'héroïsme pour tenir bon. C'est vraiment tenir contre vents et marées.

Je pense à telle petite usine de fabrication d'aliments pour bétail, qui s'aperçoit que pour chaque kilo de maïs américain qu'elle achète, et qu'elle ne peut pas ne pas acheter car il n'y en a pas d'autre, elle doit payer la dime communautaire.

Je pense à telle usine d'engrais, que vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, dont l'existence est toujours menacée parce qu'elle redoute qu'à n'importe quel moment, certains importateurs y aidant, le marché local ne soit l'objet d'une opération de dumping de la part d'une grande société métropolitaine.

M. Ernest Moutoussamy. C'est vrai !

M. Aimé Césaire. Je pense à tout le secteur de la petite hôtellerie qui se morfond de voir sa clientèle filer vers d'autres lieux parce que certaines compagnies aériennes ne peuvent atterrir aux Antilles françaises.

M. Ernest Moutoussamy. Très juste !

M. Aimé Césaire. A ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, je constate que tous les contrats de plan Etat-région ont été signés et concrétisés par un décret, sauf un : le contrat de plan concernant les transports. Doit-on donner à cet oubli une signification particulière ?

A la vérité, le pacte colonial n'est écrit nulle part, mais il faut croire qu'il existe parce que nous butons contre lui à chaque pas. Il est dans le monopole de pavillon. Il est dans le prix du fret qui nous est imposé beaucoup plus qu'il n'est discuté avec nous. Il est dans le tarif douanier purement et simplement assimilé à celui de la métropole, ce qui est une absurdité. Il est dans la division internationale du travail qui fait trop souvent de nos marchés antillais des marchés captifs.

Je ne dis rien là qui ne soit connu de tout le monde, mais encore faut-il avoir le courage d'en tirer la conclusion. Cette conclusion, vous l'avez tirée vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous avez dit : « Il faut créer dans ces pays les outils du progrès économique. » C'est le signe que vous avez conscience qu'en l'état actuel des choses ces outils n'existent pas. Et c'est vrai.

C'est à nous aider à bâtir ce nouvel ordre économique que je demande au Gouvernement de s'appliquer. Rien de plus urgent. Autosuffisance alimentaire, redressement de la balance commerciale, industrialisation, autant d'objectifs que l'on se fixe légitimement mais qui resteront des vœux pieux tant que l'on ne se sera pas donné les moyens d'une politique nouvelle.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Aimé Césaire. Je passe mon temps à dire qu'entre l'intégration et la désintégration, il y a place pour l'invention. C'est vrai, le moment est venu : nous sommes condamnés, monsieur le secrétaire d'Etat, à inventer ensemble ou à sombrer, et pas forcément pavillon haut. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et divers bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'organisation de ce débat tend à décourager le contrôle des parlementaires d'outre-mer : ...

M. Michel Debré. Très bien !

M. Victor Sablé. ... documents tardivement distribués, amalgame des départements et des territoires d'outre-mer impliquant l'interchangeabilité des statuts politiques, adjonction furtive des problèmes dans la discussion des deux budgets relevant du secrétariat d'Etat. Telles sont mes premières critiques.

Mes félicitations vont d'abord aux trois rapporteurs qui ont largement contribué à nos travaux. Mais j'observe que, cette année encore, aucun originaire des départements d'outre-mer n'est au banc des commissions.

M. Jean-François Hory, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer. C'est à peine aimable !

M. Victor Sablé. Les bons usages se perdent, car naguère il leur était même demandé de rapporter dans les affaires d'intérêt national.

Bravant le grief de passéisme, je rappellerai que certains d'entre eux, parmi les meilleurs, défendant avec passion et gratitude la cause de la France dans la paix comme dans la guerre, ont occupé les présidences ou vice-présidences des assemblées parlementaires. A la fin de l'époque coloniale, on en comptait même au gouvernement ; c'était dans ceux de Clémenceau ou de Gaston Doumergue, de Léon Blum ou d'Herriot, et même de Pétain (*Rires sur les bancs des socialistes*) et bien naturellement sous le général de Gaulle. Au-delà de la compétence naturellement exigée, on disait alors que c'était pour symboliser l'unité de la République.

Aujourd'hui l'opinion d'outre-mer déconcertée se demande si l'exemple de décolonisation sans sécession donné par nos départements n'en fait pas les victimes d'une « élimination par prétention ». Interrogation qui subsiste depuis que les partis nationaux, à l'exception de celui dont on dit qu'il est de l'étranger, ont supprimé leur représentation au Parlement européen.

Ce budget de législature firissante ne surprend personne.

La réduction globale des crédits n'est que la conséquence attendue de l'aggravation de la crise mais aussi de la dévotion de nos gouvernants pour les doctrines économiques du XIX^e siècle, qui ne sont plus opérationnelles dans le monde actuel. On nous avait promis la rupture avec le capitalisme d'où venaient tous nos maux ; on s'éloigne aujourd'hui du socialisme qui était jusqu'en 1981 la seule chance de la France.

Mais l'avenir n'est plus ce qu'il était !

La décentralisation si longtemps désirée n'a pas remédié à la dispersion des deniers publics. L'accroissement des effectifs de la fonction publique, la désignation arbitraire ou la cooptation partisane des responsables de la vie publique ont ouvert les vannes d'ambitions rivales et insoûpçonnées, sans apporter le moindre support aux appareils de production, seuls facteurs de l'amélioration de la vie des citoyens.

En dépit de quelques points positifs que vous avez très largement soulignés, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne pourrai pas voter ce budget. Ah ! certes, ce n'est pas pour imiter mes collègues communistes. Non !

M. André Soury. Ce n'est pas défendu !

M. Victor Sablé. C'est d'abord et surtout parce que je vais suivre, ou plutôt précéder, l'exemple que vous allez donner l'an prochain, messieurs les socialistes, lorsque, dans la future assemblée, retournés dans l'opposition, vous allez voter contre le gouvernement qui sera nommé par le même Président de la République ; je veux parler de M. François Mitterrand. (*Sourires.*)

Faut-il encore parler des problèmes économiques des départements d'outre-mer ?

Aux Antilles, l'industrie sucrière a pâti de sa mythologie, longtemps prospère, elle a été desservie et même combattue par les nostalgiques de la société esclavagiste. Elle subsiste avec peine grâce aux subsides des pouvoirs publics et les efforts méritoires d'une société d'économie mixte créée après dix ans de tergiversations. A cette industrie clé, la Rue de Rivoli, plus soucieuse de finances que d'idéologie, a refusé la faveur d'une nationalisation. Mais, paradoxalement, elle a été départementalisée sous la pression d'indépendantistes notoires qui prétendaient avec une certaine naïveté, mais une gouaille toute parisienne, être plus à même que les départementalistes d'obtenir « le pognon des Gaulois ». (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Victor Sablé. Tandis que des experts et des élus s'affairent en colloques et en voyages d'études, le volume de la production décroît à mesure que se perfectionnent les techniques agricoles et industrielles.

Voulez vous quelques exemples pris dans les pays voisins ?

A Saint-Kitts, elle tombe cette année de 40 000 à 26 000 tonnes.

Elle a disparu à Sainte-Lucie et à la Dominique.

A Trinidad, ce 150 000 tonnes naguère, elle varie depuis trois ans entre 70 000 et 90 000 tonnes. Pour survivre, les industries utilisatrices ont demandé l'autorisation d'importer du sucre de l'étranger, le prix local étant cinq fois supérieur à celui du prix mondial.

A Barbade, longtemps donnée en exemple de productivité, le gouvernement conservateur de M. Tom Adams est acculé à consentir une subvention de 15 millions de dollars tandis que l'opposition de gauche réclame en priorité l'indemnisation des chômeurs de plus en plus nombreux.

Aux Etats-Unis, avec une technologie de pointe, de puissantes compagnies se défont de leurs usines comme la Great Western Sugar Company.

Même le plan Reagan - on en parle enfin ! - dont les Caraïbes attendent leur relance économique, ne leur a pas épargné une réduction de leurs quotas d'exportation, qui tombent globalement de 134 000 à 94 000 tonnes.

Les Antilles françaises ne sont donc pas les seules victimes de la surproduction mondiale et du développement prodigieux de l'isoglucose et des édulcorants dont les coûts de revient sont de 25 p. 100 inférieurs.

Enfin tout récemment encore, à Luxembourg les ministres de l'agriculture constataient avec stupeur que les cours en baisse avaient provoqué un déficit de 400 millions d'ECU, soit environ 320 millions de Jollars, et que les caisses de la Communauté économique européenne ne suffisaient plus à financer les subventions croissantes à l'exportation. Sur toutes les places, les stocks excédentaires s'élevèrent à 40 millions de tonnes, soit près de 42 p. 100 de la consommation mondiale.

C'est ici l'occasion de rendre hommage à la production sucrière de l'île de la Réunion, qui est la seule à surager dans cette tempête.

Réserve faite du problème de l'autosuffisance alimentaire de la région, comment peut-on fonder raisonnablement l'avenir économique des Antilles, cernées de tous côtés par les productions concurrentes, sur une industrie si gravement menacée par les progrès galopants de la biochimie ?

La France est le seul producteur d'ananas de la communauté. Pendant la période intérimaire du traité et jusqu'aux accords d'Arusha, elle a été livrée à la concurrence sauvage des pays tiers. Nos ananas frais ont eu le temps de disparaître du marché français et c'est seulement en 1976 que nous avons pu sauver nos 12 000 tonnes de conserves grâce au concours du F.E.O.G.A. Elle est aujourd'hui en butte aux assauts de la Côte-d'Ivoire, qui produira cette année environ 160 000 tonnes, dont 30 000 expédiées en France où elle maîtrise 90 p. 100 de la consommation, à des prix de revient de 25 à 30 p. 100 inférieurs. Il convient donc de procéder rapidement, à Bruxelles, à un réajustement de l'aide compensatoire, pour ne pas retomber dans le tourbillon de la régression.

Avant, c'était le rhum, comme sous-produit, qui rentabilisait l'industrie sucrière, maintenant c'est le sucre en péril qui sous-tend la fabrication du rhum.

Malgré l'effort de qualité de nos distillateurs et la garantie d'appellation contrôlée obtenue à grand-peine, c'est aussi une production à la dérive. Le régime du contingentement a bien été prorogé jusqu'en 1989, mais la consommation n'a cessé de baisser en dix ans de 44 p. 100. Dans les nouvelles générations, le whisky l'emporte sur le rhum, comme la betterave sur la canne.

La Martinique, avec quelque présomption, a cru que la renommée de son produit allait suffire à séduire les consommateurs d'Europe. Mais les stocks invendus sont si importants que certains ont pu préconiser l'arrêt de la fabrication. En tenant compte des prescriptions fiscales de la Communauté, c'est la diversification des modes de consommation qui s'impose, car on ne pourra pas augmenter significativement sa consommation, telle quelle, à l'étranger, pas plus que celle du cognac ou de la vodka dans des villes comme Fort-France ou Basse-Terre, malgré les préférences idéologiques de leurs habitants. (*Sourires.*)

Seule une publicité à facettes multiples appuyée sur une fiscalité plus réaliste et une stratégie commerciale plus offensive peuvent ouvrir de nouvelles perspectives.

Dans les journaux, je lis « La bataille du Rhum ne fait que commencer », et moi je dis qu'elle est déjà commencée depuis longtemps, et sur tous les fronts.

Je rappelais l'an dernier qu'à trois reprises, à Kingston, à Berlin et à Strasbourg, des propositions de résolution déposées par les Britanniques et soutenues par les Allemands tendant à faire admettre en toute liberté dans le Marché commun les rhums et tafias du Commonwealth avaient été heureusement repoussées, mais de justesse !

Les députés d'outre-Manche et d'outre-Rhin, plus tournés vers le grand large que les nôtres, défendent, monsieur le secrétaire d'Etat, avec plus de détermination les intérêts qu'ils ont conservés dans leurs anciennes possessions avec, du reste, le concours des gouvernements locaux. Ils ne sont point paralysés par les complexes du colonialisme dont les Français, par une sorte d'inclination idéologique, cherchent à éviter le grief.

Certes, il sera difficile d'obtenir de nos partenaires européens une définition légale du rhum dans les termes du décret de février 1982.

La convention de Lomé, pour respecter les courants commerciaux traditionnels, a dû leur accorder 180 000 hectolitres d'alcool pur en provenance des pays A.C.P. C'est par des ententes professionnelles et par les prolongements de l'arrêt Hansen que le rhum pourra parvenir à pénétrer dans les marchés extérieurs, comme le whisky en France.

La création toute récente de la banque de développement des Caraïbes avec une contribution française de 28 125 000 dollars devrait pouvoir inciter à la coopération commerciale des puissances concurrentes.

D'abord production de pointe pour remédier aux effets de la monoculture de la canne, la banane, trente ans après, est devenue la clef de voûte de l'économie des Antilles. Sa priorité est incontestable tant par le chiffre d'affaires que par le nombre d'emplois en métropole et outre-mer.

Passant de 40 000 tonnes à la Libération à 200 000 tonnes en cette fin de législature, c'est elle qui a permis l'accession à la propriété d'une importante partie du prolétariat rural. Mais la dureté des temps menace leur ascension sociale.

La complexité des problèmes soulevés par la restructuration de la production, les calamités agricoles, la fixation des prix, la normalisation, l'endettement exceptionnel des planteurs, et les nouveaux rapports de force entre la production et le commerce dépassent le cadre étroit d'un débat budgétaire rituel, et j'associe mes propres regrets à ceux qui ont déjà été exprimés à droite et à gauche, au cours de cette séance.

Seuls les pouvoirs publics peuvent apporter des solutions concrètes puisque, grâce à la bonne organisation nationale du marché, cette production n'est pas assujettie à la réglementation communautaire. Ce qui prête à sourire parfois, c'est qu'avant 1981, l'opposition réelle criait « haro sur l'Europe colonialiste ! ». Devenue majorité légale, elle en attend aide et assistance. C'est pourquoi il faut prêter la plus grande attention, et plutôt favorable en ce qui me concerne, à la proposition de loi déposée par quelques collègues tendant à instituer un contrôle des décisions de représentants du gouvernement français dans les organes de la Communauté.

La nécessité de diversifier l'agriculture et d'adapter l'industrialisation à nos moyens ne nous avait pas échappé. Dès 1981, sur la proposition de la Commission de Bruxelles et sur le rapport de Mme Edith Cresson, le Parlement européen a voté un crédit de 97 millions d'ECU, soit 600 millions de francs, pour une période de six ans en faveur de la modernisation et de la diversification du secteur agricole. Le monde rural, notamment les jeunes agriculteurs, allait enfin sortir des sentiers battus.

Or, si la culture des aubergines a pu progresser en Guadeloupe, elle fut stoppée par la maladie en Martinique. Pour les avocats et les limes, tous les espoirs étaient permis, mais, à Paris, les crédits d'accompagnement ont trop tardé - M. Aimé Césaire vous l'a rappelé à cette tribune et je confirme ses déclarations - tandis qu'à Bruxelles le refus d'un règlement adapté, malgré la modicité des quantités offertes en contre-saison, a laissé le champ libre aux productions d'Israël et même d'Afrique du Sud.

M. Michel Debré. Très juste !

M. Victor Sablé. Le préjudice subi de ce fait par la Martinique s'élève pour cette année à 40 millions de francs.

Si justice était rendue à nos efforts et aux risques qu'ils entraînent, on cesserait de nous reprocher de vivre des transferts sociaux car ceux-ci s'amenuisent par l'accroissement des recettes d'exportation, les départements d'outre-mer pourraient alors apporter une contribution positive à l'économie nationale.

J'ai exposé schématiquement nos difficultés. A elles, viennent s'ajouter celles que redoutent si fort les agriculteurs du Midi, avec l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Européennes jusque dans leurs îles, les Açores et les Canaries, ces nations bénéficient, par leur climat, de productions tropicales dont la proximité géographique va constituer pour les nôtres une menace permanente.

Quelles garanties le Gouvernement a-t-il obtenu au cours des négociations préliminaires pour associer nos départements non à la convention de Lomé, mais au programme intégré méditerranéen ?

J'aimerais, sur ce point, obtenir quelques précisions.

Mon temps de parole s'achève sans que j'aie pu aborder les domaines si importants de la législation sociale, du tourisme, de la pêche, ni surtout celui de la culture qui me tient tant à cœur.

Permettez-moi seulement, monsieur le secrétaire d'Etat, de rappeler que dans les années 60, à la suite d'une démarche commune avec le député-maire de Fort-de-France, ma ville natale, nous avions obtenu d'André Malraux une importante dotation pour la construction d'un grand théâtre dans l'idée de renouer avec une tradition qui fit la renommée de Saint-Pierre avant la catastrophe. Elle a disparu dans le labyrinthe des administrations, bien avant vous, probablement.

M. Georges Lemoine. secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Oh oui !

M. Victor Sablé. Alors je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat : en réduisant les dépenses de prestige et de propagande, parfaitement inutiles d'ailleurs, le Gouvernement ne pourrait-il pas trouver les crédits nécessaires pour honorer la mémoire de cet illustre écrivain ? J'en fais ici la demande pressante.

Nos compatriotes de métropole et d'outre-mer doivent savoir qu'il est bien fini le temps des jérémiades et des éternels retours au passé pour obtenir, de temps à autre, quelques avantages aléatoires de la commisération des pouvoirs publics. Les stigmates du colonialisme doivent cesser et l'on doit passer - je reprends votre expression qui est d'ailleurs celle de presque tous les économistes contemporains - d'une économie d'assistance à une économie d'initiative.

Nos Antilles ne sont à la recherche d'une identité que depuis qu'elles se sont laissées persuader, à tort, qu'elles avaient perdu la leur. Perdant longtemps, elles ont eu le sentiment, qui était d'ailleurs partagé par le plus grand nombre, que par la diversité ethnique et l'ancienneté des contacts avec les nations d'Europe, elles constituaient un commencement de preuve de l'universalité de la culture.

Le jour où des états-majors politiques aux abois feront cesser l'affrontement des idéologies partisans pour tendre leur commune volonté vers une politique de rénovation hardie, les Antilles, dans la plénitude de leurs propres responsabilités, trouveront, sans miracle, leur équilibre économique, social et culturel par leur attachement, non à tel ou tel gouvernement éphémère, mais à la civilisation française. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Montoussamy.

M. Ernest Montoussamy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce budget pour 1986, caractérisé par une augmentation de 0,3 p. 100 des crédits de paiement et par un blocage au même niveau que l'an dernier, c'est-à-dire à 44 613 000 francs des autorisations de programme pour les départements d'outre-mer, traduit la faillite des moyens dévolus au secrétariat d'Etat et confirme la capitulation du pouvoir face aux difficultés économiques de l'outre-mer.

Après le budget de l'espoir de 1982, monsieur le secrétaire d'Etat, vous terminez la législature par un budget de démission ancré dans le négatif : moins 12 p. 100 pour les subventions aux collectivités locales ; moins 1,2 p. 100 pour les crédits de l'action sociale et culturelle avec une réduction dramatique des moyens de l'A.N.T. de l'ordre de 4 millions de francs ; moins 0,4 p. 100 pour l'action économique dans les départements d'outre-mer. C'est dire que 1986 sera, pour la Guadeloupe, une année terrible avec ce budget de recul qui ne prend nullement en compte la situation catastrophique du pays et de sa jeunesse.

Il aggrave l'austérité, poursuit le déclin, augmente l'angoisse et fertilise le terreau du chômage si propice à l'extrémisme et à l'irresponsabilité.

Ce n'est pas avec ce budget que l'on pourra redresser l'équilibre des échanges, améliorer la production, lutter contre le chômage, la misère et la pauvreté, garantir le pouvoir d'achat des travailleurs, combattre les inégalités et redonner véritablement confiance aux différents acteurs de la vie économique. Il tranche avec les discours lénitifs relatifs à la présence française dans ces régions et confirme, s'il en était encore besoin, d'une part, la volonté de la France de pérenniser l'ordre colonial aux Antilles et, d'autre part, l'aptitude des responsables politiques métropolitains à s'apitoyer sur le sort de l'outre-mer, quand ils sont ex-président de la République, ex-Premier ministre ou simplement à la conquête du pouvoir.

Depuis mai 1981, si par rapport au bilan de la droite et de sa politique réactionnaire, la gauche peut se vanter d'avoir marqué quelques points, d'avoir mieux fait qu'avant 1981, cette même gauche, par rapport à ses projets et aux espérances qu'elle avait soulevées dans le pays, a déçu et a sérieusement hypothéqué l'avenir.

Le changement de majorité, en effet, n'a pas modifié fondamentalement la politique pratiquée à l'égard de la Guadeloupe. Le pouvoir, victime de ses tergiversations, de ses hésitations et de l'absence de programme vraiment défini pour l'outre-mer, n'a pas été en mesure de redresser la situation catastrophique héritée de la droite et de proposer au pays des perspectives mobilisatrices. Il n'y a qu'à voir les conditions d'organisation de ce débat sur l'économie, qui interviennent plutôt à l'heure du crépuscule, au moment où, dans bien des domaines, c'est le découragement et le pessimisme qui prévalent.

L'organisation d'un débat sérieux sur les problèmes économiques et sociaux des départements d'outre-mer s'imposait du fait de la montée des difficultés de tous ordres, des craintes de l'opinion publique, du désarroi de la jeunesse, du déséquilibre constant entre nos possibilités économiques et le coût du système de protection sociale. Il permettrait, après une réflexion mûrie, d'esquisser les lignes directrices d'une nouvelle politique économique qui mette un terme à l'immobilisme et aux incohérences qui caractérisent l'action de la France outre-mer. La traduction dans les différents lois de finances et dans les contrats de plan Etat-régions des engagements pris ouvrirait certainement d'autres perspectives. On a cependant préféré s'apitoyer sur les rapports de M. Coumbarnous et de M. Toulemon, dont personne ne peut contester la compétence, pour dégager quelques propositions, plutôt que de mettre en pratique l'esprit de la décentralisation et élaborer avec les élus un plan de survie.

Aussi, ce simulacre de débat auquel nous sommes conviés vient trop tard et participe des messes régulièrement organisées par les pouvoirs publics pour exorciser leur incapacité à apporter des solutions durables aux graves problèmes auxquels est confronté notre pays, pour se donner bonne conscience et pour jeter un peu de poudre aux yeux.

Rappelons-nous le colloque Dijoud, qui devait inaugurer une prétendue « ère nouvelle ».

Et pourtant, l'heure est grave !

L'économie de production, attaquée par les forces tournées vers les super-profités de l'import-export, loin de se restructurer pour répondre aux objectifs d'autosuffisance fixés par le Gouvernement, n'a pas émergé du marasme général. Les tentatives de diversification et le vœu maintes fois exprimé d'une industrialisation rationnelle du pays se sont heurtés à la résistance des positions dominantes de la place et n'ont pas été relayés par des initiatives capables de vaincre les handicaps. Aussi, le profond déséquilibre structurel entre les différents secteurs - primaire, 9 p. 100, secondaire, 15 p. 100, tertiaire, 76 p. 100 du P.I.B. - ne s'est pas du tout amélioré.

Sous l'effet conjugué de la crise mondiale du capitalisme et des mécanismes de reproduction du sous-développement colonial, les principaux indicateurs économiques et sociaux de la Guadeloupe ne cessent de se dégrader, fragilisant encore plus notre société et la rendant de plus en plus dépendante de ce qu'il est convenu d'appeler « la solidarité nationale ».

La production stagne ou diminue en volume, alors que la population ne cesse de croître.

Le chômage et le sous-emploi plafonnent à de hauts niveaux, respectivement 25 et 10 p. 100 de la population active, soit 35 à 40 000 chômeurs, et touchent en priorité les jeunes et les femmes.

La hausse des prix est inquiétante - 8 p. 100 selon l'I.N.S.E.E., mais, en fait, 15 à 20 p. 100 si l'on prend en compte les points de vente installés hors des agglomérations de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre.

Le commerce extérieur s'est régulièrement dégradé de 1974 à 1983. Avec la France, le déficit est passé 1,8 milliard de francs à 10,8 milliards. Avec l'étranger, il est passé de 2 milliards de francs à 9,3 milliards. En dix ans, le déficit a été multiplié par cinq. C'est dire que le pouvoir d'achat des consommateurs guadeloupéens, fondé essentiellement sur les transferts publics, alimente en fait les monopoles français et étrangers au détriment du développement local. Nos exportations ne nous permettent de financer que 15 p. 100 de nos importations.

L'investissement se ralentit dangereusement, obérant notre capacité de négocier l'avenir. Sa part par habitant est seulement de 40 p. 100 de celle de la France.

Notre possibilité de financer notre système de prestations sociales diminue. Nos cotisations ne couvrent plus que 29 p. 100 de nos charges sociales.

Seule la consommation des ménages évolue favorablement, du fait de son financement par les budgets publics. Mais alors que le soutien de la demande est généralement un incomparable instrument de régulation de la conjoncture, il ne provoque dans notre pays qu'inflation et déficit externe, parce que les forces capitalistes, suivant le cheminement gaulliste datant des années soixante, se sont tournées vers le développement d'une certaine société de consommation plutôt que vers l'investissement dans le secteur productif local. Il en est résulté cette économie extravertie, cause de tous les maux de la Guadeloupe.

Le traitement social de notre sous-développement, qui constitue la réponse française aux défis de cette société pré-fabriquée et qui consiste, grâce aux budgets publics et à la solidarité métropolitaine, à prendre en charge les effets négatifs de ce sous-développement sans s'attaquer à ses véritables causes qui ont pour nom déficience de la production, faiblesse de la productivité, inadaptation de la législation et de la réglementation, incapacité juridique et législative d'intervention du pouvoir politique local, a provoqué l'apparition d'une société d'assistance où le non-travail est aussi bien rémunéré que le travail. D'où des phénomènes de blocages économiques et sociologiques.

De plus, l'offre guadeloupéenne, depuis trente ans, n'a cessé de se contracter, au même rythme d'ailleurs que l'intégration de notre économie au système économique français et européen. En 1965, la production de sucre de canne en Gua-

deloupe était de 185 000 tonnes et pour l'ensemble des départements d'outre-mer d'un demi-million de tonnes, soit 33 p. 100 de la production métropolitaine du sucre de betterave, évaluée à l'époque à 1,5 million de tonnes. En l'espace de vingt ans, alors que la production métropolitaine était multipliée par trois, celle de l'outre-mer se trouvait divisée par deux, et elle ne représente actuellement que 6 p. 100 de la production française. Cette liquidation, décidée et orchestrée par la droite à la demande des betteraviers métropolitains, qui avaient vu dans le sucre des départements d'outre-mer un concurrent dangereux, est dans ce domaine le triste résultat de notre intégration à la C.E.E.

Après avoir sacrifié notre économie sucrière, cette intégration avec les accords de Lomé condamne aujourd'hui bon nombre de nos produits, tels l'avocat, les limes, les fleurs coupées, les papayes, les mangues - qui subissent directement la concurrence des pays A.C.P. exportant vers l'Europe ces mêmes productions en franchise tarifaire totale et avec le bénéfice de la préférence communautaire.

Comment donc diversifier et exporter vers l'Europe dans de telles conditions, d'autant que dans l'enjeu géopolitique de la zone « Caraïbe », le plan Reagan et la prochaine entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne vont continuer à défavoriser la Guadeloupe et la Martinique ?

Cette européanisation de notre économie, ajoutée aux mécanismes de la dépendance impérialiste, a non seulement bloqué le développement de la production guadeloupéenne, mais elle a encore éliminé une partie de la bourgeoisie locale, dont les intérêts, en contradiction avec ceux des monopoles ouest-européens, ont été sacrifiés au profit de ces derniers. Ce n'est pas un hasard, monsieur le secrétaire d'Etat, si, aujourd'hui, cette bourgeoisie frustrée dénonce le libéralisme colonial de la France et se tourne de plus en plus vers le nationalisme guadeloupéen et vers une indépendance néocoloniale qui lui garantirait protection et défense de ses intérêts spécifiques. Et le problème aujourd'hui n'est pas de savoir si la Guadeloupe sera indépendante ou pas, mais bien de quelle indépendance il s'agit.

Ainsi, les équilibres du marché du travail, du marché des biens et des services, du commerce extérieur étaient détruits au fur et à mesure de cette intégration. La montée des charges, le coût du facteur travail, la concurrence exercée par des entreprises externes plus performantes, attirées par une demande des ménages artificiellement régulée, les incohérences de la stratégie métropolitaine, l'octroi de subventions ou de primes à la création d'emploi, les exonérations fiscales et sociales n'ont permis ni de créer un véritable tissu industriel, ni d'engendrer un gain de productivité, ni de rentabiliser l'investissement. C'est donc tout le système mis en place qu'il faut revoir. Pour se consoler, on se réfère souvent à notre P.N.B., supérieur à celui de bon nombre de pays voisins. En fait, le P.N.B. local est de trois fois inférieur à celui de la France. De plus, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent, à Grenade et à la Barbade, la part de l'agriculture dans le P.N.B. est respectivement de 25, 35, 30 et 10 p. 100, alors qu'elle est seulement de 8 p. 100 en Guadeloupe, ce qui traduit la mauvaise santé de notre économie.

La Guadeloupe doit donc abandonner cette voie, où elle perd son âme, sa vitalité et surtout sa capacité à négocier les grands virages technologiques qui nous séparent de l'an 2000.

Si, au parti communiste guadeloupéen, nous pensons que les problèmes fondamentaux de notre pays ne peuvent trouver un début de solution que dans le cadre d'un nouveau contrat avec la France, où l'on définirait de nouveaux types de rapports entre elle et nous-mêmes, et ce en tenant compte des intérêts mutuels des parties en cause, nous n'attendons pas cette autonomie démocratique et populaire, étape sur la voie d'une indépendance à contenu socialiste, que nous préconisons pour tenter d'améliorer l'environnement quotidien de notre peuple. C'est pourquoi, dans le cadre actuel, nous participons au débat démocratique, en faisant des propositions sérieuses et responsables, sans renier nos objectifs propres.

Cela précisé, le redressement économique et la diminution radicale du chômage sont devenus les conditions de notre survie.

La Guadeloupe, victime de sa situation coloniale, d'une législation et d'une administration assimilationniste inadaptées, des différences de logique entre le traitement social et le traitement économique du sous-développement, etc.

mettre un terme aux apparences et élaborer une nouvelle stratégie, que nous pourrions résumer d'une phrase : développer et augmenter la production pour réduire le chômage et le déficit externe grâce à un interventionnisme planifié de la puissance publique.

La richesse agricole, en premier lieu, doit être consolidée par la restructuration des cultures d'exportation traditionnelles, par la rationalisation de l'élevage, par la diversification de notre agriculture, afin de réduire en particulier le déficit alimentaire, dont le coût en termes d'emploi est lourd. La poursuite du plan Mauroy pour atteindre les 15 000 hectares plantés en cannes et du plan d'irrigation, la modernisation des usines sucrières, l'aide à la banane, l'orientation de la réforme foncière vers une réforme agraire, l'utilisation de tous les sous-produits de la canne, l'exploitation de la filière bois sont impératives pour une relance efficace et durable de ce secteur et peuvent fournir 6 000 emplois en trois ans.

La richesse industrielle, elle, doit bénéficier d'un effort particulier pour doter notre pays d'un système industriel performant et ouvert sur l'extérieur. Elle s'orientera vers des techniques privilégiant les industries de moyenne et de haute technologie. Elle utilisera aussi toutes les ressources du pays, toutes ses potentialités énergétiques pour bâtir un tissu industriel original et compétitif.

La relance du bâtiment et des travaux publics, avec un objectif de 3 000 à 4 000 logements par an et la résorption des zones d'habitat insalubre pourraient se faire par une politique fiscale spécifique en faveur des personnes candidates à la construction, par l'attribution à la Guadeloupe de l'allocation-logement sans condition d'activité et par une intervention financière de l'agence guadeloupéenne d'aménagement du territoire. Une aide soutenue à l'artisanat et au plan de modernisation de la pêche, la conclusion d'accords de pêche avec les Etats voisins, une formation professionnelle soutenue, moderne et opérationnelle peuvent contribuer à diminuer le déficit extérieur et le chômage.

La production des services, enfin, et surtout des prestations touristiques, dont l'effet d'entraînement sera maximalisé du fait de l'existence d'une autre agriculture, d'une autre industrie, d'une législation et d'une réglementation mieux adaptées, tant en matière fiscale qu'en matière de transports, doit se stabiliser.

Cette politique de la dernière chance ne réussira qu'à la condition que l'on mette en place les moyens adéquats.

A ce sujet, le conseil général de la Guadeloupe vous a fait un certain nombre de propositions, que nous soutenons. En outre, conscients de la gravité de la situation, de l'angoisse dans laquelle est plongée la jeunesse, nous déclarons avec force que, dans cette stratégie de salut public, les assemblées locales, le secteur nationalisé et l'Etat doivent coordonner, animer, planifier le développement dans des domaines bien précis en vue de la mise en place d'une économie mixte. Ils doivent développer une politique d'intervention économique en subventionnant certes, mais surtout en participant directement au développement par la multiplication des formules de type d'économie sociale. A cet égard, il serait souhaitable, pour rationaliser l'action des assemblées locales, de créer un institut de participation dont le capital serait détenu en majorité par les assemblées et dont la mission consisterait à consolider les entreprises locales ou à participer à leur expansion. En combattant l'insuffisance de sources de financement local et le manque d'initiatives par l'appel à l'épargne des Guadeloupéens, notamment à partir du traitement de la fonction publique, on susciterait certainement un autre enjeu et une autre dynamique.

Il convient ensuite de mettre en place une véritable fiscalité du développement. L'actuelle fiscalité, fondée sur des subventions et des exonérations, s'est révélée inefficace. Il faudrait la remplacer par un nouveau dispositif, fondé, par exemple, sur la diminution des impôts sur les bénéfices.

Par ailleurs, l'épargne guadeloupéenne, généralement abondante, se dirige trop peu souvent vers les investisseurs locaux, en raison de l'absence d'un marché de capitaux et de certaines pratiques des compagnies d'assurance. Un marché des capitaux permettrait assez facilement de remédier à ces blocages et contribuerait à consolider le processus de décollage économique.

Enfin, il est indispensable d'accroître les compétences économiques des assemblées locales. Deux assemblées aux compétences souvent identiques ne contribuent qu'à diminuer l'efficacité de l'action publique. Une seule assemblée dispo-

sant d'une pleine compétence dans le domaine économique, d'une compétence réglementaire en matière de droits de douane, de fixation des prix et de fiscalité, et d'un pouvoir de distribution des subventions serait plus à même de favoriser le développement. Les F.I.D.O.M. régional et départemental devraient être totalement décentralisés afin de faciliter leur mobilisation, de même que les fonds prévus dans les contrats de plan aussitôt après leur contractualisation. Si l'on veut « coller » davantage aux intérêts de la région, il serait souhaitable, une fois les projets décidés par accord entre les parties, de dégager les moyens au niveau des départements ministériels sur une ligne « contrats de plans régionaux », pour éviter les contraintes budgétaires ministérielles qui empêchent parfois de boucler le financement d'une opération malgré l'existence des moyens.

Pour compléter cet ensemble de mesures définissant une autre politique d'investissement, fondée sur une plus grande responsabilité des pouvoirs publics, sur un amortissement adapté et sur la mobilisation de l'épargne locale, des dispositions complémentaires s'imposent.

Il faut mieux inciter à l'épargne, grâce à la mise en place d'instruments nouveaux spécifiques, plutôt que de pousser à la consommation de biens importés.

Il convient d'encadrer la consommation par une éducation des masses populaires afin qu'elles se dirigent vers les produits locaux, et d'assurer une protection modulée du marché pour donner leurs chances aux nouvelles productions.

Il est nécessaire de mettre en place des structures administratives ayant pour mission d'orienter et de coordonner le développement, ainsi que des structures de conseil et d'assistance aux petites et moyennes entreprises.

Il faut faciliter la première embauche des jeunes par une réduction des charges salariales et ce afin de contourner le handicap de l'expérience professionnelle, laquelle est souvent exigée par le patron, et faciliter les départs à la retraite et en préretraite, en abaissant - en particulier à cinquante-cinq ans pour les femmes - l'âge de cessation d'activité.

Il convient d'accélérer la mobilité des salariés par une politique de formation mieux intégrée aux orientations de la politique économique.

Enfin, la Guadeloupe doit exporter, non pour participer à une mode, mais tout simplement parce que les dimensions de son marché interne ne lui permettent pas de produire en grande quantité et à des coûts compétitifs. Il est donc indispensable de mettre en place une véritable politique d'exportation dans le cadre d'une stratégie de promotion des exportations.

A cet égard, il serait souhaitable de mettre l'accent sur les zones franches, dont l'effet d'entraînement est considérable. On pourrait aussi allouer des aides financières aux candidats exportateurs. Des structures administratives, tel un office d'exportation dont la mission consisterait à impulser, animer, coordonner et contrôler la politique d'exportation, devraient voir le jour.

Pour abaisser le coût de production, l'on doit chercher non seulement à diminuer les charges sociales, mais aussi à réduire le coût de l'énergie, par l'utilisation des potentialités locales, et celui des matières premières et des biens importés, grâce à un assainissement des circuits commerciaux.

Le Gouvernement avait promis de faire la lumière sur la pléthore d'intermédiaires ayant investi les circuits d'importation. Rien n'a été accompli dans ce sens. Ainsi un couple d'embranchage de tracteur Massey-Ferguson, coûtant en métropole 1 332 francs hors taxes, est revendu à la Guadeloupe 8 639,13 francs. C'est tout simplement scandaleux, monsieur le secrétaire d'Etat ! Ce n'est pas avec de telles pratiques que l'on peut devenir compétitif !

En conclusion, l'effort demandé pour assurer le développement de notre richesse sera coûteux. Il exigera une formidable volonté politique des pouvoirs publics, de redresser la situation et une pleine responsabilité des assemblées locales.

En investissant dans l'intelligence des Guadeloupéens, dans leur confiance à assumer leur propre destin, dans leur sentiment patriotique, dans leur dignité, on créera ce besoin essentiel d'innovation, d'approche globale, ce sursaut nécessaire au pays. On en finira avec les gadgets et l'esprit d'assistance. On inventera des moyens nouveaux pour un autre schéma de développement. Tout cela impliquera sacrifices, détermination, rigueur, efficacité et maîtrise de la réalité. L'avenir est à ce prix. Tout autre comportement ne sera que

l'expression du déclin et de l'irresponsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

(*M. Jacques Roger-Machart remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,

vice-président

M. le président. Je demande aux orateurs de veiller à respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Benjamin Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le secrétaire d'Etat, le débat budgétaire est l'occasion pour moi, parlementaire des territoires d'outre-mer, de dresser le bilan des années durant lesquelles vous avez été responsable du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Mes propos concerneront d'abord les problèmes relatifs à mon territoire, les îles Wallis et Futuna.

J'ai le regret de constater que la subvention d'équilibre, qui a déjà été réduite de 1 million de francs cette année, a été reconduite en l'état dans le budget de 1986, et ce malgré les démarches de l'Assemblée territoriale et de moi-même en faveur de son rétablissement au taux de 1984.

Je n'ai pas le temps de rappeler les différents problèmes en suspens - vos services ont d'ailleurs une parfaite connaissance des dossiers - mais je tiens à appeler votre attention tout particulièrement sur deux points.

Premièrement, le renforcement de la centrale électrique de Wallis est d'un intérêt vital pour le territoire, dans la mesure où cette centrale est saturée et ne permet plus de faire face d'une manière permanente à la demande. Des délestages seront donc inévitables.

La demande de renforcement qui a été présentée le 8 janvier 1985 par l'Assemblée territoriale a fait l'objet d'une décision de rejet par le comité directeur du F.I.D.E.S., ce qui est inadmissible.

Je vous signale, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services possèdent une fiche technique complète sur cette question.

Deuxièmement, j'attire votre attention sur le problème que pose l'achat de trois magnétoscopes et d'une caméra professionnelle pour la télévision de Wallis.

L'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna a émis le vœu que cette dépense, qui est supérieure à 200 000 francs, soit prise en charge par l'Etat, conformément à ses engagements.

Monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu de la gravité de ces deux affaires, je souhaite que vous puissiez intervenir personnellement afin que l'on obtienne satisfaction.

Par ailleurs, une mission de l'Assemblée territoriale est actuellement à Paris pour déposer auprès de vos services et de ceux du ministère de l'éducation nationale un projet de convention entre l'Etat et le territoire relatif à l'enseignement. Je souhaite que vous puissiez faire examiner ce dossier le plus rapidement possible afin de nous faire connaître votre décision dans les meilleurs délais.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, vous me permettez de vous faire part de ma déception puisque le statut « Lemoine » concernant ce territoire, où vivent 13 000 Wallisiens et Futuniens, n'a été ni respecté ni appliqué par le Gouvernement dont vous faites partie. Celui-ci a préféré imposer le statut « Pisani » qui a instauré la violence et la haine et retiré toute compétence aux élus.

Je voudrais aussi porter à votre connaissance, monsieur le secrétaire d'Etat, l'indignation de l'Assemblée territoriale qui a été obligée de faire voter, pour 1985, un crédit de 2 millions de francs C.F.P. destiné au Vanuatu - lequel est hostile à la France - pour l'octroi des permis de séjour de 250 Wallisiens et Futuniens qui y vivent. Pour notre part, nous pensions qu'une telle charge relevait de la compétence de l'Etat.

Pour ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, et malgré mes sentiments à votre égard, je ne pourrai pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Albert Pen.

M. Albert Pen. L'année dernière, lors de la discussion budgétaire, je vous ai indiqué avec beaucoup d'assurance, monsieur le secrétaire d'Etat, que, puisque le Gouvernement

ne définissait pas un avenir économique pour mon archipel, je me bornerai dorénavant à disputer des combats sectoriels. Cela me sera d'autant plus facile qu'il n'y a pas, ce soir, de débat réel sur la politique économique des départements et territoires d'outre-mer.

De toute façon, il ne faut pas se payer de mots : ni la gauche aujourd'hui, faute sans doute de moyens, ni la droite naguère, faute de volonté suffisante, n'ont eu de politique efficace de développement outre-mer. Je crains que nous soyons parvenus à un point de non-retour dans la plupart des confettis de l'ex-empire colonial. Ayant donné, il y a quelques mois, mon point de vue sur ce sujet dans un article au journal *Le Monde*, je n'y reviendrai pas.

Homme de bon sens et de bonne volonté, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, fait tout ce que vous pouviez avec le peu de pouvoirs et de moyens dont vous disposiez. Vos services connaissent les dossiers qui nous concernent. Ils déploient - et je leur en suis reconnaissant - le maximum d'efforts pour nous aider, mais tout cela débouche sur peu de choses, c'est-à-dire sur ce dont il est de tradition qu'un élu de la majorité se déclare satisfait une fois l'an au cours de cette grand-messe que constitue la discussion budgétaire. Ce soir, il s'agirait plutôt d'une messe basse d'ailleurs !

Mais, dans cette messe, je ne tiens à chanter ni un alleluia ni un magnificat. Je vous accorde quelques actions de grâce pour le nouveau statut, mais, pour le reste, j'ai peur qu'un *de profundis* ne suffise.

Votre collègue Lengagne, dans la réponse qu'il me fit l'autre jour sur le devenir de la pêche locale - problème crucial pour un archipel qui ne peut vivre que de la mer - m'a semblé, lui, vouloir en chanter l'absoute.

En l'écoutant, j'y ai d'ailleurs perdu quelque peu mon latin. M. le secrétaire d'Etat chargé de la mer connaît manifestement mieux les problèmes de la pêche métropolitaine que ceux de la pêche saint-pierraise et miquelonnaise. Il immatricule sans hésiter le chalutier local *La Bretagne* dans l'hexagone. Il « met sur le dos » de malheureux phoques l'expulsion des chalutiers métropolitains du golfe du Saint-Laurent. Et pour me consoler, il me fait savoir que le Gouvernement est très attentif au problème de l'accord entre le Canada et la France. Comme on me « serine » la même chose depuis 1977, voilà qui constitue une belle consolation !

Bouquet de ce feu d'artifice : sa volonté de faire immatriculer les chalutiers de grande pêche métropolitaine dans l'archipel, ce que nous voulons précisément éviter. En effet, dans la mesure où ces chalutiers dépassent la taille imposée par le Canada - cinquante mètres maximum - ils ne peuvent aller dans le golfe et, dès lors, ils concurrencent les nôtres sur le banc de Saint-Pierre.

N'ayant pu répondre à M. Lengagne, je compte sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour lui demander de reprendre ses dossiers et de bien comprendre les réalités locales.

Mon archipel n'a d'avenir immédiat que dans la pêche. Nous aurons besoin de la totalité des ressources de la zone pour alimenter les dix chalutiers de moins de cinquante mètres qui sont autorisés par les accords franco-canadiens de 1972. Par conséquent, il n'est pas question de laisser partir le poisson à bord des gros congélateurs malouins, qui ne fréquentent notre port que quand ils ne peuvent faire escale au Canada et qui apportent peu de choses au commerce local.

Si la pêche métropolitaine veut se reconvertir chez nous, ce ne peut être qu'en respectant les accords de 1972, en prenant des participations dans nos sociétés, en donnant le poisson à exploiter sur place. Sinon, que le Gouvernement lui obtienne d'autres quotas pour d'autres secteurs que les nôtres. Mais qu'il ne l'autorise pas à compliquer encore notre situation.

En théorie, dans la zone du 3 P.S., pêche métropolitaine et pêche locale se partagent les quotas à raison d'un tiers pour la pêche métropolitaine et de deux tiers pour Saint-Pierre-et-Miquelon. En réalité, l'an dernier, la pêche métropolitaine s'est octroyée les deux tiers des prises, ne nous laissant qu'un tiers. Bien entendu, il n'y a pas de contrôle.

M. Lengagne a cru pouvoir me faire observer que, pour lui, Français de Bordeaux, de Saint-Malo, ou de Saint-Pierre-et-Miquelon, c'était la même chose. Il ajoutait que l'on verrait ensuite « quelle part on pourrait réserver aux amis de Saint-Pierre-et-Miquelon ».

Je serais curieux de savoir quelle aurait été sa réaction s'il s'était agi de la vie ou de la mort de Boulogne. Car c'est bien de la vie ou de la mort de mon archipel qu'il est question, et un ministre ne peut s'en tirer par des pirouettes verbales.

Français, nous le sommes tous bien sûr. Mes compatriotes l'ont montré dès 1940, c'est-à-dire avant nombre de Français métropolitains ; ils n'ont pas attendu 1944 ! Mais on peut être Français et Saint-Pierrais ou Miquelonnais d'abord. C'est mon cas, et je n'en rougis pas !

Comprenez-moi bien : la disparition de la pêche de Bordeaux ou de Saint-Malo ne ferait pas disparaître la France. En revanche, la fermeture d'Interpêche chez nous provoquerait la disparition de l'économie locale, donc la mort de Saint-Pierre-et-Miquelon. Avouez que la différence est de taille. Je ne peux donc qu'être préoccupé de l'attitude du Gouvernement en la matière.

Le Premier ministre m'a écrit en septembre dernier une lettre qui m'a fait fortement réagir. Il n'a guère semblé conscient des retombées sur notre économie locale des démêlés de la pêche espagnole avec les garde-côtes canadiens. Ces derniers font ce qu'ils veulent dans nos propres eaux, décourageant ainsi les Espagnols de venir faire escale à Saint-Pierre, vidant notre port de ses derniers visiteurs intéressants.

J'estime que c'est à nos garde-côtes - mais où sont-ils ? - de contrôler nos eaux et de veiller à ce que l'accès à notre port demeure possible aux navires de toute nationalité. La présence épisodique de remorqueurs de la marine nationale est très insuffisante. Et même si les visites protocolaires de quelques navires de guerre sont toujours appréciées de mes compatriotes, elles ne sauraient remplacer ce que je m'acharne, en pure perte, à réclamer depuis toujours : la présence permanente d'un navire de surveillance.

La France n'aurait-elle plus de marine que dans le Pacifique ?

Cependant, je ne peux pas parler uniquement de la mer, car mes motifs d'inquiétude touchent d'autres domaines.

J'ai indiqué tout à l'heure que le nouveau statut de Saint-Pierre-et-Miquelon constituait à peu près mon seul motif de satisfaction. Mais que vaudra-t-il si, condition nécessaire, il reste à l'état de condition insuffisante ?

Que pourra faire l'exécutif local, le conseil général, sans moyens budgétaires ? Et comment se les assurera-t-il si on lui laisse des charges indues - je fais allusion aux quelque cinquante auxiliaires et contractuels que l'Etat refuse d'intégrer - sans mettre à sa disposition un minimum de fonctionnaires de qualité ?

S'agissant des fonctionnaires, puis-je espérer qu'on ne laissera pas trainer, comme l'an dernier, le règlement du problème particulier du rattrapage de leurs traitements en raison de l'inflation locale ?

De même, continuera-t-on à repousser aux calendes la question relative aux retraités relevant de la C.N.R.A.C.L., caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ?

Persistera-t-on, dans trop de ministères, à nous envoyer des chefs de service sans se préoccuper de leur « profil » et de leur capacité d'adaptation, sans consulter ni le conseil général, ni même le commissaire de la République ? A ce petit jeu, nous touchons parfois un bon numéro - tout arrive - mais, en règle générale, les ministères me semblent un peu trop confondre Saint-Pierre avec Hazebrouck ou Limoges.

Au début de mon intervention, j'ai indiqué que j'avais l'impression de participer à une grand-messe. Je ne poursuivrai pourtant pas d'inutiles litanies, préférant terminer sur quelques motifs d'espoir.

Motif d'espoir : la mise au point des modalités de financement indispensables à l'achat d'un ATR 42 pour Air Saint-Pierre. Cet achat devrait constituer une étape dans notre désenclavement.

Motif d'espoir : la présentation devant cette assemblée, avant la fin de la session, de projets de loi élaborés par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et destinés à permettre enfin aux travailleurs locaux de percevoir une véritable retraite. Toutefois, selon certaines rumeurs, il semblerait que le ministère traîne un peu les pieds.

Motif d'espoir enfin : la sortie des décrets d'application devant permettre la totale application du nouveau statut à l'archipel.

Pouvez-vous me conforter dans ces espoirs, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Avant de descendre de cette tribune, permettez-moi de rappeler, une fois encore, cette boutade que j'avais lancée en 1980 : « L'avenir de l'archipel, c'est d'abord la pêche,

ensuite la pêche et enfin la pêche. » Or, cet avenir dépend de l'issue de l'interminable négociation entre Paris et Ottawa et de la mise au point d'accords dans lesquels seuls les intérêts propres de Saint-Pierre-et-Miquelon doivent être pris en compte par notre Gouvernement. Je le déclare fermement et gravement parce que Paris ferait une lourde erreur en défendant d'autres intérêts ; intérêts dont Ottawa, à mon avis, ne veut pas entendre parler. Quand on charge trop une barque, on la fait couler. Dans celle de la négociation, ne mettez que l'archipel, et la barque flottera, pour le plus grand bien de la France.

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. L'outre-mer souffre de l'ignorance et du mépris. Le débat de ce soir en porte un nouveau témoignage. Nous l'avons indiqué lors d'un récent colloque organisé au Sénat par l'Association France-outre-mer, nous refusons l'ignorance et le mépris, mais nous constatons, outre-mer, l'incompréhension socialiste.

C'est le fait majeur depuis 1981, aucune politique d'ensemble n'a été conduite et l'outre-mer paraît déranger le pouvoir, comme si celui-ci avait un oursin dans les mains.

Sur le plan politique, les socialistes prônaient la décolonisation. Ils découvrent l'attachement à la France. Donnant la priorité aux problèmes de statut, ils ont organisé le désordre institutionnel et le Gouvernement a finalement été pris d'une véritable boulimie statutaire. Seules Wallis et Futuna ainsi que Mayotte ont échappé à votre frénésie institutionnelle, mesdames, messieurs les socialistes. Pendant ce temps, les vrais problèmes n'étaient pas traités.

M. Michel Debré. Très juste !

M. Jean-Pierre Soisson. Sur le plan économique, le débat de ce soir est une mascarade. Le débat d'orientation sur le développement économique de l'outre-mer français n'aura pas lieu et tous, dans les départements et dans les territoires d'outre-mer, doivent le savoir. A plusieurs reprises, monsieur le secrétaire d'Etat, vous aviez manifesté votre intention de l'organiser, et cette intention était louable. Las ! Le Premier ministre ne l'a pas voulu, le Gouvernement se dérobe et, me semble-t-il, pour deux raisons : un vrai débat auquel le Parlement aurait consacré le temps nécessaire aurait établi le bilan négatif de votre gestion depuis cinq ans.

M. Elie Castor. Pas d'accord !

M. Jean-Pierre Soisson. Il aurait aussi montré combien les perspectives du Gouvernement pour l'outre-mer sont courtes et brouillées.

M. Frédéric Jolton. Et vous, qu'avez-vous fait pendant vingt-trois ans ?

M. Jean-Pierre Soisson. Cinq ans ont été perdus. Le débat n'aura pas lieu.

Aujourd'hui, vous annoncez simplement quelques mesures parcellaires, sans cohérence, qui ne s'inscrivent dans aucune grande orientation.

Permettez-moi quelques brèves observations : vous annoncez ces mesures à la veille d'un déplacement présidentiel et à l'avant-veille d'une échéance électorale. Cette façon de faire n'est pas digne de l'attention qui doit être portée aux problèmes économiques, sociaux et culturels de l'outre-mer.

M. Elie Castor. Et les contrats de plan ?

M. Jean-Pierre Soisson. Les quelques mesures que vous nous présentez n'ont pas été soumises à l'avis des assemblées locales.

M. Georges Lemoiné, secrétaire d'Etat. Elles ne peuvent pas l'être !

M. Jean-Pierre Soisson. Elles ont été testées auprès de quelques parlementaires de gauche, qui eux-mêmes en reconnaissent le caractère tardif, fragmentaire et de pure opportunité.

Enfin, vous annoncez ces mesures à l'occasion d'un projet de budget pour 1986 qui témoigne avec cruauté que les arbitrages interministériels que vous avez demandés ont été rendus, lorsqu'ils l'ont été, au détriment des D.O.M.-T.O.M. Votre secrétaire d'Etat se trouve en effet de plus en plus abandonné entre les dérobades des ministères techniques, qui n'inscrivent plus l'outre-mer parmi leurs priorités, et celles de Matignon, qui reste sourd à vos demandes d'arbitrage. Le

malaise y est réel et les fonctionnaires qui s'y dévouent ne manquent pas d'interpréter les absences de réponse du Premier ministre comme le signe d'un total désintérêt.

Dans ces conditions, je dois constater que, dans le cadre de l'austérité à laquelle votre politique vous contraint, votre secrétariat d'Etat est tout particulièrement frappé. Par exemple, les dotations du F.I.D.O.M. général diminuent de près de 16 p. 100. Elles seront désormais exclusivement consacrées à honorer les engagements de l'Etat dans le cadre des contrats de plan. Votre marge de manœuvre est nulle ! Quant aux crédits consacrés à l'Agence nationale pour l'insertion des travailleurs d'outre-mer, ils sont, eux aussi, en diminution, de 5,50 p. 100 en francs courants. Or cette agence avait déjà vu ses crédits diminués en 1985 et avait été, en cours de gestion budgétaire, victime de coupes claires.

On est loin des promesses faites en 1983 aux associations d'outre-mer lors des « assises de la migration ».

Je crois savoir que la déception, dans ces milieux, est très vive, et vous le savez comme moi, monsieur le secrétaire d'Etat. Elle sera encore plus forte lorsque devront être mises en place les conditions effectives de l'extension aux agents hospitaliers et aux agents des collectivités locales du régime des fonctionnaires de l'Etat. Le Gouvernement, ici comme dans d'autres domaines, annonce des « avancées sociales » alors qu'il n'a pas les moyens de les mettre en œuvre.

Non, les vrais problèmes ne sont pas traités. Ils devraient l'être à partir d'une analyse approfondie de la situation outre-mer et nous nous sommes efforcés, ce soir, dans l'opposition, de les traiter ainsi. Ils devraient prendre en compte l'évolution démographique préoccupante. Ils ne peuvent pas passer sous silence les effets du plan Reagan sur les Antilles et la Guyane. Ils ne peuvent pas faire l'impasse sur la place des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne ni, partant, sur la comparaison qui doit en être faite avec celle dont les Canaries vont bénéficier. Nous devons constater que le gouvernement espagnol a su défendre les intérêts de sa province d'outre-mer alors que le Gouvernement français a négligé de défendre ceux de nos départements d'outre-mer.

C'est en fonction de ces problèmes que des solutions doivent être trouvées. Aussi est-il tout à fait vain de vouloir, en cette fin d'année et à la veille du voyage du Président de la République aux Antilles, prétendre récupérer électoralement les populations d'outre-mer à la faveur de ce qu'un grand quotidien du soir a appelé un « paquet-cadeau ». Permettez-moi de vous le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, les départements et les territoires d'outre-mer ne méritent pas cela ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur Soisson, d'avoir scrupuleusement respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est en 1947 que je suis arrivé sur la scène politique calédonienne comme membre du mouvement fondé par le révérend père Luneau, l'Union des indigènes, amis de la liberté dans l'ordre.

En 1953, je fus élu conseiller général, puis conseiller territorial, membre et vice-président du conseil de gouvernement.

Depuis le 7 juin 1964, le suffrage universel m'a porté sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Ainsi, pendant trente-deux ans, dont vingt et un en tant que député, j'ai été lié très étroitement à la vie politique du territoire calédonien. Pendant cette longue période, j'ai assisté à des mutations et j'ai même vu couler le sang.

Pendant cette longue période, j'ai assisté à des erreurs gouvernementales, dues au refus de prendre en considération mes propositions et mes conseils. Au cours de mes mandats, j'ai déposé sept propositions de loi relatives au statut de la Nouvelle-Calédonie - le 12 avril 1967, le 10 juillet 1974, le 5 juin 1975, les 30 juin et 14 décembre 1977, le 17 octobre 1978 et le 3 mai 1984 - autant de propositions de loi rejetées. Mais l'histoire rejoint mes vœux !

Les difficultés qu'a connues tout récemment la Nouvelle-Calédonie ont leurs racines dans la suppression, en 1963, de la loi-cadre et dans les mesures successives qui ont suivies.

Des lois ont introduit sur le sol calédonien un véritable mal - je dis bien : « introduit », car c'est le Gouvernement et le Parlement qui ont déstabilisé le régime politique du terri-

toire calédonien. Ce véritable mal a suscité des extrêmes, mal politique venu de métropole qui a creusé un fossé entre les mentalités et les cultures vivant sur le territoire.

Pendant une période, j'ai cru que l'autonomie interne pouvait être le chemin possible d'une entente entre la France et la Nouvelle-Calédonie. Mais, très vite, devant les erreurs du Gouvernement, ses tromperies et ses lois rétrogrades, je me suis rendu compte que, seule, l'indépendance était le chemin d'entente entre la métropole et la Nouvelle-Calédonie, le chemin de la réconciliation entre le peuple canaque et les populations désirant vivre sur le sol calédonien.

Mon intervention portera sur deux points : l'évolution politique et les crédits consacrés au territoire de Nouvelle-Calédonie.

L'évolution politique d'abord : le Parlement et le Gouvernement, par le nouveau statut, ont entamé le processus d'indépendance. Cependant, le statut actuel a un caractère transitoire. A l'issue de la période définie par la loi, c'est-à-dire avant le 31 décembre 1987, « les populations intéressées auront à se prononcer sur l'accession du territoire à l'indépendance en association avec la France ». Tels sont les termes de l'article 1^{er} de la loi.

Le peuple canaque a foi dans cet avenir difficile et prometteur. C'est à cause de cette garantie que, tout récemment, il a participé aux élections régionales. Par cette participation massive et de portée politique internationale, il a prouvé sa détermination d'accéder à son indépendance.

Le peuple canaque est conscient que la situation calédonienne en 1985 n'est en rien comparable avec celle de 1963. Cependant, il demeure très vigilant. Nous n'accepterons pas d'être trompés une nouvelle fois comme en 1963, quel que soit le gouvernement issu des élections du mois de mars 1986. Si, en 1963, le Gouvernement avait pris des mesures rétrogrades, c'est parce que la Nouvelle-Calédonie était peu connue. Aujourd'hui, la situation calédonienne est devenue internationale et des mesures prises à l'encontre du peuple canaque entraîneraient sans aucun doute des tensions politiques très vives entre les Etats. Tel est l'enjeu.

Au Gouvernement et au Parlement d'aujourd'hui, au gouvernement et au Parlement d'après mars 1986, un seul chemin permet la réussite : ce chemin, c'est celui de la paix, par la reconnaissance du peuple canaque qui exercera sa souveraineté et son droit d'accueil.

Cependant, en vue du référendum, un point doit être défini avec clarté : qu'entend le Gouvernement par « populations intéressées » ?

Le peuple canaque, sur ce point, s'est expliqué clairement. La question qu'il pose est la suivante : un gouvernement peut-il demander à des Européens installés sur le sol calédonien, dont la plupart n'ont pour seule différence avec ceux de la métropole que le fait d'être venus en Nouvelle-Calédonie pour travailler, de se prononcer sur l'avenir du territoire ? Ces populations ont-elles le droit de se prononcer ?

Si, dans l'histoire politique récente de la Nouvelle-Calédonie, l'apport massif d'Européens et d'autres a permis une modification de la carte politique au détriment du peuple canaque, dans ce futur proche qu'est celui où aura lieu le référendum, des bases très claires et sans équivoque doivent être définies.

Le Parlement et le Gouvernement ont doté la Nouvelle-Calédonie d'un statut politique transitoire. Pour que cette politique réussisse, il est attendu que le Gouvernement prenne les moyens financiers nécessaires. En d'autres termes, la Nouvelle-Calédonie doit disposer des moyens et des instruments indispensables à son développement et à son émancipation.

L'espérance canaque de voir se concrétiser, à travers le budget, les engagements gouvernementaux est grande. Un tel budget doit préparer, dès aujourd'hui, la mise en place de l'indépendance.

M. Michel Debré. Et l'avis de la majorité de la population ?

M. Roch Pidjot. Les crédits consacrés à ce territoire dans la loi de finances pour 1986 prennent la même forme que ceux qui figuraient dans le budget de 1985.

Si le nickel ne constitue plus aujourd'hui l'élément moteur du développement économique, l'exploitation des autres métaux du sous-sol calédonien est très timide et les moyens financiers prévus sont insuffisants.

Si l'agriculture représente 3,5 p. 100 du produit intérieur et s'il est à terme nécessaire de développer l'autosuffisance, il est vrai qu'un des éléments fondamentaux de l'avenir économique du territoire réside dans la mise en place d'une politique agricole clairvoyante et courageuse. Mais, là encore, l'enveloppe du ministère de l'agriculture est timide. A titre d'exemple, je citerai l'opération « café », lancée en 1979. Cette opération, prévue sur dix ans, accuse un retard très important.

Il est navrant de constater que les vœux gouvernementaux ne s'accompagnent jamais des moyens financiers suffisants.

En revanche, les crédits militaires sont conséquents. Le rapport de notre collègue Pierret souligne que « le budget d'investissement annuel de l'Office foncier s'élevait à 40 millions en 1984, alors que le coût du maintien de l'ordre dans l'archipel en 1985 s'élève à 233 millions pour les seules forces de police ». Cette observation alimente la réflexion.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la mise en place politique ne réussira qu'avec une mise en place financière appropriée. C'est pourquoi le Gouvernement doit faire connaître clairement ses moyens et ses programmes de développement pour les régions.

Dans le cadre de la régionalisation, j'ajouterai que le rôle des fonctionnaires et des hauts fonctionnaires s'avère important. Il leur appartient de servir l'intérêt de la région et du territoire. Il leur revient d'appliquer intégralement les directives nouvelles. Il ne saurait y avoir d'Etat dans l'Etat, comme ce fut le cas dans le passé : aucun fonctionnaire ne doit s'arroger plus de pouvoirs qu'il n'en est prévu et il doit obtempérer comme au temps de la pure colonisation.

La population canaque est déterminée pour l'indépendance.

M. Michel Debré. Non !

M. Roch Pidjot. Il ne saurait y avoir de remise en cause du chemin tracé par le statut.

Je ne voterai pas ce budget : je m'abstiendrai. Mais, de tout cœur, je souhaite que le Gouvernement prenne les moyens de sa politique. Quant à moi, du lieu où je me trouverai, je ne cesserai jamais d'être un artisan de paix et de proposer les chemins du dialogue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kasperoit. Et ils applaudissent !

M. le président. La parole est à M. Kasperoit.

M. Gabriel Kasperoit. Monsieur le secrétaire d'Etat, je prendrai ce soir la parole à la place de notre collègue Jacques Lafleur retenu en Nouvelle-Calédonie par les événements que vous connaissez.

Il aurait voulu s'adresser à M. Pisani, mais j'ai appris que ce dernier était cloué au lit par une fièvre particulièrement forte. Je vous demanderai donc d'avoir la complaisance de lui rapporter le contenu du message de mon collègue.

En un an, jour pour jour, la Nouvelle-Calédonie aura connu deux statuts et deux lois électorales. Un statut socialiste a remplacé un statut socialiste et, à chaque fois, vous avez affirmé, avec la même assurance, que vous déteniez la seule solution, bonne et, surtout, durable.

Eh bien, force est de constater qu'après un mois d'existence, le statut Fabius-Pisani est déjà mort. Votre mépris de la démocratie l'a tué ! Vos amis et complices du F.L.N.K.S., achèvent en ce moment même de l'inhumer !

Electoralement, rien ne change globalement. Les loyalistes demeurent très largement majoritaires malgré votre alchimie électorale.

Pourtant il faut reconnaître un changement sur le plan, en effet, strictement électoral : la troisième force dont vous rêviez, avec bien d'autres, a disparu corps et biens et le L.K.S., parti indépendant mais modéré, est représenté par un seul élu sur l'ensemble du territoire.

En fait, vous avez réussi le coup de Marseille, en grand : 63 p. 100 des électeurs sont devenus minoritaires et 28 p. 100 d'électeurs sont devenus majoritaires !

Vous avez réussi à mettre en pratique ce que disait M. le Président de la République sur la force injuste de la loi...

Vous vous êtes opposés à la volonté de la majorité de la population et celle-ci vous a chaque fois sanctionnés sans réserve !

Ainsi, de statut en statut, de scrutin en scrutin, M. Dick Ukeiwé, président du congrès, a-t-il pu succéder à M. Dick Ukeiwé, président du gouvernement territorial, lui-même successeur de M. Dick Ukeiwé, vice-président du conseil de gouvernement.

Votre collègue M. Pisani a été contraint, monsieur le secrétaire d'Etat, et je m'en félicite, de reculer sur votre projet d'indépendance-association que vos *a priori* idéologiques, votre complexe décolonisateur, votre ignorance du dossier calédonien, en un mot vos idées toutes faites sur la survivance d'un néo-colonialisme raciste pouvaient seuls vous avoir inspiré.

Refusant de voir l'attachement réel de la population à la France, vous avez pourtant dû reporter à une échéance incertaine l'aboutissement de votre projet.

Mais, pour compenser votre échec aux yeux de l'opinion, et pour satisfaire les indépendantistes dont vous aviez complaisamment accepté les exactions et les violences, lorsque M. Pisani exerçait les fonctions de haut-commissaire, vous avez détourné, par un découpage inique, les résultats du suffrage universel.

M. Michel Debré. Très exact !

M. Gabriel Kasperoit. C'est ainsi que vous avez donné, monsieur le secrétaire d'Etat, car il s'agit bien là d'un cadeau, au F.L.N.K.S., trois régions sur quatre, alors qu'il n'avait recueilli que 28 p. 100 des voix sur l'ensemble du territoire.

M. Bruno Bourg-Broc. Scandaleux !

M. Gabriel Kasperoit. Mais pour conforter ce gâchis, monsieur le secrétaire d'Etat, et pour renforcer la position du F.L.N.K.S., malgré le désaveu cinglant qu'il vient de subir, vous cherchez au moyen des ordonnances à créer une situation irréversible...

M. Michel Debré. Non, elle ne sera pas irréversible !

M. Gabriel Kasperoit. ... à redonner aux indépendantistes les occasions manquées.

Par ces ordonnances, vous visez un double but : donner un fondement légal aux actions terroristes du F.L.N.K.S. et lui accorder les moyens de mettre en place les premières structures d'une indépendance canaque et naturellement socialiste.

M. Michel Debré. Communiste !

M. Gabriel Kasperoit. Ainsi, « l'école populaire canaque », qui avait abouti à un échec patent, constaté en quelques semaines en milieu mélanésien, va laisser la place à des écoles expérimentales dans lesquelles le français ne sera plus enseigné qu'en seconde langue.

M. Michel Debré. C'est le progrès !

M. Gabriel Kasperoit. Ainsi, pour soutenir le mouvement indépendantiste, les ordonnances mettent en place un système de redevance payable par les exploitants miniers à un hypothétique usufruitier coutumier, système qui remplacera avantageusement pour son bénéficiaire le racket souvent pratiqué ces derniers temps.

Par ailleurs, en matière foncière, un groupement local de droit particulier, c'est-à-dire un clan, une tribu, une famille, pourra revendiquer un droit d'usage sur une propriété !

Ce droit étant constaté et reconnu par le haut-commissaire et le conseil de région, le propriétaire n'aura d'autre alternative que l'expropriation, même s'il peut bénéficier d'un bail avec le groupement et continuer d'exploiter ces terres.

La concurrence entre élus du F.L.N.K.S. - n'oubliez pas que le parti est plus prolifique que le parti socialiste puisqu'il est composé de six tendances - est telle, pour prendre le pouvoir dans les régions, qu'un nettoyage par le vide a déjà commencé dans le domaine foncier : les premières victimes étant naturellement les Mélanésiens loyalistes.

La décision revenant au conseil de région, on ne peut ignorer quelle utilisation sera faite de ces dispositions.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Kasperoit.

M. Gabriel Kasperoit. Monsieur le président, je vous prie de m'excuser, mais je communique un message dont je ne suis pas le maître.

Je serai moins long que ne l'ont été plusieurs orateurs précédents qui, eux, ont vraiment tiré sur le temps.

M. le président. Monsieur Kaspereit, vous étiez inscrit pour cinq minutes et vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Je vous invite donc à conclure.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, je vais accélérer mon débit, si vous le voulez.

M. le président. Je vous invite plutôt à vous rapprocher de la conclusion.

M. Gabriel Kaspereit. Permettez-moi de terminer, car cette affaire est trop grave et il ne serait pas convenable que vous me coupiez la parole. Je vous remercie d'avance de votre indulgence.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Kaspereit.

M. Michel Debré. M. Pidjot a dépassé son temps de parole et vous n'avez rien dit, monsieur le président !

M. Bruno Bourg-Broc. Y aurait-il deux poids, deux mesures ?

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le secrétaire d'Etat, quand bien même les dispositions dont je viens de parler ne suffiraient pas, la fiscalité foncière permettrait de vider la brousse par l'application de taxes régionales pour lesquelles aucune limite, aucun taux n'a été fixé.

Dés lors, poursuivant l'idéologie de la gauche, vous parviendrez à obliger un propriétaire à abandonner sa terre, faute de revenus suffisants pour payer un impôt confiscatoire.

Dans le domaine fiscal, votre dessein est le même : décourager la population de Nouméa, qui paie 90 p. 100 des impôts du territoire.

L'augmentation prévue de l'impôt sur le revenu est d'autant plus scandaleuse qu'elle touche plus durement les petits revenus : pour les tranches inférieures à trois millions C.F.P par an, c'est-à-dire seulement 165 000 francs français, cet impôt serait multiplié pratiquement par quatre !

Enfin, pour les victimes des terroristes, des pilliers et des incendiaires, l'ordonnance sur l'indemnisation substituée aux dispositions du code des communes, qui permettaient une indemnisation totale, des mesures restrictives dans le temps et dans la notion même du bien indemnissable.

Cette ordonnance pourrait se résumer de la façon suivante : très peu immédiatement ; encore moins à long terme.

M. Michel Debré. Elle sera abrogée !

M. Gabriel Kaspereit. Quelle belle justice humaine que la vôtre, messieurs du Gouvernement ! Vous pouvez manifester après cela une certaine fierté... pour ce qui est de l'odieux et de l'absurde.

A l'heure où je vous parle, vous savez que le F.L.N.K.S., qui a obtenu ce qu'il voulait, c'est-à-dire le triomphe du racisme et de la violence, ne veut plus entendre parler d'association.

N'était-ce pas ce qu'avait annoncé M. Lafleur lors du débat sur votre projet de statut ?

M. le président. Monsieur Kaspereit, s'il vous plaît, veuillez conclure.

M. Gabriel Kaspereit. J'ai terminé, monsieur le président. J'en arrive à la fin de mon message.

M. le président. Nous l'attendons, monsieur Kaspereit.

M. Gabriel Kaspereit. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous prétendiez encore aujourd'hui que la raison est de votre bord, que vous apportiez les preuves que le F.L.N.K.S. ne vous a pas trompé, comme il avait trompé en leur temps M. Stirn, M. Dijoud, M. Emmanuelli, M. Nucci et vous-même, monsieur Lemoine.

Pouvez-vous vous porter garant devant les élus de la nation que vous n'avez pas compromis les intérêts de la France dans cette partie du monde et, d'une façon générale, dans tout l'outre-mer français ?

Pouvez-vous garantir, sans détour oratoire inutile, l'existence paisible des loyalistes en Nouvelle-Calédonie, canaques et non canaques ?

J'ai l'intime conviction que vous ne le pouvez pas. Je vais donc vous répéter que les Français d'outre-mer resteront français en dépit de votre volonté. Notre assurance est d'autant plus grande que, chacun le sait, dans six mois, vous ne serez plus là ; nous, nous abrogerons votre texte et nous

ramènerons l'ordre et la liberté. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Michel Debré. Et la prospérité !

M. le président. La parole est à M. Bertile.

M. Wilfrid Bertile. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la présente discussion porte sur les départements d'outre-mer.

Comme nous sommes en session budgétaire, c'est sans doute un débat sur le budget ; mais comme devait être organisé ici depuis deux ans un débat sur le développement des départements d'outre-mer, sans doute est-il envisagé qu'on en discute à propos du vote de leur projet de budget.

S'agit-il d'un débat budgétaire élargi ou d'un débat sur les D.O.M. à l'occasion du budget ? Quoi qu'il en soit, il est un peu vain de vouloir tenir un débat sur le débat.

Cependant, avant de parler de la situation actuelle des départements d'outre-mer, puis des perspectives que nous voudrions voir tracées, nous dirons quelques mots de ce projet de budget et quelques autres de la nécessité d'un débat sur les départements d'outre-mer.

Votre budget 1986 stagne après avoir augmenté en 1985 de 12,3 p. 100 - nous nous en étions réjouis. Cette fois, nous sommes un peu déçus, car il y a beaucoup à faire dans les départements et territoires d'outre-mer et cette stagnation risque d'être interprétée comme un désintérêt du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Soisson. Elle l'est.

M. Wilfrid Bertile. Cependant, rappelons que votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne représente qu'une faible partie des dépenses publiques effectuées dans les départements et territoires d'outre-mer, l'essentiel étant le fait d'autres ministères.

Au vu de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, l'opposition ne manque pas d'accuser l'Etat de désengagement. Qu'elle se rappelle qu'en 1984, les crédits publics affectés à la Réunion avaient augmenté de 11 p. 100 avec une inflation inférieure à 7 p. 100, alors qu'en 1977 ils n'avaient augmenté que de 5 p. 100 pour un taux d'inflation plus que double.

Votre budget est marqué du sceau de la rigueur.

Pourtant, il avait été affirmé par les plus hautes autorités de l'Etat que cette rigueur devait épargner les plus démunis. Or, la majorité des habitants des départements d'outre-mer est de ceux-là. Mais comme l'effort de redressement de notre pays requiert la collaboration de tous les citoyens et puisque ce budget s'inscrit dans un ensemble, nous le voterons.

M. Bruno Bourg-Broc. Vous êtes masochistes !

M. Wilfrid Bertile. Le temps de cette discussion budgétaire est allongé afin de permettre de débattre plus largement des départements d'outre-mer. Un débat sur le développement économique de ceux-ci a été annoncé ici même et par vous-même, il y a deux ans, lors de la discussion de la loi sur les compétences des régions d'outre-mer. L'organisation de ce débat avait été souhaitée par M. le président de la République, lorsqu'il nous a reçus, il y a moins d'un an, avec quelques-uns de nos collègues. A deux reprises au moins, elle a été affirmée par M. le Premier ministre et confirmée par vous-même. L'ensemble de nos collègues la souhaite, même si les députés de l'opposition y mêlent des considérations électoralistes. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

La droite considère en effet les départements et territoires d'outre-mer comme sa chasse gardée, ainsi que vient encore de l'illustrer son interventionnisme politicien en Nouvelle-Calédonie.

Toujours est-il que ce qui nous est proposé aujourd'hui ne saurait nous satisfaire. On avait parlé de grand débat. Certes la grandeur en ce domaine ne se mesure pas au temps qu'on y consacre. Elle dépend de nous, des problèmes que nous abordons et de la hauteur de vues dont nous savons faire preuve. Cependant il y a à dire, et il faut du temps. Le temps de parole imparti aux députés de la majorité ne leur suffira pas pour s'exprimer complètement.

M. Camille Petit. Et les autres !

M. Wilfrid Bertile. Souffrez que nous nous en sentions quelque peu frustrés ! *Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*

Pour en venir à mon deuxième point, la situation des départements d'outre-mer est extrêmement grave, même si depuis 1981, beaucoup a été accompli pour que ça aille mieux. Les difficultés sont connues : d'abord, le mal-développement économique, avec notamment un appareil productif rachitique en regard aux besoins. Ensuite, il y a les inégalités sociales et la misère : inégalités dans le monde rural, entre une minorité de grands propriétaires et une foule de petits exploitants ; entre les surtrahitaires du secteur public et un S.M.I.C. inférieur à celui de la métropole ; entre les titulaires d'un emploi et la masse des chômeurs.

La misère, toujours présente, se révèle en particulier dans un habitat précaire insalubre, au point qu'aux Antilles une famille sur deux et à la Réunion deux familles sur trois sont mal logées.

Enfin, dernier problème, mais non le moindre, celui de l'identité culturelle. Du temps de la droite au pouvoir, cette identité était niée et combattue : la langue créole, les mœurs, les attitudes des habitants des départements d'outre-mer étant constatées différentes et, par conséquent, décrétées inférieures.

M. Michel Debré. Allons donc, vous ne parlez pas sérieusement !

M. Wilfrid Bertile. Mal-développement économique, inégalités sociales, habitat précaire et insalubre, chômage endémique et galopant, avenir bouche des jeunes...

M. Michel Debré. Les bidonvilles se sont multipliés depuis quatre ans, vous le savez !

M. Gabriel Kasperait. Non, il ne sait pas, bien entendu !

M. Wilfrid Bertile. La situation des départements d'outre-mer fait problème et mérite un débat.

Tous ces problèmes existaient, avant 1981.

M. Michel Debré. Le Gouvernement que vous soutenez les a aggravés !

M. Wilfrid Bertile. Quand on appliquait la politique définie tout à l'heure par M. Debré.

M. Michel Debré. Les du tout ! Vous mentez, et vous le savez !

M. Frédéric Jalton. La vérité blesse !

M. Wilfrid Bertile. Depuis 1981, beaucoup a été fait.

Vous avez rappelé le bilan, monsieur le secrétaire d'Etat. Il est éloquent, mais incomplet. Il est en effet impossible d'être exhaustif. On ne pourra jamais, dans le cadre d'un exposé à l'Assemblée nationale, en faire le tour. Nous sommes de ceux qui assument ce bilan, qui en sont fiers.

Je pense à la décentralisation, avec la régionalisation, qui a mis une sourdine à la querelle du statut, tout en donnant aux élus locaux des moyens de peser sur le cours des choses...

M. Elie Castor. Bravo !

M. Wilfrid Bertile. Il y a aussi les mesures agricoles sur le passage du colmat au fermage ; la mise en valeur des terres insuffisamment exploitées ; la coopération régionale avec les dispositions de l'omé III ; l'intérêt nouveau de l'Europe pour les départements d'outre-mer ; l'action culturelle, notamment en matière de langues et de cultures régionales ; voilà des acquis d'importance historique.

Avec le recul du temps, chacun pourra constater leur caractère décisif.

M. Elie Castor. Très bien !

M. Wilfrid Bertile. Mais le bilan, ce n'est jamais que le passé. Certes, il faut le rappeler pour vous rendre justice, pour ceux qui ont la mémoire courte. Toutefois, ce qui compte, ce sont les perspectives. Les habitants attendent l'annonce de mesures pour le court terme et, pour le moyen et le long terme, la définition d'une politique de développement pour les départements d'outre-mer ou avec les pays de la région en matière de coopération régionale.

Depuis de longues années, nous courons, outre-mer, après des mesures de simple justice : allocation compensatrice aux handicapés, allocation spéciale vieillesse quand bien même les montants ne seraient pas identiques à ceux de la métropole.

Nous attendons aussi autre chose : que les allocations familiales sans critère d'activité et l'allocation au jeune enfant soient étendues aux départements d'outre-mer et, au moins pour les allocations familiales, sans critère d'activité, vous l'avez annoncé.

Il ne saurait, en effet, y avoir deux catégories de Français, surtout lorsqu'il s'agit de personnes âgées, au crépuscule d'une existence plus brève dans les départements d'outre-mer qu'en métropole et lorsqu'il s'agit d'enfants.

M. Debré a défini précédemment la parité globale et le montant qui revenait ou qui reviendrait au F.A.S.O., mais il a omis de rappeler que c'est en 1979, sous le gouvernement de M. Raymond Barre, que le décrochage a eu lieu.

M. Michel Debré. Je l'ai dénoncé à l'époque, et j'étais bien le seul !

M. Wilfrid Bertile. L'allocation-logement sans critère d'activité est attendue avec impatience et espoir. Vous l'avez annoncée : elle permettra, en solvabilisant les attributaires, de consolider et de prolonger la politique sociale de l'habitat.

En matière économique, dans les départements d'outre-mer en général, et à la Réunion en particulier, se posent des questions sur quelques points conjoncturels : l'octroi de mer, dont certains importateurs annoncent périodiquement la suppression, alors qu'il représente une ressource essentielle pour les communes et un moyen de développement économique ; la desserte maritime, où la présence d'armements hors conférence provoque une déréglementation qui remet en cause les accords préférentiels obtenus par les industriels ; l'élargissement du champ d'intervention des caisses de péréquation à d'autres produits que la viande de porc ou de bœuf et le lait. Enfin, les promoteurs se plaignent de l'annualité des aides fiscales aux investissements productifs, alors que le montage d'un projet requiert souvent plusieurs années.

Il n'en reste pas moins que le développement économique est essentiel pour créer des emplois et des richesses. Créer des emplois devient encore plus impératif depuis qu'une reprise de la croissance démographique s'observe dans les départements d'outre-mer, notamment à la Réunion.

On assiste aussi à un brutal accroissement du chômage. Les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté de plus de 10 000 en un an à la Réunion, soit un bond de près de 30 p. 100, selon les statistiques de l'A.N.P.E.

Créer des richesses est pour nous une question de dignité. Les départements d'outre-mer doivent, autant que possible, participer à la création nationale de richesses, afin d'être moins assistés. Leur développement est aussi nécessaire pour donner aux habitants, et surtout à leur abondante jeunesse, un grand dessein.

Croit-on vraiment que ces habitants se contenteront de vivre par procuration, d'être les spectateurs de leur propre destin, pendant que, dans leur environnement géographique, leurs homologues, unis dans une volonté commune, construisent des nations ?

Rassembler les habitants des départements d'outre-mer dans la lutte pour le développement, cela permettra à la France de réussir le développement chez elle, et aux départements d'outre-mer de participer à ce grand combat qui est celui des trois quarts de l'humanité.

On nous répondra qu'il y a eu la décentralisation pour cela. C'est vrai, elle est réelle : les régions d'outre-mer ont eu des pouvoirs, moins que nous l'avions voulu, mais des pouvoirs réels pour mettre en œuvre une politique de développement. Mais les élus locaux sont trop souvent empêtrés dans des querelles intestines ou politiciennes, et l'Etat a gardé la main sur des leviers essentiels.

Le Gouvernement a toujours autorité pour régler la plupart des problèmes économiques au niveau où ils se posent au pouvoir politique. C'est lui qui fixe le niveau des dépenses publiques créatrices d'emplois, distributrices de salaires et de transferts sociaux, créatrices d'équipements, donc d'activités.

Car c'est lui aussi qui prend les décisions d'ordre économique et social : montant des salaires et des charges sociales, quotas d'exportations ou d'importations, politique du crédit

aux entreprises ou aux particuliers, mesures de soutien. C'est lui, enfin, qui traite avec la Communauté économique européenne.

Le Gouvernement se doit donc d'avoir une politique économique pour les départements d'outre-mer sans se réfugier derrière la décentralisation. Si nous sommes exigeants sur ce point, c'est que cette décentralisation n'a guère donné aux régions de pouvoirs d'Etat, que nous voulons l'intégration, donc rester ensemble. Si le Gouvernement faillit à sa mission dans le cadre des compétences d'Etat, nous risquons alors de voir des groupes politiques réclamer ce pouvoir d'Etat, c'est-à-dire l'autonomie ou même l'indépendance.

Force nous est de reconnaître que les politiques économiques conduites jusqu'à présent n'ont pas eu les résultats escomptés. Pourtant, les aides ne manquent pas, les capitaux sont abondants, les techniciens existent, les technologies sont transférées. Et le décollage économique ne se fait pas.

Alors, on accuse l'éloignement, le manque de matières premières, l'insuffisance des débouchés, l'absence de promoteurs, bref, toutes sortes d'obstacles, sans doute réels, mais qui procèdent d'une approche descriptive de la situation.

Une vraie politique de développement doit s'attaquer aux causes, aux mécanismes, et non aux conséquences de la situation : les départements d'outre-mer sont des ensembles tropicaux ou semi-équatoriaux ; ce sont d'anciennes colonies ; leur intégration à la métropole industrielle s'est faite dans des structures restées coloniales. Leur économie est déséquilibrée, avec un secteur tertiaire hypertrophié et un secteur productif rachitique. Elle est inarticulée, ses différentes composantes n'ayant que peu de liens entre elles, ce qui interdit la propagation de la croissance. Elle est dominée et dépendante, produisant pour l'exportation et important presque tout ce qu'elle consomme et ce qui est nécessaire à son équipement.

On a honte de rappeler de telles évidences et, pourtant, si elles étaient prises en compte, elles éviteraient les mêmes discours qu'on entend depuis trente ans, les mêmes impasses, les mêmes objectifs jamais atteints, et elles permettraient de prendre des moyens nouveaux.

Il faut lutter contre l'extraversion de l'économie. La production locale doit travailler davantage pour le marché intérieur. Les habitudes de consommation fondées sur des modèles culturels importés, la concurrence de produits importés des pays industriels ou des Etats A.C.P., l'inorganisation de la distribution des produits fabriqués localement devraient faire l'objet de mesures favorisant la production locale.

Bref, le développement doit être autocentré.

Mettre fin à l'inarticulation de l'économie commande que chaque activité trouve dans les autres secteurs un fournisseur et un client. L'accent doit être mis sur les filières et porter sur celles qui ont un fort effet d'entraînement.

Bref, le développement doit être intégré.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bertile.

M. Wilfrid Bertile. Voilà quelques éléments pour une approche nouvelle. Le temps me manque pour les exposer davantage. Nous pensons qu'une loi d'orientation du développement des départements d'outre-mer devrait compléter, au plan économique, les lois de décentralisation. Les départements d'outre-mer sont petits, lointains, souvent pauvres. On ne parle d'eux que lors d'émeutes ou de catastrophes naturelles. Leur calme est qu'apparent. Celui des Antilles n'est que relatif. Nous craignons que celui de la Réunion ne soit de ceux qui précèdent la tempête. Des enfants encadrés et manipulés par des meneurs...

M. Michel Debré. Ce sont vos amis !

M. Wilfrid Bertile. ...prenant pour prétexte la revendication de la cantine gratuite ont perturbé la rentrée et ont provoqué la fermeture de la majorité des établissements d'enseignement secondaire.

Des militants d'un parti politique contestent ouvertement une justice qui ne peut plus être sereine. Des manifestations ont lieu devant des gendarmeries ou les palais de justice. Des élus de droite occupent le bureau du recteur et s'engagent à la place de l'Etat à faire régner l'ordre.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, le défi des départements d'outre-mer n'est pas mince. Nous devons le relever. A l'occasion des discussions sur la Nouvelle-Calédonie, M. le Premier ministre, Laurent Fabius, affirmait que, pour l'outre-

mer, « on a toujours agi trop peu ou trop tard ». Il mérite que l'on rompe avec cet état de fait pour lui-même et pour ce qu'il représente pour la grandeur de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais appeler votre attention sur un problème très préoccupant et dont jusqu'à présent, pour des raisons inconnues, on n'a jamais officiellement parlé. Cet après-midi, M. Christian Goux l'a évoqué. Il y a un instant, M. Césaire, M. Soisson l'ont effleuré. Il s'agit du C.B.I., trois lettres ésotériques qui signifient *Caribbean Basin Initiative* et qu'il vaut mieux appeler : le plan Reagan pour les Caraïbes.

M. Michel Debré. Moi aussi, je l'ai évoqué.

M. Michel Cointat. Il y a quelque temps, le président des Etats-Unis a lancé une sorte de nouveau plan Marshall pour favoriser le développement des Antilles anglophones. Ce plan se met en place et risque de compromettre très gravement l'économie de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane française.

A l'évidence, les avantages financiers et commerciaux apportés par les Américains - uniquement réservés aux îles anglophones - créeront une distorsion de concurrence au détriment de nos départements. En particulier, les industriels seront incités, qu'ils soient américains ou européens, à s'installer en dehors de chez nous si nous ne réagissons pas très vite et avec efficacité à ce plan habile et très pragmatique.

Si nous ne réagissons pas, en effet, ce serait l'isolement des départements français dans cette partie de l'Atlantique, et ce serait extrêmement grave.

Or il semble qu'en dépit de cette situation prévisible, le ministère des relations extérieures ait ignoré ce plan Reagan depuis deux ans.

M. Michel Debré. Il continue !

M. Michel Cointat. Le Parlement n'en a jamais été informé. Nous ne connaissons d'ailleurs pas la teneur exacte de ce C.B.I.

Quant au secrétariat des départements et territoires d'outre-mer, à part une vague phrase tout à l'heure dans votre exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne connais toujours pas sa position officielle et je le regrette très profondément.

Je vais vous dire pourquoi :

L'existence du seul plan Reagan, dans un simple contexte de libéralisme international, n'entraînerait pas de difficulté particulière, il suffirait de répondre par un plan français de même nature. Mais il n'en est pas du tout ainsi, et c'est pourquoi la situation est inquiétante.

Il y a quelques jours, l'Assemblée a ratifié la convention de Lomé III qui accorde notamment aux îles anglophones de l'ancien Commonwealth - tout au moins à treize d'entre elles - des avantages particuliers, outre un libre accès au marché européen et l'octroi de garanties de ressources.

M. Michel Debré. C'est pourquoi je n'ai pas voté la convention de Lomé III et je regrette d'avoir été le seul ici à agir de la sorte !

M. Michel Cointat. Les départements français des Antilles, comme vous le pensez - sauf peut-être pour le rhum et la banane - ne peuvent pas prétendre à ces avantages et sont donc déjà défavorisés.

De leur côté, les Antilles françaises font partie de la Communauté européenne. La conséquence est qu'elles sont soumises à certaines contraintes économiques qui, à des milliers de kilomètres de la métropole, ne leur permettent pas de s'approvisionner comme les autres îles des Caraïbes sur le marché international à des prix mondiaux.

Là encore, il y a une possibilité de distorsion, même si elle peut être compensée par les garanties du marché intérieur de la Communauté.

J'ajoute qu'entre nos trois départements de cette partie du monde - et c'est peut-être ce qui me surprend le plus - il existe des barrières, peut-être nécessaires, comme l'octroi de mer dont vient de parler M. Bertile à l'instant, mais qui entravent les échanges « franco-français ».

Ainsi, avec le plan Reagan qui se superpose à ces inconvénients, avec les problèmes de Lomé III et les avantages apportés au Commonwealth, avec les contraintes de la Com-

munauté économique européenne, les Antilles françaises risquent d'être complètement laminées sur le plan économique et de voir leur développement considérablement freiné par rapport à celui de leurs voisins.

Telles sont les raisons de notre inquiétude et je crois que tous ceux qui ont étudié ce problème partagent ce sentiment de malaise.

Il faut bien avouer que les Etats-Unis jouent leur jeu et qu'ils cherchent à mettre la main sur ces îles situées à leur porte. En outre, n'ayant pas réussi à démolir le Marché commun, ils essaient, par n'importe quelle petite poterne, d'y pénétrer. C'est aussi, je crois, l'un des objectifs du C.B.I.

Pourtant, il n'est pas douteux qu'une analyse détaillée des conséquences du plan Reagan et que la mise en place d'une politique adaptée à la nouvelle situation créée par les Américains permettraient sans doute de donner une nouvelle chance économique à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane.

M. Victor Sablé. Très bien !

M. Michel Colnat. Encore faudrait-il que le Gouvernement se préoccupe de cette question, ce qui ne paraît pas être le cas. J'espère que cette discussion permettra d'obtenir quelques précisions. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Victor Sablé. Je tiens à remercier mon collègue de cette intervention.

M. le président. La parole est à M. Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, l'examen du dernier projet de budget des départements et territoires d'outre-mer de la législature se présente sous un aspect particulier puisqu'il fait état d'un bilan et permet un débat sur l'économie générale de nos régions.

S'il ne nous satisfait pas dans sa forme, ce débat, longtemps réclamé, aura eu au moins le mérite d'avoir existé.

Dans le contexte actuel, la logique et l'honnêteté nous font obligation d'accepter les grandes lignes du projet de budget qui nous est présenté, car nous enregistrons avec satisfaction que les autorisations de programme qui recouvrent les deux fonds d'investissement de l'outre-mer - le F.I.D.O.M. et le F.I.D.E.S. - ont échappé à l'abattement de 15 p. 100 qui frappe la quasi-totalité des engagements de dépenses des autres ministères.

Par ailleurs, comme le souligne notre collègue Hory, dans son rapport, « importante et diversifiée, l'aide financière en faveur des départements d'outre-mer apparaît comme résolument tournée vers l'avenir en privilégiant l'investissement, l'équipement, le long terme et constitue l'une des conditions de développement de ces collectivités ».

A l'habitude, le seul examen des crédits ne permet pas d'apprécier à leur juste valeur les aides globales de l'Etat puisque n'y apparaissent pas les crédits des ministères techniques.

De plus, l'aide financière de l'Etat hors budget est très appréciable : elle comprend les mesures fiscales particulières, les régimes fiscaux dérogatoires au droit commun, les prêts de la Caisse des dépôts et consignations, de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, la dotation globale d'équipement, de fonctionnement et la dotation générale de décentralisation.

On doit cependant regretter la diminution sensible de la subvention accordée à l'A.N.T.

Il faut espérer qu'une renégociation des tarifs aériens d'Air France permettra de pallier les inconvénients liés à cette diminution de crédits accordés à un organisme très sollicité par nos compatriotes déshérités vivant en métropole.

Le Gouvernement socialiste peut se féliciter d'avoir stoppé la fermeture des usines à sucre de la Guadeloupe. Le maintien en activité des quatre unités de production de la droite n'a pas eu le temps de supprimer, la mise en place du plan Mauroy qui a, pour la première fois de notre histoire, permis un prix acceptable de la tonne de canne, la mise en place des conditions d'une application de la réforme foncière, la poursuite de l'irrigation de la Grande-Terre, l'amélioration de la législation en matière foncière, la création de l'office de développement agricole, la création de l'association nationale

pour le développement des départements d'outre-mer, l'extension de la couverture sociale, l'indemnisation du chômage et le maintien des crédits destinés aux chantiers de développement, l'extension aux départements d'outre-mer des travaux d'utilité collective, du régime métropolitain d'assurance maladie maternité des artisans, commerçants et membres des professions libérales, me paraissent, entre autres mesures, significatifs et doivent confondre ceux qui continuent à prêter au Gouvernement des intentions de « largage ».

Certes, il reste beaucoup à faire pour nos régions encore sous-développées et la régionalisation peut et doit y parvenir, qui permet désormais aux hommes et aux femmes désignés démocratiquement par nos populations pour siéger dans nos assemblées locales de proposer des contrats de plan avec l'Etat.

C'est dans cet esprit que le conseil régional de la Guadeloupe a agi et que le bureau du conseil général de la Guadeloupe vient de présenter un rapport au Gouvernement, rapport qu'il nous a demandé de défendre dans le cadre de notre contribution au débat sur le développement économique.

La grande préoccupation des responsables guadeloupéens est, évidemment, le chômage dramatique qui atteint 30 p. 100 de la population active de notre département. Pour le diminuer sensiblement, trois grands objectifs ont été retenus : le développement des activités agro-industrielles, le rééquilibrage du territoire et la relance du bâtiment et des travaux publics.

Dans le domaine agricole, il est nécessaire d'aider la profession bananière qui est très exposée aux sinistres. Nous proposons, en conséquence, l'abrogation de l'article 39 du décret n° 79-823 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles. Il paraît en effet nécessaire d'étendre immédiatement ce régime de garantie à la profession à titre rétroactif et, ultérieurement, de faire bénéficier nos professions agricoles d'un régime d'indemnisation pour les dommages non assurables susceptibles de présenter le caractère de calamités agricoles au sens des articles 2 et 4 de la loi précitée.

Nous proposons en deuxième lieu l'étalement sur douze mois du paiement des cotisations de sécurité sociale du semestre à venir ainsi que le report des prochaines échéances fiscales, sociales et bancaires.

Nous proposons enfin la mise en place, comme cela a été fait récemment dans l'Hexagone pour les éleveurs sinistrés, d'un régime de prêts à taux bonifié de 5 p. 100.

Pour la canne nous proposons la signature d'une convention entre l'Etat, la région et le département permettant de porter l'objectif du plan Mauroy de replantation des surfaces de 10 000 à 15 000 hectares. Le coût de la mesure, soit environ 15 millions de francs, serait pris en charge comme suit : Etat : 50 p. 100 ; département : 25 p. 100 ; région : 25 p. 100.

Il faudrait donc que la contribution de l'Etat soit prévue par le projet de loi de finances en cours d'examen.

Par ailleurs, il est souhaitable de renforcer l'influence des collectivités territoriales et de leurs administrateurs au sein de la S.A.F.E.R., dont le rôle est déterminant pour la conduite de la réforme foncière ou la création d'une agence de développement agricole ayant en charge la réforme foncière, le développement, l'information et l'encadrement des coopératives.

De même, il y aurait lieu de prévoir des conditions d'application plus souples de la loi du 9 janvier 1985 relative à la mise en valeur agricole des terres incultes, des terres laissées à l'abandon et des terres insuffisamment exploitées.

Enfin, il conviendrait de créer en Guadeloupe un institut universitaire de technologie spécialisé dans l'agro-industriel et les biotechnologies.

Parallèlement, nous pourrions envisager trois mesures :

Premièrement, la création d'un véritable port franc dans la zone industrialo-portuaire de Pointe-à-Pitre et l'institution d'une taxe de 30 p. 100 des bénéfices des entreprises opérant dans cette zone ;

Deuxièmement, l'investissement des bénéfices des sociétés guadeloupéennes dans des sociétés de commerce international ou dans la création d'emplois ayant trait au commerce international serait exonéré d'impôt sur le revenu ;

Troisièmement, la nomination d'un délégué départemental au commerce extérieur.

S'agissant du rééquilibrage du territoire, il convient de prendre deux directions :

D'une part, la relance du plan « côte sous le vent ». L'Etat qui en a pris l'initiative en 1983 doit poursuivre son effort, et son action pourrait faire l'objet d'une contribution financière des collectivités locales ;

D'autre part, le développement de la société Air-Guadeloupe. Afin d'éviter d'hypothéquer l'avenir et les chances de développement des compagnies régionales, il serait souhaitable de ne pas délivrer d'autorisation de trafic et de desserte de nos régions à des compagnies étrangères sans l'avis préalable des assemblées locales.

La relance du bâtiment et des travaux publics, quant à elle, pourrait être rendue possible par une série de mesures :

L'institution d'une réduction d'impôts pour les personnes physiques qui feraient construire des logements neufs et qui les destineraient à la location ;

L'extension de l'exonération sur agrément prévue par l'article 208 *quater* du code des impôts aux sociétés privées qui se consacraient à la promotion immobilière ;

La possibilité donnée à l'Agence guadeloupéenne d'aménagement du territoire d'émettre des titres participatifs à hauteur de 40 millions de francs à des conditions de taux incitatives.

J'ajoute que le tourisme, qui occupe une place importante dans notre économie, devrait bénéficier d'une attention toute particulière. Il conviendrait d'autoriser l'accès au récompte automatique à 7,50 p. 100 des entreprises hôtelières, soit pour leur découvert de trésorerie, soit pour leurs crédits de campagne. De même, il s'avère nécessaire d'améliorer et d'étendre les incitations fiscales à l'emploi.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les principales propositions formulées par le conseil général de la Guadeloupe pour notre développement économique. Je les fais évidemment miennes, mais le temps qui m'est imparti ne me permet pas de les développer.

Ces propositions, alors même qu'elles seraient retenues, ne pourraient être conduites que dans la mesure où le climat social serait assaini. Il y a en Guadeloupe une profonde inquiétude née de la montée de la violence. Des commerçants, des artisans, des banques sont attaqués quotidiennement, en plein jour, par des malfaiteurs et des immigrés qui terrorisent la population. Ces braquages, parfois suivis de mort, semblent s'opérer impunément. La population ne comprend pas que les forces de l'ordre ne parviennent pas à mettre hors d'état de nuire ces truands qui, lorsqu'ils sont arrêtés, ne font que transiter dans nos prisons devenues de véritables passoirs !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le député.

M. Frédéric Jaiton. Le développement économique, qui commande le recul du chômage, n'a aucune chance de se réaliser dans un pays aussi traumatisé. C'est pourquoi, en terminant, je demande avec insistance et avec gravité au Gouvernement de prendre d'urgence les dispositions nécessaires au rétablissement de la paix sociale dans le département de la Guadeloupe. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Salmon.

M. Tutaha Salmon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget qui nous est proposé pour 1986 est, une fois de plus, entaché d'une certaine confusion.

Faute d'obtenir les moyens qui concrétiseraient la véritable politique de la République à l'égard de ses populations ultramarines, il semble bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services s'ingénient à noyer le poisson, bouleversant la nomenclature budgétaire, procédant à des transferts souvent présentés comme des mesures nouvelles et limitant les justifications des mesures présentées à quelques mots embarrassés qui laissent parfois rêver.

Je formulerai plusieurs remarques sur ce projet de budget, avant d'évoquer quelques dossiers chers aux autorités de mon territoire et qui attendent toujours de recevoir des décisions de l'Etat.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est un budget de régression que j'illustrerai par quelques exemples.

Les moyens ouverts au titre III sont en recul de 0,3 p. 100 par rapport à ceux de 1985. On m'objectera, bien sûr, que la principale raison de cette baisse se trouve dans le transfert au titre VI des crédits prévus pour le service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie. Mais, même si l'on réintègre cette dotation pour effectuer une véritable comparaison, on s'aperçoit que les moyens ne progressent que de 2,6 p. 100, c'est-à-dire bien moins que l'inflation enregistrée et bien moins que la hausse moyenne du budget de l'Etat.

Les dotations du titre IV enregistrent globalement une diminution de 3,4 p. 100. Seule la recherche scientifique dans les terres australes et antarctiques échappe au couperet, ce qui veut dire que, comme en 1985, l'aide que l'Etat affecte aux budgets des territoires d'outre-mer sera en diminution.

Enfin, bien qu'étant le seul à connaître une progression, le titre VI n'est guère mieux loti. En effet, la progression de 9 p. 100 des autorisations de programme et de 1,4 p. 100 des crédits de paiement ouverts pour 1986 s'explique essentiellement par le transfert des crédits ouverts au titre III en 1985 pour le service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie et qui se retrouvent, en 1986, globalisés avec les contrats de région. Mes collègues de Nouvelle-Calédonie apprécieront, j'en suis sûr.

Les présentations par actions, qui permettent mieux d'isoler les crédits affectés aux seuls territoires d'outre-mer, sont aussi éloquentes.

Ainsi l'action « collectivités locales dans les territoires d'outre-mer » est en diminution de 0,6 p. 100 après avoir enregistré un recul de 9 p. 100 en 1985. Il est vrai qu'une grande partie de ces crédits ne concerne pas la Polynésie puisque, je le rappelle, le budget de mon territoire est le seul qui ne reçoive aucune subvention de l'Etat.

Beaucoup plus préoccupant apparaît le recul de 7,5 p. 100 par rapport à 1985 des crédits du chapitre 41-91, article 60, permettant de rémunérer les fonctionnaires métropolitains affectés dans les services territoriaux, surtout quand on sait que cette baisse est justifiée par l'allégation qu'il conviendrait de « tenir compte des dépenses réelles prévisibles ». Quelle dérision, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque l'on connaît les besoins énormes de notre territoire en matière de couverture médicale et dans le domaine de l'éducation !

De plus, le représentant de l'Etat en Polynésie vient de notifier au gouvernement du territoire votre arbitrage pour l'affectation de ces crédits entre les territoires. Les moyens mis à la disposition de la Polynésie en 1986 s'élèveront au maximum à 28 millions de francs, soit 55 p. 100 des crédits globaux, contre 66 p. 100 en 1984.

Allons-nous devoir pour autant réduire le nombre des médecins et des enseignants ? Heureusement, je sais que, conscient de ses responsabilités, le territoire fera dans ce domaine l'effort nécessaire pour se substituer à l'Etat défaillant.

De même, l'augmentation de 10,5 p. 100 des crédits affectés aux « actions économiques dans les territoires d'outre-mer » est trompeuse pour la Polynésie française, puisqu'elle ne peut prétendre bénéficier à ce titre que des crédits du F.I.D.E.S., qui ont été simplement reconduits en autorisations de programme et sont en diminution de 6,9 p. 100 en crédits de paiement. En 1985, la Polynésie n'a bénéficié globalement, et à ce jour, que d'environ 30 p. 100 des crédits du F.I.D.E.S. Si ce pourcentage était reconduit en 1986, force est de constater que mon territoire ne bénéficierait en définitive que de 22 p. 100 des crédits réservés aux actions économiques dans les territoires d'outre-mer.

Je remarque donc, hélas ! que l'austérité ne se répartit pas de la même façon dans votre budget et qu'elle semble s'abattre, en définitive, davantage sur la Polynésie qu'ailleurs.

Pour terminer, je voudrais appeler votre attention sur deux dossiers qui attendent toujours des réponses de l'Etat.

D'abord, à la suite d'une question écrite que je vous ai posée en 1983, vous m'avez répondu que le principe de la création d'un service militaire adapté était acquis pour la Polynésie, et son financement à l'étude. Cette étude doit être bien longue à mener puisque, trois ans après, aucune inscription budgétaire ne vient concrétiser cet accord de principe.

En second lieu, je tiens à vous rappeler l'urgence qui s'attache à la signature des conventions sur les modalités de fonctionnement des services territoriaux dans la logique de l'application du statut actuel. Deux déjà ont été signées : sur les douanes et la gendarmerie. Il est fondamental, pour le

bon fonctionnement de nos institutions, que les autres suivent rapidement. Je pense en particulier à celles qui concernent l'enseignement, l'aviation civile, les affaires maritimes et les postes et télécommunications.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Salmon.

M. Tutaha Salmon. Ces conventions ont été soumises à l'arbitrage du Premier ministre par le président du gouvernement lors de l'entretien que M. Fabius lui a accordé il y a deux mois. Des décisions devaient être prises dans les quinze jours. Hélas, nous les attendons toujours !

En définitive, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai le regret de vous dire que je n'ai pas le sentiment que votre budget soit à la hauteur d'une véritable politique de développement de l'outre-mer. Il est au contraire, par la régression des crédits, le reflet d'une politique de méfiance, voire de désengagement vis-à-vis de la France ultra-marine.

Dans ces conditions, je ne peux m'associer à vos propositions et je voterai contre leur adoption. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, « débat tronqué » nous dit l'opposition, or voilà déjà six heures quarante-cinq que nous évoquons l'outre-mer et que chacun propose ses solutions.

L'opposition, avoue M. Soisson, s'est efforcée de procéder à l'analyse de la situation. Nous sommes donc, nous, reconnaissants au Gouvernement d'avoir permis ce débat.

En effet, les départements et territoires d'outre-mer constituent un enjeu essentiel pour l'avenir de la France et de l'Europe dans le monde du XXI^e siècle. Le Gouvernement et sa majorité de gauche ont assumé, depuis 1981, des évolutions considérables, symbolisées par la régionalisation. Même si nous regrettons que l'assemblée unique n'ait pas vu le jour, nous savons que le cadre institutionnel mis en place rend possible la politique de développement souhaitée par les populations et leurs élus.

Nul ne conteste aujourd'hui ce bilan et le R.P.R., qui critique l'indépendance-association en Nouvelle-Calédonie, approuve le statut d'autonomie de la Polynésie ; ses représentants dans l'archipel souhaiteraient même aller au-delà.

M. Michel Debré. C'est tout à fait différent !

M. Robert Le Foll. Le R.P.R. n'en est d'ailleurs pas à une contradiction près. En écoutant avec beaucoup d'attention M. Michel Debré, je me disais : que n'ont-ils fait ce qu'ils promettent aujourd'hui quand ils étaient au pouvoir ?

M. Wilfrid Bertilo. Très bien !

M. Michel Debré. Vous ne connaissez pas votre histoire !

M. Robert Le Foll. Comment accorder du crédit à des propositions qui prônent l'assimilation et le transfert des jeunes en métropole et qui prétendent que les problèmes des populations locales seront réglés par la circulaire Messmer relative au peuplement ?

Comment croire M. Michel Debré quand il dit que l'autorité de l'Etat doit demeurer, alors que ses amis ont mis en cause non seulement les représentants du Gouvernement, mais aussi le chef de l'Etat en Nouvelle-Calédonie.

M. Michel Debré. Et pour cause !

M. Gabriel Kasperoît. Ne nous faites pas regretter la modération de nos propos, monsieur Le Foll !

M. Robert Le Foll. Les conseils que vous donnez au futur gouvernement visent à imposer votre vision politique à des populations qui n'en veulent plus et souhaitent construire leur avenir eux-mêmes sur leur terre.

M. Michel Debré. Nous verrons en 1986 !

M. Robert Le Foll. Les résultats des élections cantonales dans les départements d'outre-mer, marqués par une large progression de la majorité présidentielle, attestent d'ailleurs la justesse de nos choix.

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes des rêveurs !

M. Robert Le Foll. Depuis 1981, la gauche a beaucoup travaillé pour les départements d'outre-mer.

M. Gabriel Kasperoît. Vous n'avez rien fait !

M. Robert Le Foll. Elle a entrepris la décolonisation politique par l'intégration. En érigeant les départements d'outre-mer en collectivités territoriales, la décentralisation permet aux élus et aux populations d'assumer leur devenir.

Les gouvernements de François Mitterrand ont pris d'importantes mesures, notamment la promotion des spécificités culturelles locales, l'extension des mesures sociales appliquées en métropole ; la création d'une caisse chômage interdépartementales pour les chômeurs ; la mise en place des contrats de plan, de la C.I.D.O.M. ; le passage du colonat au fermage ; l'aide à la replantation de la canne à sucre.

Faire le bilan c'est bien, mais cela permet aussi de dégager les éléments clés à partir desquels construire l'avenir.

Cinq données fondamentales doivent guider nos réflexions.

Premièrement, le tiers de la population active est inscrit au chômage et des milliers de jeunes sortant de l'école arriveront sur le marché du travail dans les prochaines années.

M. Michel Debré. Et alors ?

M. Robert Le Foll. Deuxièmement, les activités traditionnelles - canne à sucre, banane - connaissent une crise grave et les activités secondaires ne parviennent pas à se développer.

Troisièmement, le contrôle du commerce et des activités par le système de l'import-export bloque toute évolution.

Quatrièmement, la mise en place du C.B.I. - Carabean Basin Initiative - dit plan Reagan, vise au contrôle économique des Caraïbes et nos départements d'outre-mer constitueront les seuls liens de l'Europe avec les pays d'Amérique.

Enfin, il existe une contradiction entre l'aspiration à l'élévation du niveau de vie et la volonté de promouvoir une politique économique compétitive dans un environnement défavorable.

Il faut intégrer ces données pour transformer des structures économiques, sociales, culturelles héritées du passé et faire évoluer les rapports des départements d'outre-mer avec la métropole. Le parti socialiste, à partir des réformes institutionnelles déjà promulguées, a la capacité d'apporter des solutions décisives pour l'avenir des départements d'outre-mer.

Six objectifs constituent la trame de notre politique de développement.

L'appartenance des départements d'outre-mer à l'ensemble français est le garant de leur spécificité : nationalité française et spécificité des départements d'outre-mer.

La jeunesse des départements d'outre-mer, à travers son engagement sur sa terre natale, doit concourir à construire l'avenir de la France et de l'Europe.

Le développement culturel, social, la formation des jeunes, l'exploitation des richesses locales, l'accès aux responsabilités demeurent les leviers de l'évolution.

Il faut également permettre aux départements d'outre-mer l'ouverture sur la région qui les entoure : Caraïbes, océan Indien.

Les relations de l'Europe avec les pays A.C.P. doivent être approfondies et précisées à travers les accords de Lomé afin de préserver les intérêts économiques des départements d'outre-mer.

Enfin, sixième objectif, leur position sur le globe et leur capacité à expérimenter des formes nouvelles de production doivent amener les départements d'outre-mer à être les acteurs de nouvelles relations Nord-Sud et à jouer un rôle moteur dans le combat essentiel du XXI^e siècle qui concerne les trois quarts des populations du globe, le combat pour le développement.

Voilà les objectifs : examinons les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

La politique de développement sera l'œuvre des élus, des administrations, des populations et elle touchera plusieurs domaines prioritaires.

Elle concerne tout d'abord le secteur culturel, qui assumera plusieurs missions : promouvoir une politique culturelle susceptible de prendre en compte les différences en adaptant, par exemple, les méthodes éducatives aux réalités locales ;

développer l'enseignement technique et technologique afin de préparer les jeunes aux responsabilités économiques ; prendre en compte les besoins de la communauté des ressortissants d'outre-mer en métropole qui compte 500 000 membres des mesures d'insertion, de promotion et de solidarité s'imposent devant la montée des racismes. Le parti socialiste a l'ambition de transformer le rapport des populations d'outre-mer avec le savoir et la culture.

Deuxième domaine prioritaire : les mesures sociales.

Il faut viser à l'insertion sociale et à la responsabilisation des citoyens. Cependant, compte tenu de la situation, certaines décisions concernant les jeunes, les handicapés, les personnes âgées, les familles doivent être étendues outre-mer. Il importe d'aller vers plus de solidarité, en particulier pour les revenus.

Troisième moyen : le développement économique.

Exploiter les richesses locales pour atteindre à l'autosuffisance agro-alimentaire constitue l'objectif primordial, mais de nombreux obstacles restent à franchir. Les structures existantes, les contraintes législatives, l'isolement régional, les problèmes de transport freinent l'évolution, de même que l'absence de liens entre les diverses branches de l'économie. L'économie s'appuie sur des activités à finalité différente, donc sans dynamique interne, sans projet : économie familiale, secteur d'exportation, activité tertiaire traditionnelle, entreprises extérieures, secteur public métropolitain se superposent.

Compte tenu de cette réalité, notre politique de développement économique doit privilégier les secteurs clés que sont l'agriculture, le tourisme, la pêche et le développement industriel.

L'agriculture est le lien entre les générations, entre la tradition et la novation. Pour qu'elle évolue, il faut impérativement résoudre les problèmes fonciers, soutenir les productions les mieux adaptées et organiser les marchés.

Trois priorités s'imposent : conforter les expériences coopératives en leur assurant des soutiens financiers, une assistance technique et en les aidant à commercialiser leurs produits ; adapter et moderniser les outils de production ; former les hommes aux responsabilités de chef d'entreprise et d'administrateur. C'est à ce prix que des entreprises naîtront et créeront des emplois.

Les autres filières à développer sont le tourisme, mais intégré à l'économie locale et développé en accord avec les populations, ainsi que la pêche et l'aquaculture sur lesquelles je n'insiste pas car le temps m'est compté.

Le développement industriel, constitue, quant à lui, le vecteur obligatoire de toute évolution ; il se révèle indispensable au développement des liaisons intersectorielles, il crée les emplois, il appelle les technologies nouvelles et entraîne la formation des hommes.

Mais l'activité industrielle doit s'adapter au terrain et promouvoir des entreprises dispersées, faciles à implanter et créatrices d'emplois ; elle ne peut se concevoir sans une politique du logement et des transports adaptée.

La mise en œuvre d'une politique du logement qui privilégie le logement social, l'aménagement des conditions de transport pour améliorer la compétitivité des entreprises et permettre une meilleure circulation des personnes, constituent deux éléments essentiels d'une évolution cohérente.

Ces quelques réflexions nous montrent qu'un projet de développement ne peut être que global. Il doit être l'objet d'une mise en œuvre commune de tous les partenaires concernés, mettre en marche le monde rural, impulser la création industrielle, former les cadres, en un mot mobiliser les hommes pour le progrès, la dignité, la responsabilité.

C'est à ce prix que les populations des départements d'outre-mer resteront attachées à la métropole et permettront à la France et à l'Europe de concourir à l'avènement d'un monde plus juste, plus solidaire, attaché à la démocratie et à la paix. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. L'élargissement de notre débat a fourni à presque tous les orateurs l'occasion d'exposer les principes et les théories qui, selon eux, doivent guider le développement de l'outre-mer. Je profiterai donc de ce débat pour confronter leurs propositions à l'expérience concrète des problèmes de développement que j'ai pu acquérir dans une

île Mayotte dont la taille en fait un véritable laboratoire, je vous présenterai au passage, monsieur le secrétaire d'Etat, et nos demandes les plus pressantes en espérant que ce débat permettra le déblocage de dossiers dont certains attendent depuis trop longtemps.

En ce qui concerne, d'abord, les liens entre statut et développement, nous avons constaté, à Mayotte - même si cela y est moins évident qu'ailleurs - qu'il ne peut y avoir d'investissements publics ou privés sans un cadre institutionnel stable. A défaut de ce préalable, nous n'avons pu, par exemple, obtenir la signature d'un contrat de plan entre l'Etat et la collectivité territoriale. Les ministères techniques, il faut bien le reconnaître, rechignent à s'engager de façon durable et programmée.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande s'il vous paraît aujourd'hui possible de nous donner des indications précises sur trois dossiers.

Premièrement, le ministère de l'agriculture est-il enfin prêt à consentir un effort significatif à Mayotte, en particulier en signant un contrat d'objectif de développement agricole orienté vers l'aide aux producteurs ?

Deuxièmement, le ministère des transports est-il décidé à prendre en engagement pluriannuel relatif au financement du réseau routier national auquel la collectivité territoriale accepterait de contribuer ? Puisque je parle du ministère des transports, je voudrais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si la réponse que vous m'avez donnée tout à l'heure à propos de l'étude des infrastructures portuaires à Mayotte porte bien sur le site de Longoni et pour un financement en 1986.

Troisièmement, le ministère de l'éducation nationale est-il déterminé à assurer une véritable couverture des dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire public qui sont, à Mayotte, à la charge du budget local ? Entre 1983 et les prévisions pour 1986, le taux de couverture par l'Etat aura été ramené de 70 p. 100 à 53 p. 100 alors que l'objectif initial, très légitime d'ailleurs, était 100 p. 100. En combien d'années pouvons-nous espérer atteindre ce taux ? L'Etat est-il prêt à une progression rapide de ce pourcentage dès 1986 ?

Pour les investissements privés, les liens entre la stabilité du statut et l'engagement de capitaux productifs sont plus évidents encore. Il est à tout le moins nécessaire que soient prévus des mécanismes institutionnels pour encadrer ou représenter les initiatives privées. Pouvons-nous, dans ce domaine, espérer que le décret d'application de l'ordonnance prise en 1981 sur la création de la chambre professionnelle intervienne rapidement ? Pouvons-nous également escompter que Mayotte, seule collectivité de l'outre-mer à n'être pas représentée au Conseil économique et social, le soit rapidement, selon une procédure qui reste d'ailleurs à définir ?

Un autre problème, plusieurs fois évoqué dans ce débat, tient à l'opposition entre le développement autocentré et le développement importé. L'expérience que j'ai acquise sur le terrain m'incite à croire qu'il s'agit, pour une bonne partie, d'une opposition artificielle. Le développement de l'outre-mer est plutôt une sorte de sentier escarpé où l'on emprunte et additionne des techniques et des concepts relevant des deux modèles. Pour illustrer cette affirmation, je citerai quelques exemples.

Ainsi, en matière d'enseignement, on oppose souvent l'enseignement secondaire général, réputé peu productif, et l'enseignement professionnel qui serait plus adapté à nos besoins. En réalité, on le sait, c'est l'enseignement qui provoque les besoins d'enseignement. Il y a dix ans, à Mayotte, 15 p. 100 des enfants d'âge scolaire étaient effectivement scolarisés. Nul besoin de formation professionnelle n'était alors exprimé. Aujourd'hui, avec un taux de scolarisation de 100 p. 100, il faut non seulement ouvrir des écoles professionnelles - l'Etat a ainsi programmé cinq centres d'études et d'applications mécanographiques - mais aussi accroître notre capacité dans le secondaire général.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvons-nous espérer obtenir, en 1986, les 2 millions de francs supplémentaires de crédits d'équipement qui permettraient de lancer, outre les opérations programmées, une nouvelle tranche de C.E.S., car ce type d'établissement fait cruellement défaut dans le nord de l'île ?

On proclame aussi fréquemment que la santé primaire d'hygiène et de prévention serait préférable à la médecine de soins hospitalière. En réalité on constate que plus le réseau de dispensaires est dense, plus la demande hospitalière est grande. Je voudrais donc savoir si, pour faire fonctionner les

deux de façon équilibrée, le fonds de concours de l'Etat aux dépenses de notre service de santé pourrait être porté de 22,5 millions de francs en 1985 à 26 millions de francs en 1986.

Il est un autre exemple encore d'opposition théorique dans laquelle on dit que les investissements sociaux seraient moins bénéfiques que les investissements économiques. A Mayotte pourtant, ce sont les crédits de la L.B.U. habitat social qui ont permis la création d'un tissu très vivace de petites entreprises du bâtiment et la mise au point de techniques locales de construction bien appropriées. Nous sommes donc attentifs au maintien de cette dynamique et je vous serais reconnaissant de me dire quelle pourrait être la part de Mayotte dans la surdotation 1985 de la L.B.U. que vous avez bien voulu annoncer tout à l'heure.

Une autre caractéristique générale du développement de l'outre-mer, qui a été soulignée par plusieurs orateurs, tient à la contradiction entre nos objectifs économiques et notre volonté de progrès social. Mais il ne servirait à rien d'affirmer que nous sommes Français, si de véritables avancées sociales ne venaient pas concrétiser cette citoyenneté. Je souhaiterais donc connaître les décisions positives qui pourraient être prochainement prises sur quatre dossiers essentiels : la publication du décret sur le fonctionnement du régime de retraite du secteur privé à Mayotte que nous attendons depuis 1977 ; la nécessaire nomination d'un inspecteur du travail ; la levée de votre opposition à la délibération du conseil général qui, en janvier dernier, a proposé de porter le S.M.I.C. mahorais à 1 000 francs par mois ; le maintien en 1986 des crédits des chantiers de développement à leur niveau de 1985, c'est-à-dire 2 650 000 francs.

On a également coutume de dénoncer, à propos de l'outre-mer, la croissance excessive du secteur tertiaire public. Mais nous savons bien qu'en deçà d'un niveau minimal d'administration de nos collectivités locales, il n'y a pas de développement économique possible. C'est pourquoi, là encore, je vous demande si Mayotte peut attendre, d'une part, en 1986, le début de la réalisation de la cité administrative en Grande-Terre, pour laquelle une autorisation de programme est en place depuis 1983 et, d'autre part, dès 1985, la réévaluation de la D.G.F. des communes et de la collectivité territoriale sur les bases du recensement de 1985.

Ce trop long catalogue de nos besoins pourrait laisser croire à notre assemblée que rien n'a été fait depuis 1981 en faveur du développement de Mayotte. En réalité, l'Etat a consenti des efforts vigoureux, remarquables, particulièrement dans les domaines de l'éducation, du logement social et de la santé. Mais vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans vos responsabilités on est moins souvent félicité pour ce qui est fait, qu'interpellé pour ce qui reste à faire.

Je ne voulais pas manquer à cette tradition et je vous remercie des précisions qu'il vous sera possible de m'apporter. *(Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Messieurs les députés, je tiens à tous vous remercier pour la qualité du débat auquel nous avons participé. Chacun est intervenu selon ses choix politiques, son origine, sa conception, voire ses arrière-pensées.

Certes on pourra toujours répéter, après M. Soisson, que puisque nous n'avons pas organisé un débat comme en 1980, il n'y a pas eu véritablement débat. Mais j'ai bien lu le compte rendu de cette discussion, ce qui m'a permis de constater qu'à cette époque où la majorité était très divisée, on avait reproché au Gouvernement de ne pas avoir permis que le débat soit sanctionné par un vote.

Nous devons donc avoir une vision réaliste des choses.

Nous avons besoin de cet échange et il était normal qu'à la fin d'une législature le Gouvernement dresse, devant l'Assemblée nationale, un bilan des actions menées tant dans le cadre institutionnel que sur le plan économique. Je me suis efforcé, bien qu'en me limitant à certains secteurs, de répondre à votre attente.

Il ne faut pas prétendre que ce débat est une mascarade. Une telle affirmation ne correspond pas du tout à ce que nous avons voulu, ni vous, ni tous ceux qui y ont participé. Le Gouvernement ne se dérobe nullement. Il est certes com-

préhensible, monsieur Soisson, que vous jugiez le bilan négatif. Il appartient à chacun de l'apprécier et ceux qui vivent outre-mer sauront le faire.

Je veux également souligner que l'organisation de ce débat n'a aucun rapport avec le prochain voyage présidentiel. Il ne s'agit que d'un concours de circonstances, et pour avoir vous-même appartenu à plusieurs gouvernements, vous savez que le calendrier de la discussion budgétaire est établi longtemps à l'avance.

Vos remarques, relatives aux dotations du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. ne sont pas davantage justifiées. En effet, les crédits pour 1985, s'élevaient à 160 millions de francs pour le F.I.D.O.M. général, à 77 millions de francs pour le F.I.D.O.M. régional et à 93 millions de francs pour le F.I.D.O.M. départemental, soit un total de 330 millions de francs. Les dotations pour 1986 seront du même ordre : il n'y a donc pas diminution.

Sans entrer dans le détail des chiffres et des pourcentages, je vous indique, monsieur Tutaha Salmon, que, quand vous relirez votre intervention à tête reposée - car je pense que, dans le feu du débat, certains pourcentages vous ont échappé - vous verrez que ceux que vous avez cités ne correspondent pas tout à fait à la présentation du budget.

En ce qui concerne le volet institutionnel - je fais une parenthèse pour la Nouvelle-Calédonie - je retiens de ce débat que chacun a aujourd'hui compris qu'une avancée avait été réalisée en faveur des départements d'outre-mer. A ce propos je rappelle, aux représentants du R.P.R. que, toujours dans ce fameux débat de 1980, plusieurs députés de leur groupe avaient réclamé la décentralisation. Je me souviens d'un passage très particulier concernant la Polynésie française, dans lequel M. Flosse s'en était pris à M. Djoud tandis que l'un des rapporteurs, appartenant à l'U.D.F. ; soutenait que le statut mis en place en 1977 pour la Polynésie française était le meilleur, et qu'il ne fallait surtout pas y toucher.

Eh bien ! monsieur Salmon, regardez ce qu'est devenu ce statut de 1977 ! Vous en êtes pourtant à demander encore plus - si j'ose dire - puisque vous souhaitez que l'on prenne modèle et que l'on s'inspire du statut des îles Cook par rapport à la Nouvelle-Zélande. Ne prétendez donc pas que nous sommes en retrait ; voyez comment les données ont évolué entre 1977 et 1985. Mais, en ce domaine, il faut savoir raison garder.

Il fallait absolument - et tout le monde en était conscient en 1980 - engager des initiatives, prendre des responsabilités. En 1981, le choix de la nouvelle majorité était celui de l'assemblée unique, mais le Conseil constitutionnel l'a refusé. Sa position nous a cependant permis de définir, d'une manière très claire, les prérogatives et les pouvoirs d'un conseil général ramené au droit commun. Grâce à la définition donnée par le Conseil constitutionnel, nous avons également établi les grandes lignes d'action du conseil régional. Aujourd'hui nous n'avons pas à regretter qu'il y ait deux assemblées qui, dans toutes les régions monodépartementales, travaillent dans un bon esprit.

Lors des dernières élections cantonales, des changements de majorité sont intervenus. Je me souviens que lors de la présentation du projet de loi relatif aux transferts de compétences, en 1983, certains m'ont reproché de déshabiller Pierre, pour habiller Paul et de prendre cette décision, pour limiter les pouvoirs d'un conseil général qui était favorable à l'opposition et pour favoriser un conseil régional d'une tendance différente. Pourtant, en Guadeloupe, il y avait une certaine majorité au conseil général en 1983 ; en 1985, il y en a une autre.

Cela montre bien que nous n'avons qu'une seule idée : faire en sorte que les conseils généraux, puisque telle était la volonté exprimée par le Conseil constitutionnel, aient un statut de droit commun. J'avais d'ailleurs déclaré à l'époque qu'il appartiendrait aux majorités d'utiliser les droits et les pouvoirs de cette institution.

Une avancée doit être soulignée. La démarche n'est peut-être pas encore parfaite, mais pour la première fois, sur la base de propositions formulées, étudiées par les élus locaux, l'Etat s'est engagé sur cinq ans, dans les contrats de plan. Dès lors, quand on nous reproche ici ou là de ne pas avoir de projet économique, de manquer de volonté pour aller de l'avant, je réponds : non, nous ne voulions pas décider à la place des élus locaux ce qui était bien pour eux. Selon nous, il appartient aux Guadeloupéens, aux Guyanais, aux Martini-

quais de dire ce qu'ils veulent. C'est ainsi que, sur la base d'un contrat conclu entre l'Etat et ces collectivités, nous avons dessiné ensemble une politique économique qui vaut maintenant pour la durée du Plan, pour cinq ans. Je suis convaincu que si, d'étape en étape, nous progressons encore dans cette voie, nous réaliserons de grands progrès avant l'an 2000.

A nos yeux, la démarche institutionnelle commandait les choix économiques qui devaient, je le répète, être en priorité pris en charge et en compte par les élus locaux. D'ailleurs, monsieur Esdras, parlant de la canne à sucre, vous avez indiqué que les élus locaux de la Guadeloupe s'étaient engagés sur ce point. Croyez-vous que sans le conseil général, sans le conseil régional, sans le transfert de compétences, la population de la Guadeloupe aurait accepté de se mobiliser pour cet enjeu ? Non ! Voilà encore un exemple vécu de ce qui nous paraît aujourd'hui nécessaire.

J'ai noté avec attention tous les conseils qui ont été donnés non seulement à ce Gouvernement, mais aussi à ceux qui lui succéderont et dont personne ne sait ce qu'ils seront.

Monsieur Debré, « trois jours, trois semaines, trois mois », je veux bien prendre un pari avec vous, mais c'est très peu. En 1980, vous proposiez de créer des instituts d'initiative dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et de la petite et moyenne industrie. Aujourd'hui vous ne reprenez plus ces propositions.

M. Michel Debré. Je suis prêt à les reprendre ! Je ne disposais que de vingt minutes !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Si vous ne les avez pas reprises en priorité, c'est que vous sentez bien qu'on peut toujours créer des instituts, des offices, mais que pour autant on ne résoudra pas en trois jours, en trois semaines et en trois mois des problèmes qui remontent à 1945-1946, à une époque où l'on a voulu changer fondamentalement des structures, passer de la colonisation à la départementalisation.

Je me souviens que M. Dijoud voulait la départementalisation institutionnelle, la départementalisation sociale, la départementalisation industrielle, la départementalisation de la pêche, tout mettre au module de la départementalisation. Presque tous ceux qui, en 1980, ont participé à ce débat dirigé par M. Dijoud sont ici ce soir. L'honnêteté intellectuelle commande de rappeler que nous avions tous formulé des critiques à l'encontre des choix de l'U.D.F., du côté tant du R.P.R. que du parti socialiste. Reprenant l'intervention de M. Alain Vivien, qui s'exprimait à l'époque au nom du groupe socialiste, je constate que tout ce que nous avons entrepris sur le plan institutionnel avait été, à l'époque, annoncé et même si, à l'épreuve des faits, nous avons dû nuancer nos positions économiques, nous sommes restés fidèles à ce que nous avions annoncé.

M. Michel Debré. Et le chômage ? Et les bidonvilles ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Dès lors, monsieur Debré, trois jours, trois mois...

M. Michel Debré. Trois semaines, trois mois.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... trois semaines, trois mois...

M. Michel Debré. Peut-être n'en n'aurons nous pas, mais un gouvernement capable le ferait parce que c'est devenu urgent !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... voilà un engagement qui ne sera malheureusement...

M. Michel Debré. Malheureusement !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... jamais tenu.

M. Robert Le Foll. Ils ont eu vingt-trois ans !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. M. Montoussamy, que j'ai écouté avec attention, brossait un tableau très pessimiste, proche de l'apocalypse, de la situation en Guadeloupe. Personne, ici, ne doit jongler avec les chiffres, surtout lorsque ceux-ci portent sur le chômage et la jeunesse. Je le dis aux élus du parti communiste : croyez-vous vraiment revenir à la jeunesse quand, dans le journal de la Réunion, *Témoignage*, vous publiez une photo où l'on voit des jeunes avec des pavés à la main prêts à les lancer contre les forces de l'ordre, accompagnée de ce commentaire : « La jeu-

nesse sait maintenant prendre son destin et sait riposter aux forces de l'ordre » ? Ce n'est pas ainsi que vous résoudrez les problèmes du chômage et de la jeunesse à la Réunion !

M. Michel Debré. Voilà qui est bien vrai !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Nous devons dans ce domaine faire preuve de modestie. Avec les mots, on fait beaucoup de choses, mais personnellement des images me restent gravées en mémoire. Par exemple, cette visite d'un bidonville avec M. Césaire : de braves femmes l'accueillaient en l'appelant « papa » et nous montraient quelles étaient leurs conditions de vie. Je me rappelle aussi à la Réunion la visite d'un quartier à Saint-Benoît où des gens vivaient dans des conditions à peine imaginables. Je me souviens encore de cette famille, dans le cirque de Salazie, avec deux enfants autour d'un feu dans une petite cabane de tôle.

M. Michel Debré. Vous avez augmenté le nombre des bidonvilles !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Voilà la réalité dans les départements d'outre-mer ! Nous pouvons tous, à cette tribune, avoir de belles envolées de rhétorique, mais il y a une réalité sur le terrain.

Nous avons rencontré à la Réunion des jeunes occupés à des travaux d'utilité collective, qui avaient du mal à s'exprimer. Comment voudriez-vous qu'ils puissent s'expliquer devant un employeur ? Cette réalité dépasse tous les discours que nous pouvons tenir. C'est pourquoi nous devons nous en tenir à des idées claires et simples.

Nous avons, dans le cadre du 9^e Plan, institué les contrats de plan. Il est vrai que nous devons renforcer nos actions.

D'ici à la fin de 1985, à la Réunion, nous allons poursuivre l'endiguement de la ravine Chaudron : 6 millions de francs ; achever l'étude de la première tranche de l'irrigation de l'Ouest : 5,4 millions de francs.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, nous allons entreprendre le dragage du port de Miquelon et lancer, avant la fin de 1985, des programmes de rénovation d'équipements sportifs et culturels de l'archipel : 1 million de francs.

En Martinique, sont prévues la rénovation de la piste de l'aéroport du Lamentin : 1 million de francs ; la réalisation de travaux urgents à l'hôpital de la Pointe à Pitre et celle du programme hydraulique Nord-Caraïbe.

A Mayotte, nous poursuivons les opérations d'assainissement dans les villages : 2 millions de francs.

En Guyane, accélération du programme des pistes forestières : 2 millions de francs ; financement de l'étude et de la mise en œuvre d'une première tranche de travaux à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni : 5 millions de francs.

Enfin, en Guadeloupe, monsieur Esdras, poursuite de l'opération d'aménagement de la côte Sous-le-Vent : 2 millions de francs ; accélération du programme d'irrigation du nord de la Grande-Terre, monsieur Jalton : 4 millions de francs.

Au total, 50 millions de francs seront ainsi engagés avant la fin de l'année 1985, afin de compléter toutes les opérations qui sont inscrites dans les priorités définies par les contrats de plan.

Ce sont des idées simples et des objectifs précis. Il n'existe pas de remède miracle.

M. Michel Debré. Mais il y a des erreurs !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Si on en connaissait un, on l'aurait appliqué en 1980 et depuis 1981.

Il y a des difficultés à surmonter et des prises de conscience à opérer. Il y a un an, nous avions fait une proposition ; ce n'était peut-être pas la bonne. C'est vrai, il sera nécessaire, dans chaque département, d'avoir une caisse d'investissement à la disposition des assemblées locales. Il faudra trouver les moyens de financer ces caisses. Cet objectif imposera volonté et courage.

Mais, à un moment donné, les discours n'ont plus de prise sur la réalité. Les moyens mis en œuvre, les idées prises en compte par les élus devraient permettre, dans les cinq années à venir, d'aller encore de l'avant.

Il ne m'est pas possible ce soir de répondre individuellement à toutes les interventions ; je le ferai par écrit.

Par-delà les divergences qui nous séparent aujourd'hui, nous devrions nous associer pour prendre en compte la situation de la jeunesse dans les départements d'outre-mer. Elle attend beaucoup, peut-être trop. Nous avons encore beau-

coup à faire pour améliorer la scolarisation, pour augmenter le nombre des jeunes diplômés des baccalauréats classiques et techniques ; nous aurons, dans quelques années, dans les universités d'Antilles-Guyane, ou à l'université de la Réunion, des licenciés en droit, des licenciés en sciences politiques.

M. Michel Debré. Nous avons surtout besoin d'ingénieurs.

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Ces jeunes attendront d'avoir des responsabilités. Ce sera le véritable rendez-vous. Aujourd'hui, une volonté nationale doit se dégager pour dire à cette jeunesse que les moyens seront mis en œuvre.

Vous avez parlé, monsieur Debré, des stages organisés en métropole. Je ne reprendrai pas l'énumération de toutes les opérations menées dans le cadre de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. Le centre de Béziers, que vous avez créé avec le conseil général de la Réunion, part d'un bon sentiment mais risque, dans quelque temps, de vous causer des désillusions. En effet, les jeunes qui y sont envoyés n'ont aucune garantie, car aucune des formations dispensées dans ce centre n'est agréée.

M. Michel Debré. Ce n'est certainement pas avec l'aide de l'administration !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Certains parmi eux commencent d'ailleurs à se poser des questions.

M. Michel Debré. Avec l'accord de l'administration contre moi !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Par conséquent, il faut être très prudent sur ce point.

M. Michel Debré. Il faut commander l'administration !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Nous avons une divergence fondamentale. Vous parlez d'assimilation. Je vous réponds : il faut accepter, dans le cadre de la République, le principe de la spécificité et affirmer le droit à la différence. On ne doit pas vouloir systématiquement uniformiser.

M. Michel Debré. Naturellement !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Il y a donc là un choix.

Vous rappeliez la fameuse lettre de M. Messmer dans laquelle il invitait de jeunes Réunionnais...

M. Michel Debré. Volontaires !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... à aller peupler la Nouvelle-Calédonie. Ce n'était pas rendre service à ces jeunes Réunionnais qui n'aspirent qu'à une chose : vivre chez eux.

M. Michel Debré. En chômeurs ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. On ne règlera pas les problèmes en déplaçant 2 000 ou 5 000 jeunes d'un département d'outre-mer vers un territoire d'outre-mer, aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie et demain en Polynésie, chez M. Tutaha Salmon.

M. Michel Debré. Il en a trop !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Les positions du Gouvernement sont connues. Je souhaite que l'esprit de la décentralisation et notre volonté de permettre aux élus d'outre-mer d'assumer leurs responsabilités au sein de la République permettent une avancée dans le domaine économique.

J'ai annoncé des mesures sociales. Elles compléteront ce qui a été fait et annoncé ce qui sera peut-être fait après.

Ce soir, il convenait de dresser ensemble et en toute honnêteté un bilan. Depuis mai 1983, j'ai assumé la lourde responsabilité de l'outre-mer français. Je l'ai fait avec ma raison et avec mon cœur. En effet, je suis très attaché à toutes les populations que j'ai rencontrées et quand j'ai entendu M. Pidjot conclure son propos en soulignant qu'il est un homme de dialogue, l'émotion m'a saisi : j'atteste que l'on peut lui faire confiance.

Précisément parce que je suis très attaché à ce monde de l'outre-mer que j'ai découvert, je souhaite pour tous les élus de l'outre-mer et pour la France que nous puissions ensemble faire encore un grand pas vers l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Gabriel Kesperelt. C'est un testament !

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe « Union pour la démocratie française », la parole est à M. Esdras, qui posera deux questions.

M. Marcel Esdras. Ma première question concerne le plan Reagan et l'accord de Lomé III.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais savoir si le Gouvernement a déjà engagé une réflexion profonde sur le problème touchant ce que l'on pourrait appeler les effets conjugués du plan Reagan et des accords de Lomé sur l'avenir des départements français des Antilles et de la Guyane et si des mesures précises ont déjà été envisagées pour y faire face.

M. le ministre des relations extérieures a déjà été interrogé par notre collègue M. Sablé sur ce sujet dont il a été largement question ce soir, mais j'ai voulu y revenir pour vous permettre de répondre de façon précise.

Ces départements sont intégrés à la C.E.E., ce qui entraîne pour eux des avantages incontestables. Néanmoins, on ne peut se dissimuler qu'ils supportent un lourd handicap du fait des dispositions favorables dont jouissent les Etats A.C.P. en matière de douane dans leurs relations interrégionales. En fait, ils peuvent faire entrer dans les départements d'outre-mer, sans restriction, leurs productions, mais peuvent interdire leurs propres marchés aux productions des départements d'outre-mer.

Si, jusqu'à présent, cette situation n'a pas développé outre mesure les effets néfastes prévisibles, c'est uniquement parce que la faiblesse économique des Etats voisins de la Caraïbe ne leur permettait pas d'en tirer profit et d'envahir les marchés des départements d'outre-mer au point que les départements des Antilles et de la Guyane sont encore considérés par eux comme des pays privilégiés.

Mais voilà que le plan Reagan va tout modifier puisqu'il s'agit d'un vaste programme grâce auquel les Etats-Unis apporteront à vingt-sept pays de la zone une aide financière importante ainsi qu'une aide technique accompagnées d'exonérations fiscales pour stimuler le développement de ces Etats et cela sur douze ans. Parallèlement, le marché des Amériques leur sera ouvert par un système de libre échange sans taxes ni droits de douane pour une série de produits.

Il y a donc fort à craindre que les Etats de la Caraïbe dont ceux du club de Lomé cumulent les avantages des accords de Lomé et du plan Reagan pour développer leurs productions agricoles et industrielles qui viendront désormais menacer gravement les départements d'outre-mer Antilles-Guyane.

Les élus, les socioprofessionnels, les entreprises des départements d'outre-mer, les chambres de commerce suivent avec attention ce dossier et attendent avec une certaine inquiétude de savoir quelle attitude le Gouvernement adoptera pour faire face à cette situation préoccupante.

M. Jean-Pierre Solsson. Bonne question !

M. Marcel Esdras. Ma seconde question concerne la profession bananière.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez, la production bananière constitue un secteur important de l'activité économique du département de la Guadeloupe, occupant 7 500 hectares et employant une nombreuse main-d'œuvre.

Quelles mesures précises le Gouvernement compte-t-il arrêter pour sauvegarder cette branche d'activité qui offre un grand nombre d'emplois et qui, dans les zones de montagne notamment, est un facteur de lutte contre la désertification.

Ces revendications déjà anciennes de la profession portent sur plusieurs points :

Premièrement, le désendettement des planteurs qui, en raison d'emprunts successifs contractés à la suite de plusieurs cyclones, ne sont plus en mesure de faire face à leurs échéances ;

Deuxièmement, l'assurance « coup de vent » compte tenu de l'importance et de la fréquence de ce risque qui menace chaque année les bananeraies ;

Troisièmement, l'assurance contre la grève qui a été résiliée par la Caisse centrale de réassurance ;

Quatrièmement, la grille de prix dont l'amplitude, lorsqu'elle dépasse 10 p. 100, pénalise les planteurs de montagne ;

Cinquièmement, l'instauration d'une indemnité spéciale de montagne, le conseil régional ayant pour sa part déjà pris la décision de participer au financement.

En outre, à la suite des tornades qui ont sévi au début du mois dernier, la bananeraie guadeloupéenne a été gravement atteinte, d'autant que pour les plantations de montagne dont le cycle dure douze mois, ces intempéries sont survenues exactement une année après un cataclysme similaire en 1984, ce qui a eu pour conséquence d'anéantir deux cycles de production. Certaines communes ont été déclarées zones sinistrées mais l'ensemble des planteurs attend la mise en œuvre des mesures indispensables et urgentes.

Le soutien de la profession bananière doit être considéré comme une priorité, faute de quoi nous risquons d'assister à la ruine et à la fermeture de nombreuses exploitations avec les dangers de détérioration du climat social qui en résulteraient.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous répondre rapidement mais précisément à ces deux questions ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur Esdras, comme votre seconde question est à tiroirs, je me contenterai pour ce soir de répondre à la première.

On a beaucoup parlé ce soir du plan Reagan, mais je voudrais rassurer tous les parlementaires. On parle de cette opération depuis deux ans. Elle ne nous a pas échappé car nous sommes, nous aussi, des observateurs.

Sur les vingt-sept pays de la Caraïbe, les Etats-Unis n'en ont retenu que vingt. J'étais inquiet car on m'avait dit que le consul en poste à la Martinique avait fait courir le bruit que les Etats-Unis avaient proposé à la France d'inclure les départements des Antilles parmi les bénéficiaires du plan Reagan mais que nous avions refusé. Or jamais pareille offre ne nous a été faite.

Si le plan Reagan mérite attention, il ne doit pas être sursésumé. Au bout d'un an, nous en sommes encore à tenter de mesurer son véritable impact. Certes un certain nombre de jeunes pays A.C.P., y trouveront un avantage puisque la règle - M. Cointat l'a rappelé - sera pour eux de produire sur place 35 p. 100 de la valeur ajoutée aux produits bruts pour accéder au marché américain. Mais par le système, des investissements croisés, des *joint ventures*, les pays non concernés directement, comme nos départements d'outre-mer, pourront investir dans les Etats A.C.P. et ainsi participer à la mise en œuvre de ces 35 p. 100 de valeur ajoutée. Par conséquent, à nous de nous montrer offensifs et d'exploiter les possibilités offertes par le plan Reagan pour conquérir le marché américain encore que - et M. Cointat l'a aussi signalé - dans un certain nombre de domaines les Américains aient pris des initiatives pour se protéger.

Je dois me rendre dans quelques jours à Miami avec une délégation de socioprofessionnels et d'élus et également avec le préfet de la Martinique, pour examiner les perspectives commerciales et essayer de déterminer les créneaux que nos départements d'outre-mer seraient susceptibles d'exploiter.

Nous suivons le dossier de près, mais gardons-nous d'en tirer plus que ce que l'on peut observer pour le moment.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 7 551 032 francs ;

« Titre IV : moins 10 705 324 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 44 613 000 francs ;

« Crédits de paiement : 20 491 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 562 391 000 francs ;

« Crédits de paiement : 237 634 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

M. Gabriel Kasperoït. Le groupe du rassemblement pour la République vote contre l'ensemble.

M. Jean-Pierre Solason. Le groupe « Union pour la démocratie française » aussi.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Christian Goux et Pierre Forgues un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan à la suite d'une enquête demandée à la Cour des comptes sur les mécanismes d'aide publique à la presse.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 3029 et distribué.

4

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIEE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 3030, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLEES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre deux lettres en date du 25 octobre et du 5 novembre 1985, relatives à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna, sur le projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement.

Cette communication sera transmise à la commission compétente.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce matin, à dix heures quarante-cinq, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Relations extérieures, affaires européennes, coopération et développement, article 65 :

Annexe n° 34 (relations extérieures : services diplomatiques et généraux). - M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome I, de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2990, tome VIII, de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ;

Annexe n° 35 (affaires européennes). - M. Adrien Zeller, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome IV, de Mme Paulette Nevoux, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2988, tome XII (relations culturelles), de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2989, tome III (relations culturelles), de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères ;

Annexe n° 36 (coopération et développement). - M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome II, de M. Roland Bernard, au nom de la commission des affaires étrangères.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 6 novembre 1985, à deux heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN

ERRATUM

LOI DE FINANCES POUR 1986
URBANISME, LOGEMENT ET TRANSPORTS

Page 3741, 2^e colonne, état B, devant les crédits ouverts au titre IV, supprimer le signe « - ».

ORDRE DU JOUR
ETABLIS PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Réunion du mardi 5 novembre 1985

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 19 novembre 1985 inclus :

Mardi 5 novembre 1985, soir, à vingt et une heures trente :
Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (n° 2951, 2987, 2988 à 2992) :

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

Mercredi 6 novembre 1985, matin, à dix heures quinze, après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et soir, à vingt et une heures trente :

Relations extérieures.

Jeuvi 7 novembre 1985, matin, à neuf heures trente, après-midi, à quinze heures, et soir, à vingt et une heures trente :

Agriculture.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.).

Vendredi 8 novembre 1985 :

Matin, à neuf heures trente :

Jeunesse et sports.

Après-midi, à quinze heures, et soir, à vingt et une heures trente :

Défense.

Mardi 12 novembre 1985, matin, à dix heures, après-midi, à seize heures, et soir, à vingt et une heures trente :

Redéploiement industriel et commerce extérieur.

Mercredi 13 novembre 1985, matin, à neuf heures trente, après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et soir, à vingt et une heures trente :

Economie, finances et budget.

Intérieur et décentralisation.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement.

Jeuvi 14 novembre 1985, matin, à neuf heures trente, après-midi, à quinze heures, et soir, à vingt et une heures trente, et, éventuellement, vendredi 15 novembre 1985, matin, à neuf heures trente :

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble du projet de loi.

Vendredi 15 novembre 1985, après-midi, à quinze heures, et soir, à vingt et une heures trente :

Éventuellement, lecture définitive du projet de loi complétant et modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux enseignants associés réfugiés (n° 3005) ;

Discussion du projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (n° 2788) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984 (n° 2998) ;

Éventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 et portant dispositions diverses relatives à la communication audiovisuelle.

Mardi 19 novembre 1985 :

Matin, à neuf heures trente :

Discussion du projet de loi relatif au droit d'expression des salariés et portant modification du code du travail (n° 3015).

Après-midi, à seize heures, et soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales et débat sur cette déclaration.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président de l'Assemblée nationale a renouvelé le mandat de :

- Mme Paulette Nevoux, au conseil national du bruit ;
- MM. Albert Chaubard et Alain Rodet, au comité national consultatif pour la maîtrise de l'énergie ;
- M. Léo Gréard, au comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé ;
- M. Gérard Bapt, au comité national des retraités et personnes âgées.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Arts et spectacles (variétés : Paris)

904. - 6 novembre 1985. - **M. Yves Lancelon** rappelle à **M. le ministre de la culture** que la renommée de Bobino, théâtre de variétés rue de la Gaîté dans le 14^e arrondissement de Paris, n'a pas peu contribué depuis le siècle dernier - il fut créé en 1866 - à l'éclat du quartier Montparnasse, tant en France que dans le monde. Très nombreux sont les artistes au talent universellement reconnu, de Joséphine Baker à Georges

Brassens, d'Edith Piaf à Thierry Le Luron, qui aimaient à s'y produire et qui y ont acquis leur notoriété. Mais ces dernières années, des difficultés de gestion ont rendu nécessaire une opération immobilière qui a entraîné la démolition de ce vieux théâtre en vue de reconstruire au même emplacement une salle moderne polyvalente et d'y implanter également un hôtel de 190 chambres. La reconstruction du théâtre est actuellement en cours, mais la société Bobino S.A. qui devait par contrat avec le promoteur aménager la salle et assurer l'exploitation, a été mise en liquidation de biens. De ce fait le syndic chargé de cette liquidation se doit de trouver un nouveau partenaire qui se substituera à la société Bobino S.A. Mais les frais d'équipe-

ment d'une telle salle sont lourds, pas loin de 10 millions de francs sans doute. C'est pourquoi il demande quelle aide il pourrait apporter à un éventuel candidat à la reprise de l'exploitation de la salle et, en tout état de cause, quelles dispositions il entend prendre pour que Bobino puisse rouvrir ses portes dans les meilleurs délais possibles après achèvement des travaux en cours. Etant entendu qu'une salle moyenne de 750 places telle qu'elle est prévue répond certainement aux besoins de la capitale qui, hormis la salle de l'Olympia, n'offre plus aux artistes de variétés que la confidentialité des cafés-théâtres ou l'immensité des grandes arènes du type palais des Sports, palais des Congrès, Zénith ou Bercy.

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu 1 en	106	906	
33	Questions 1 en	106	528	
83	Table compte rendu	50	82	
93	Table questions	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 en	98	508	
35	Questions 1 en	98	331	
85	Table compte rendu	50	77	
95	Table questions	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire 1 an	198	253	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un en 1 an	654	1 488	

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances.
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :

- 05 : compte rendu intégral des séances.
- 35 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : 45-75-62-31
 Administration : 45-75-51-38
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)

